



FEMISE RESEARCH PROGRAMME

2010-2011

L'Écodéveloppement dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen Application au Littoral d'Algérie et du Maroc

**Research n°FEM34-04
Directed By
Dr Nadji Khaoua,
F.S.E.G., University Badji Mokhtar, Annaba, Algeria.**

Avec la collaboration de:

*Mohamed Yazid Boumghar, C.R.E.A.D., Alger.
Mohamed Saïd Karrouk, F.L.S.H. , Casablanca.*

Juin 2013



Ce rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne au travers du Femise. Le contenu du rapport relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne.

This document has been produced with the financial assistance of the European Union within the context of the FEMISE program. The contents of this document are the sole responsibility of the authors and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.

Rapport de Recherche FEMISE 34-04

(Version finale corrigée)

L'Ecodéveloppement dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen ***Application au Littoral d'Algérie et du Maroc***

Research FEM n°34-04

Directed By

Dr Nadji Khaoua,

F.S.E.G., University Badji Mokhtar, Annaba, Algeria.

nadji.khaoua@gmail.com

nadjikhaoua@yahoo.fr

Avec la collaboration de:

Mohamed Yazid Boumghar, C.R.E.A.D., Alger.

Mohamed Saïd Karrouk, F.L.S.H. , Casablanca.

This document has been produced with the financial assistance of the European Union within the contexte of FEMISE program. The contents of this document are the sole responsibility of the authors and can under no circumstances be regarded as reflecting the position of the European Union.

Acronymes

B. A.	<i>Banque d'Algérie</i>
B. M.	<i>Banque Mondiale</i>
B.T.P.H.	<i>Bâtiments, Travaux Publics, Habitat</i>
C.D.I.	<i>Coûts des Dommages et Inefficiences</i>
C.D.R.	<i>Coûts de Remédiation</i>
C.E.P.I.I.	<i>Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales</i>
C.I.M.	<i>Centre d'Intégration Méditerranéenne</i>
C.M.P.E.P.S.	<i>Commission sur la Mesure des Performances économiques et de Progrès Social</i>
C.N.I.S.	<i>Centre National de l'Informatique et des Statistiques</i>
C.N.R.C.	<i>Centre National du Registre du Commerce</i>
C.R.E.G.	<i>Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz</i>
D.H.	<i>Dirham Marocain</i>
D.Z.	<i>Dinar Algérien</i>
E.E.A.	<i>European Environment Agency</i>
E.N.A.	<i>Epargne Nette Ajustée</i>
E.R.F.	<i>Economic Research Forum</i>
E.U.I./R.S.C.A.S.	<i>European Union Institute/Robert Schuman Center of Advanced Studies</i>
F.C.P.	<i>Femise Country Profile</i>
F.E.M.I.S.E.	<i>Forum Euro Méditerranéen des Instituts de Science Economique</i>
F.M.I.	<i>Fond Monétaire International</i>
G.D.P.	<i>Gross Domestic Product</i>
G.E.S.	<i>Gaz à Effet de Serre</i>
G.F.N.	<i>Global Footprint Network</i>
G.I.E.C.	<i>Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat</i>
G.D.P.	<i>Gross Domestic Product</i>
H.C.P.	<i>Haut Commissariat au Plan du Royaume du Maroc</i>
I.D.E.	<i>Investissements Directs Etrangers</i>
I.I.E.D	<i>International Institute for Environment and Development</i>
J.O.R.A.	<i>Journal Officiel de la République Algérienne</i>
M.A.T.E.	<i>Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement</i>
M.A.T.V.E.	<i>Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Environnement</i>
M.E.M.	<i>Ministère de l'Energie et des Mines</i>
M.E.M.E.E.	<i>Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement</i>
M.E.N.A.	<i>Middle East and North Africa</i>
M.E.T.A.P.	<i>Mediterranean Environmental Technical Assistance Program</i>
M.F.	<i>Ministère des Finances</i>
M.R.E.	<i>Ministère des Ressources en Eau</i>
O.C.D.E.	<i>Organisation de Coopération et de Développement Economique</i>

O.M.D.	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
O.N.S.	<i>Office National des Statistiques</i>
O.N.U.	<i>Organisation des Nations Unies</i>
P.A.M.	<i>Programme Alimentaire Mondial</i>
P.E.V.	<i>Politique Européenne de Voisinage</i>
P.I.B.	<i>Produit Intérieur Brut</i>
P.I.B.R.	<i>Produit Intérieur Brut Régional</i>
P.N.U.D.	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
P.S.M.	<i>Pays Sud Méditerranéen</i>
R.G.P.H.	<i>Recensement Général de la Population et de l'Habitat</i>
R.F.E.	<i>Réforme Fiscale Ecologique</i>
R.S.E.	<i>Responsabilité Sociale des Entreprises</i>
S.C.N.	<i>Système de Comptes Nation</i>
S.E.A.T.A.	<i>Société de l'Eau et de l'Assainissement d'El Tarf et d'Annaba</i>
S.E.M.C.	<i>South and Eastern Mediterranean Countries</i>
S.N.A.T.	<i>Schéma National d'Aménagement du Territoire</i>
S.N.Z.	<i>Statistics New Zealand</i>
SO.N.EL.GAZ	<i>Société Nationale d'Electricité et du Gaz</i>
S.T.E.P.	<i>Système de Traitement des Eaux Potables</i>
U.E.	<i>Union Européenne</i>
U.M.A.	<i>Union du Maghreb Arabe</i>
U.N.D.P.	<i>United Nations Development Programme</i>
U.N.E.P.	<i>United Nations Environment Programme</i>
U.N.E.S.C.O.	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>
U.S.A.	<i>United States of America</i>
V.A.	<i>Valeur Ajoutée</i>
W.B.	<i>World Bank</i>

Listes des Tableaux et Figures

N°	<u>Intitulés des Tableaux</u>	Page
1	<i>Répartition de la Population et des Entreprises</i>	67
2	<i>Attractivité Eco Sociale</i>	68
3	<i>Littoralisation Urbaine - Algérie</i>	81
4	<i>PIB., Entreprises et Population</i>	83
5	<i>Coûts des Impacts Economiques (Grand Annaba)</i>	89
6	<i>Disponibilité de l'Eau en Algérie : 1982 - 2008</i>	92
7	<i>Coûts des Impacts Environnementaux (Grand Annaba)</i>	95
8	<i>Croissance, Coûts Environnementaux et PIB Vert</i>	97
9	<i>Territoires et Economie (Maroc)</i>	110
10	<i>Coûts des Impacts Economiques (Grand Agadir)</i>	115
11	<i>Coûts des Impacts Environnementaux (Grand Agadir)</i>	116
12	<i>Croissance, Coûts Environnementaux et P.I.B. Vert -Maroc</i>	118
13	<i>P.I.B. du Territoire Littoral- Algérie 2010</i>	126
14	<i>PIBR et Dynamisme Territorial - Algérie</i>	127
15	<i>Contributions Territoriales au P.I.B. - Algérie</i>	129
16	<i>Economie et Efficacité Energétique - Maroc - MENA</i>	146

N°	<u>Intitulés des Figures</u>	Page
1	<i>Interactions « Economie - Environnement - Ecosystèmes »</i>	15
2	<i>Territoire Littoral et Population</i>	63
3	<i>Territoire Littoral et Economie</i>	65
4	<i>Territoire Littoral - Région de Skikda</i>	74
5	<i>Territoire Littoral - Région d'Alger</i>	77
6	<i>Empreinte Ecologique et Bio capacité - Algérie</i>	85
7	<i>Eau : Volume moyen par Habitant/an</i>	93
8	<i>Coûts Environnementaux (% du PIB)</i>	100
9	<i>Localisation Territoriale de la Population - Maroc</i>	108
10	<i>Concentration Urbaine - Maroc</i>	109
11	<i>Empreinte Ecologique et Bio capacité - Maroc</i>	112
12	<i>Epargne Véritable et Exportations de Matières Premières</i>	131
13	<i>Système Fiscal Ecologique</i>	133
14	<i>Fiscalité et Consommation d'Eau - Algérie</i>	135
15	<i>Ebauche d'un Modèle d'Ecodéveloppement</i>	139
16	<i>Coûts par Domaine Environnemental - Pays MENA</i>	149

Préambule

Cette recherche a pour thème « *L'Ecodéveloppement dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen : Application au Littoral d'Algérie et du Maroc* ». Elle s'appuie sur l'observation de la réalité économique et environnementale : d'une part les politiques économiques en cours ne réalisent que peu leurs objectifs proclamés de croissance et de développement.¹ Depuis 2000, le taux de croissance économique pour chacun de ces pays, n'a pas dépassé les 3 à 3,5 %. Il n'atteint qu'incidemment 4 % certaines rares années exceptionnelles, alors que plusieurs chercheurs² avancent un taux moyen de 7% par an sur une période d'au moins cinq années successives, pour espérer stabiliser la pauvreté et créer suffisamment d'emplois. Cependant, les impacts des échecs de la croissance ne sont pas seulement économiques. Ils sont aussi environnementaux, car les systèmes économiques en place, avec leurs crises et leurs limites et les spécificités propres à chaque pays, n'accordent qu'une faible attention à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. Les dommages environnementaux s'accumulent et se poursuivent, menaçant l'existence même d'une part de ces ressources, sous leurs diverses formes, comme en témoigne la situation de leurs territoires littoraux. De l'autre, ces politiques se sont insérées dans des accords de partenariat avec l'Union Européenne, depuis 2000³ pour le Maroc et 2005⁴ pour l'Algérie, sans que les retombées de leurs applications, en termes de croissance économique, ne se vérifient de manière significative, au contraire des objectifs attendus.

Comment repenser une autre politique économique, impulsant la croissance interne en préservant l'environnement, dans le cadre d'accords de partenariat plus équitable avec l'U.E. ? Cette autre politique, alternative au modèle économique en cours, peut-elle être tracée dans ses grandes lignes macro-économiques, en vue d'orienter les systèmes économiques en place vers l'écodéveloppement ? Cette alternative doit selon nous, s'élargir aux aspects non strictement économiques (tels que les aspects liés à la localisation territoriale des concentrations urbaines et des activités économiques).

Ces aspects relevant de l'intégration de la notion de « territoire » et de la définition d'une politique d'aménagement de ce dernier, surdéterminent les résultats de la croissance, en particulier en matière d'impacts environnementaux et des coûts qu'ils induisent.

¹ Valaud P., 2011.

² Chabane M., 2010, Talahite F. et al., 2007.

³ U.E., (a), 2006.

⁴ U.E., (b), 2006.

Ce rapport est le résultat d'une recherche multiple qui a nécessité plusieurs mois de travail, mobilisant différents chercheurs, bien qu'avec des intensités différentes en termes d'efforts. Cette mobilisation a eu lieu en trois sites (Annaba, Alger, Casablanca) et deux pays différents (Algérie et Maroc), nonobstant les difficultés de tous ordres auxquelles ce travail a dû faire face,⁵ et dont celles relevant des contacts avec diverses parties, et celles concernant les collectes de données,⁶ ne sont pas des moindres.

Nous précisons en premier lieu le cadre théorique ainsi que les principales questions auxquelles nous essayons de trouver des réponses objectives. Nous présentons ensuite les territoires littoraux des deux pays, en adéquation avec le thème principal de ce travail. Cette présentation éclaire les champs de l'analyse sur l'opportunité d'un modèle d'écodéveloppement pour ces territoires, dans le cadre du partenariat qui lie ces pays avec l'Union Européenne. Nous tentons enfin de nous interroger sur les résultats économiques et sociaux de leurs accords respectifs avec l'Union Européenne, en vue de pouvoir souligner l'impulsion que produira un modèle d'écodéveloppement négocié jusqu'ici entre chacun de ces pays et l'U.E. Ce thème de recherche ne vise pas à soulever une problématique globale des dommages environnementaux qui touchent le monde dans son ensemble, comme le montre l'exemple du changement climatique et de ses effets. Il s'agit plus modestement de s'intéresser à une problématique spécifique de ces dommages, impactant les territoires littoraux de deux économies en développement partageant une frontière terrestre commune.

Cette recherche, la première à notre connaissance sur ce thème appliqué aux territoires littoraux des pays Sud Méditerranéens, vise à montrer par une analyse économique et environnementale, la pertinence de l'opportunité économique, environnementale et sociale d'une alternative visant la transition vers l'écodéveloppement pour ces territoires vulnérables et les deux pays étudiés.

⁵ Cf. *Annexe n°1*.

⁶ Cf. *Annexe n°2*.

Summary

This research, entitled “*Eco-development in the light of the euro mediterranean partnership: application to the coastal territories of Algeria and Morocco*” wants to focus on the economic and policy causes which conduct to move to the alternative of eco-development as a new growth policy for these southern countries, to preserve their natural resources and enhance a sustainable way for growth. Both Algeria and Morocco, despite their human, material and natural resources, have failed during the last years to attain significant results in their fight against underdevelopment and poverty.⁷ More than that, development policies applied by each of these countries are based on, in a major part, the exploitation of their coastal territories and natural resources, which are both limited. The growth level yearly attained during the last decade, have not been more than 3% to 3.5% for each of them, less than estimated growth level of 7%, considered by many researchers⁸ as necessary to stabilize poverty and satisfy job demands. The intensive exploitation of natural resources added to the growing pressures on coastal territories has conduct to the rise of environmental damages, which enhance the costs of growth. We can observe that claimed objectives to help these South Mediterranean countries to push growth level, fixed previously by the partnership agreements with E.U., are not in their way to be realized at the level where it have been announced.

How can be thinked a global economic model, to enhance growth, preserve environment and coastal territories, in a renewed and more equitable partnership agreement with E.U.? Is it possible to clear such model, which tries to embrace all aspects of this problematic, which is not only economic, but also social, environmental and including also spatial planning?

To analyze these aspects, common to the cited growth policy experiences, this work have been conducted simultaneously, in spite of different levels of intensity in research works, at three cities (Annaba, Algiers and Casablanca), and two countries, Algeria and Morocco.

It is structured by three main parts:

The first addresses a synthesis of major theoretical questions with participate to the comprehension of the “eco development”, as an alternative economic policy based on some chosen indicators like green G.D.P. and green saving supported by a new ecological fiscal policy.

⁷ Valaud P., 2011.

⁸ Chabane M., 2010, Talahite F. et al., 2007.

Our efforts have begun to deep analysis of these points, trying to find a way to adapt it to cases from coastal territories of Algeria and Morocco, without neglecting some important questions, in economic analysis, about the theoretical status of the concept of “territory”. At what level it can be adopted as concept by this economic and environmental analysis?

The second part tries to present coastal territories of each country, underlining main characteristics, which demonstrate their weaknesses:

- 1, the concentration of the major part of population in each, as indicated by chosen data;
- 2, the concentration of economic activities, which is underlined by institutional and constructed data, and some indicators, like “regional G.D.P”.⁹

The third part is focusing on eco-development as an alternative way of growth for each of the two. It tries to underline, as results obtained by this research, some key elements to draw an alternative global model based on eco-development for the cases cited.

The aim is not to focus on the global economic and environmental purpose, like for example climate change. More specifically, we try here to underline a socio-economic and environmental question, facing coastal territories of two neighbors’ South Mediterranean countries.

The target is to demonstrate that current growth policies conducted, have not only failed to realize any significant economic change in these countries, but more than that, enhance environmental damages and natural resources loses, especially in the coastal territories, by intensifying exploitations of these weak territories.

To attain a significant step of growth and most largely, development, it’s indicated to search a new alternative model for growth, based on conservation of natural resources and environment, especially in these fragile territories. Each of these countries have the possibility, taking into account the actual limits of the agreements signed with E.U., to try renewing mobilization of these agreements to turn their economic system to eco-development, in a renewed “Win - Win” strategy with E.U.

⁹ Statistics N.Z., 2007.

<i>Acronymes</i>	2
<i>Listes des tableaux et figures</i>	4
<i>Preamble</i>	5
<i>Summary</i>	7

Plan

Introduction générale : Ecodéveloppement et Littoral Sud Méditerranéen	11
Chapitre Un : Cadre analytique	21
<i>Section 1 : Littoral et croissance</i>	23
1.1 - Territoire et analyse économique	23
1.2 - Territoire et littoral	26
1.3 - Littoral et politique de croissance	30
<i>Section 2 : Vulnérabilité et découplage</i>	32
2.1 - La vulnérabilité	32
2.2 - Vulnérabilité et analyse éco-environnementale	34
2.2.1 - Dimension sociale	35
2.2.2 - Dimension environnementale	37
2.2.3 - Dimension économique	38
2.3 - Découplage, recyclage, efficacité et écolabels	38
<i>Section 3 : L'Ecodéveloppement</i>	42
3.1 - Perspective théorique	42
3.2 - Contexte	50
3.3 - Méthodologie	52
3.3.1 - Indicateurs économiques	54
3.3.2 - Indicateurs environnementaux	60
Chapitre Deux : Territoires Littoraux d'Algérie et du Maroc	61
<i>Section 1 : Le Cas de l'Algérie</i>	62
1.1 - Potentialités	63
1.2 - La région orientale	69
1.3 - La région centrale	75
1.4 - La région occidentale	78
1.5 - Les pressions	80
1.6 - L'exemple de l'agglomération d'Annaba	86
<i>Section 2 : Le Cas du Maroc</i>	101
2.1 - Présentation	102
2.2 - La région méditerranéenne	103
2.3 - La région atlantique	104

2.4 - Pressions et artificialisation	107
2.5 - Impacts en cours	111
2.6 - L'exemple de l'agglomération d'Agadir	113
Chapitre Trois : L'Ecodéveloppement, alternative de croissance durable avec l'U.E. ?	121
Section 1 : Perspectives de l'écodéveloppement	123
1.1 - Croissance et coûts environnementaux	124
1.2 - Fiscalité écologique et économie	132
1.3 - Eléments pour un modèle d'écodéveloppement	136
Section 2 : Le Partenariat avec l'U.E.	140
2.1 - Convergences et divergences	141
2.2 - Ecodéveloppement et renouveau du partenariat	142
2.3 - L'écodéveloppement peut-il être une alternative ?	144
2.3.1 - Croissance et coûts environnementaux	146
2.3.2 - Croissance et transition vers l'écodéveloppement	147
Conclusion Générale : L'Ecodéveloppement : un Partenariat « Gagnant - Gagnant »	150
Références	154
Annexes	161

Introduction Générale
Ecodéveloppement et Littoral Sud Méditerranéen

L'objectif de ce travail est d'analyser une problématique économique et environnementale spécifique : celle qui concerne les dommages environnementaux résultant des pressions subies par les territoires littoraux d'Algérie et du Maroc. Ces pressions entraînent des pertes de croissance que les dommages occasionnés soulignent. Le niveau des pertes de croissance est tel qu'il semble judicieux de réfléchir à changer le mode de cette dernière. A ce titre, nous faisons l'hypothèse que l'écodéveloppement, sous-tendu par des objectifs d'efficacité des ressources mobilisées, et par la lutte à plusieurs niveaux (fiscale, technologique) contre les dommages (pollutions, inefficiences), apparaît comme un modèle alternatif plus favorable à la croissance. En particulier, nous tentons de souligner les rapports qui lient à notre avis ce mode alternatif de croissance, et les territoires littoraux de l'Algérie et du Maroc. Le territoire littoral étant par définition un bien public, que la croissance consomme par les pressions multiples qu'il subit, et impacte par les externalités (pollutions) qu'elle génère, n'est-il pas possible de repenser le modèle de cette dernière, en en définissant un autre plus général, intégrant les paramètres nécessaires même s'ils ne relèvent pas strictement du marché, tel que l'aménagement des territoires ? Cette redéfinition n'entraînera-t-elle pas un gain supplémentaire, par rapport à son niveau actuel qui est en deçà des attentes ?

L'analyse des questions soulevées par les politiques de développement dans les pays Sud,¹⁰ prend peu en considération la dimension environnementale des stratégies de croissance et leurs implications économiques et territoriales. Ces effets se prolongent, dans la plupart des cas, conduisant à amoindrir les maigres résultats que réalise conjoncturellement l'économie, et même souvent à annihiler tout gain, à terme, en matière de croissance. L'analyse comparée des taux de croissance économique et des taux des dommages environnementaux par rapport au P.I.B., le montre amplement. Ce résultat, confirmé par les travaux de la Banque Mondiale¹¹ sur l'écodéveloppement inclusif, est l'un des plus importants auquel a abouti cette recherche pour les deux cas étudiés. Les conséquences des politiques de développement poursuivies en Algérie jusqu'en 2012, vident l'activité économique de sa raison d'être principale qui est le développement de la production en vue de répondre aux besoins internes. Ces politiques n'ont réussi qu'à transformer les structures de l'économie en un vaste marché de consommation des biens élaborés à l'étranger.¹² La contribution des activités de production matérielle, ne

¹⁰ *De l'industrialisation, le processus développement de l'Algérie, a évolué vers le commerce extérieur, auquel ont été adjointes ensuite les infrastructures (B.T.P.H., transport.). Quant au Maroc, l'exportation des produits agricoles, de la main d'œuvre et le tourisme ont constitué tour à tour et parfois ensemble, les bases de ses politiques économiques.*

¹¹ *W.B., 2012.*

¹² *Les données du commerce extérieur de l'Algérie et du Maroc, mentionnés ci-dessous le montrent.*

représente en 2012 que moins de 11% de l'ensemble des activités, le secteur du commerce des biens en l'état en représentant plus de 12 %.¹³ Cette situation ne concerne que l'économie organisée. Celle informelle est estimée par plusieurs analystes et chercheurs¹⁴ à environ 50% du P.I.B., et entraîne une évasion fiscale record, estimée à 400 milliards de dinars chaque année,¹⁵ selon les indications du Ministère des Finances.¹⁶ Cette prédominance de l'économie informelle, entraîne une augmentation incontrôlée des ponctions sur les ressources naturelles, en particulier celles s'effectuant hors marché. Les dommages environnementaux (pollutions, destructions et gaspillages de ressources) conduisent à des pertes de valeurs, pouvant être assimilé à des parts de croissance perdue, au niveau du territoire littoral où s'exerce la plus grande part de ces activités. Bien qu'avec des différences notables, cette même tendance se vérifie au Maroc.¹⁷

Les ressources naturelles subissent des dommages souvent irréversibles sans pour autant être valoriser pour constituer des leviers contribuant à une amélioration des performances du système productif. Les activités qu'impulsent les politiques poursuivies, peuvent être considérer comme des activités « productrices en même temps que destructrices » de valeurs, dont celles représentées par les ressources naturelles. Les dimensions économiques et sociales de ces dommages, leurs conséquences en coûts supplémentaires cachés mais que supporte le système économique, n'en sont pas moins importantes. En revanche, la dimension géographique des actions économiques est rarement l'objet des analyses du processus de croissance. Ce manque relatif d'intérêt trouve sa traduction dans la difficulté de considérer le territoire en tant que concept économique à part entière.¹⁸ Cela entraîne la relégation à l'arrière plan de la nécessité d'évaluer les impacts environnementaux des politiques engagées et de sensibiliser les acteurs aux conséquences environnementales de leurs choix d'investissement. Adoptant des approches globalisantes à l'échelle du pays concerné, la plupart des contributions adoptent les frontières politiques de l'Etat comme limite territoriale convenue pour la validation du champ analytique. Alors que la croissance et ses acteurs

¹³ Ce qui indique la faiblesse des activités productives en Algérie et la transformation de ses structures économiques en un marché de consommation d'une large panoplie de produits étrangers.

¹⁴ Bellache Y., 2010.

¹⁵ Equivalent à environ 4 milliards de dollars U.S.

¹⁶ M.F., 2012.

¹⁷ W.B., 2012.

¹⁸ Cette difficulté à « penser » le « territoire » en Algérie, réside dans le « Schéma National d'Aménagement du Territoire », où les actions projetées le sont sans concertation. Leur horizon est un terme indéfini, sans anticipation prenant en compte les vulnérabilités du territoire, pour orienter les politiques tracées. Ces politiques n'ont aucun caractère d'obligation pour les acteurs, et ne sont pas le résultat d'une participation des populations dans leur définition. Elles tombent dans l'oubli quand les échéances fixées pour leur exécution se rapprochent.

mobilisent des territoires particuliers. Ces derniers sont choisis selon des critères d'attractivité marchande.¹⁹

Le processus économique, générant des impacts environnementaux dommageables, s'accomplit dans des territoires concrets, ceux en particulier littoraux, dans les pays du Maghreb²⁰. Au même titre que dans les économies industrialisées du Nord de la Méditerranée²¹, celles du Sud voient se concentrer sur leurs territoires littoraux les activités, les populations, les infrastructures et les habitats. La question des sources des impacts environnementaux destructeurs de valeurs prend dans ce cas toute son importance : s'agit-il de causes économiques liées à l'usage productif des ressources naturelles et de l'environnement ? Ou bien ces impacts n'ont-ils pas en fait, au même titre que des causes économiques strictes, d'autres liées à l'aménagement du territoire ?

Ce questionnement met au premier plan le territoire littoral. Il acquiert une importance primordiale dans l'accomplissement des politiques, autant qu'il concentre les dommages que subissent les ressources naturelles et les populations, sans qu'il n'acquiert un statut précis dans les définitions des politiques qu'il subit, ni dans celles des chercheurs et analystes.

La présente recherche se focalise sur deux territoires littoraux Sud Méditerranéens. On peut se poser la question de savoir pourquoi se focaliser sur ceux-là en particulier, dans l'ensemble méditerranéen qui conditionne les territoires qui l'entourent. Les deux cas ici étudiés se rejoignent du fait qu'ils sont des pays voisins, ayant tous les deux des systèmes économiques en développement qui vivent une crise économique multiforme. Par contre, il nous semble que des différences systémiques les singularisent par rapport aux cas Nord Méditerranéens. Cela conduit à considérer que l'analyse de ceux des pays Sud, insuffisamment menée, mériterait une attention spécifique en matière de recherches, en particulier économiques et environnementales. Ces différences peuvent être résumées dans les points suivants :

- Une gestion de l'espace littoral moins performante au Sud qu'au Nord méditerranéen ;
- Une prise en charge des impacts environnementaux plus réelle au Nord qu'au Sud ;
- Des institutions de régulation et d'aménagement des territoires insuffisamment développées et moins outillées au Sud qu'au Nord ;
- Un taux élevé de croissance démographique au Sud et plus faible au Nord ;
- Des acteurs économiques informels, dominants au Sud et marginaux au Nord ;

¹⁹ Khaoua N. (c), 2012.

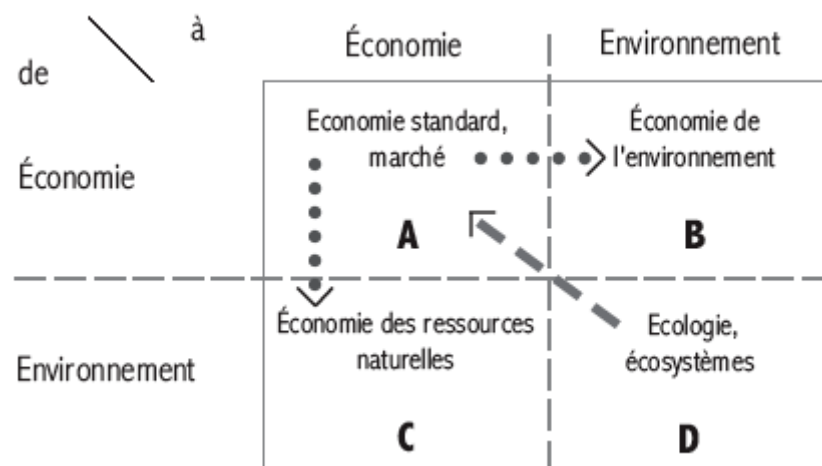
²⁰ « Maghreb » est un terme de la langue arabe désignant le « soleil couchant », ou « l'Ouest ». En géopolitique, il désigne cinq pays d'Afrique du Nord (d'Ouest en Est) : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye.

²¹ E.E.A., 2010.

- et enfin, un niveau de vie moyen sans commune mesure entre les territoires littoraux Sud et Nord Méditerranéens.

Pour les deux cas étudiés, un des aspects de l'importance de leurs territoires littoraux, est qu'ils constituent autant d'espaces où se concrétisent, d'une manière impulsant ou freinant la croissance, les accords de partenariat décidés avec l'Union Européenne²². Ces accords sont entrés en application en 2000 pour le Maroc et en 2005 pour l'Algérie. La possibilité de leur redynamisation, est conditionnée, selon nous, par l'intérêt attendu pour les territoires littoraux des pays du Sud, au même titre que l'intérêt qu'accordent les pays de l'U.E. à leurs propres territoires similaires.²³ Cet intérêt passe par la promotion d'une politique de croissance durable, une politique alternative basée sur la promotion des activités d'écodéveloppement. Les relations entre l'économie et l'environnement sont schématisées par la figure suivante.

Figure 1 : Interactions
« *Economie - Environnement - Ecosystèmes* »



Sources : Pillet G., 1993 & Maradan D., 2012.

La figure n° 1 souligne les relations qui lient, horizontalement et verticalement, l'économie avec l'environnement. De même qu'elle indique l'existence, sur le long terme, d'une évolution de l'économie, conditionnée par l'état des écosystèmes.

Ces relations ne sont pas des relations statiques. Leur principale caractéristique qui se dégage de la figure ci-dessus, est que leur évolution est dynamique. Leurs interactions résultent de cette dynamique évolutive. Comment cette dernière évolue-t-elle et oriente-t-elle les résultats

²² Mombiela F, 2010.

²³ E.E.A., 20

de la croissance ? Si elle se déploie de telle sorte que son résultat soit une perte de croissance, apparaît alors la nécessité du changement de mode de croissance.

Adopter une transition du modèle de croissance en vigueur, vers un autre basé sur l'écodéveloppement, ne performe - t- il pas ces inter-relations de telle sorte que les impacts environnementaux diminuent tout en accroissant les bénéfices de la croissance ?

En revanche, la transition vers un nouveau modèle de croissance basé sur l'écodéveloppement, n'est-elle pas d'abord une question relevant de la politique économique choisie et mise en œuvre par les pouvoirs publics ?

La mise en avant de la nécessité d'un tel modèle n'a été entreprise, selon nous, que dans de très rares cas concernant certaines économies industrialisées comme le Canada ou l'Allemagne et quelques économies du Sud. Cette contribution vise à introduire le débat sur l'alternative que représente l'écodéveloppement dans les cas de l'Algérie et le Maroc.

Des évaluations économiques des impacts environnementaux ont été effectuées aussi bien pour l'ensemble des pays du Maghreb,²⁴ que pour un seul pays, le Maroc²⁵ ou l'Algérie.²⁶ En revanche, peu d'analyses ont tenté de confronter les estimations obtenues en vue d'en apprécier les soubassements en termes de choix de politique économique. D'autres tentatives d'estimation ont concernés plus globalement les pays MENA.²⁷

La contribution de Blanc F.²⁸, « *Towards Green Growth in Mediterranean Countries : Potential impacts on Jobs Creation* », peut être relevée. S'intéressant aux impacts de l'écodéveloppement sur les créations d'emplois dans les pays Sud Méditerranéens, elle cite plusieurs références, en rapport avec « les relations entre les actions de protection de l'environnement, la croissance et l'emploi », mais ne se rapportant apparemment à aucun des pays concernés. Un seul des documents cités, l'analyse élaborée en 2011 sous l'égide de l'U.N.E.P.²⁹, « *Towards a Green Economy : Pathway to Sustainable Development and Poverty Eradication* », s'intéresse dans quelques chapitres, aux cas Sud Méditerranéens.

Certes, les travaux sur l'écodéveloppement et ses rapports à la création d'emploi et à la croissance, dans les cas des Etats Unis, de l'Union Européenne, dont l'Allemagne, que présente la contribution de Blanc F.,³⁰ sont pertinents. Ils dévoilent les soubassements en

²⁴ B.M., 2003.

²⁵ M.E.T.A.P., 2006.

²⁶ M.A.T.E., 2005.

²⁷ Croitoru L., Sarraf M., 2010.

²⁸ Blanc F., 2011.

²⁹ U.N.E.P., 2011.

³⁰ Blanc F., 2011.

partie théoriques, de cette dernière et de la poussée remarquable d'emplois nouveaux que suscite ce modèle alternatif. Cependant, la différence systémique entre les économies développées, terrains de recherches et d'analyses soutenues, et les économies du Sud, est telle qu'il nous paraît difficile de se baser sur les résultats d'analyses théoriques ou/et empiriques obtenus pour les cas des premières, pour les proposer comme cadres d'analyse dans les cas des secondes. Ces économies ne sont pas, par leurs natures différentes, au même niveau d'organisation et de croissance. L'établissement des structures de l'économie de marché est une question tranchée depuis longtemps dans les premières, en revanche elle reste encore matière à controverses et de jeux de pouvoirs en ce qui concerne les rôles respectifs des acteurs publics et privés, pour les secondes. Ainsi, leurs choix de politique publique apparaissent manquer de cohérence à court et long terme, à l'opposé des économies développées. L'intervention de l'Etat en tant qu'acteur économique public reste, selon nous, indispensable à plusieurs égards, en particulier pour impulser des politiques de croissance, y orienter les investisseurs privés, organiser des conditions équitables en matière de concurrence entre les acteurs, corriger et réguler les déséquilibres structurels des marchés extérieur et intérieur, lutter contre le chômage endémique et la pauvreté. Une autre différence entre ces deux types d'économies, et non des moindres, se situe au niveau de leurs commerces extérieurs respectifs : les économies développées sont intégrées au marché international de manière dominante, puisqu'elles sont structurellement exportatrices nettes de biens et services, en revanche celles comme l'Algérie et le Maroc y sont intégrées de manière structurellement déséquilibrée, puisqu'elles sont des importatrices nettes de biens et services, si on exclut leurs exportations rentières de matières premières (hydrocarbures, phosphates).

Sous les réserves ci-dessus, il est possible de connaître les analyses faites sur le même thème ou certains de ces aspects, en vue d'enrichir les réflexions sur les cas différents des économies Sud Méditerranéennes. Enfin, le peu d'études et d'analyses économiques et environnementales prenant pour champs les économies visées, est une des principales motivations qui nous mobilise dans le présent travail, en vue de contribuer à infléchir un temps soit peu cette réalité.

En soulignant les limites inhérentes à tout instrument de mesure économique, l'usage de certains concepts tels que ceux de fiscalité écologique (la problématique fiscale participe au choix de politique économique qui oriente et définit le mode de croissance) et d'épargne verte, ouvre à notre avis, de nouvelles perspectives d'analyses et de politiques en matière de développement durable pour les deux pays cités. S'ajoutent aux limites intrinsèques à ces

concepts, objets de débats parmi la communauté des chercheurs, les singularités socio-économiques propres à ces pays. Entre autres limites, certaines de leurs activités traditionnelles se déroulent dans des sphères d'échanges hors marché et n'apparaissent pas, pour cette raison, dans les estimations entreprises. Dans ce cas, la question concernant la conceptualisation de l'analyse économique des impacts environnementaux est pertinente dans la mesure où les approches en cours³¹ considèrent les cas d'économies industrialisées, sans s'intéresser de manière approfondie aux cas des économies Sud. Elle est également pertinente dans la mesure où certains des outils analytiques utilisés comme ceux notés précédemment, sont en fait une tentative de réajustement des concepts de l'analyse économique stricto-sensu, par l'intégration et la prise en compte des impacts environnementaux des politiques de croissance. Les coûts de ces impacts, une fois cernés, montreraient le niveau des ressources perdues dont le potentiel d'emplois. La pression des populations sur le territoire littoral, celle de la demande d'emploi dans ce territoire, et celle exercée sur les ressources naturelles de ce type de territoire et résultant des deux premières, tout en fragilisant ce dernier dans chacun des deux pays, indiquent l'urgence d'un modèle économique alternatif durable dont l'un des objectifs serait de diminuer l'intensité de cette pression.

Ce qui est attendu de ce modèle est qu'il puisse intégrer en même temps les objectifs de la satisfaction d'une demande croissante d'emplois et de la priorisation de la préservation des ressources naturelles. Se dessine alors sa nature, celle d'être un modèle d'écodéveloppement. En intégrant l'objectif de satisfaction de la demande sur le marché du travail, il permettrait de desserrer cette première pression de type sociale, en visant la diminution des coûts qu'elle engendre. En intégrant l'objectif de préservation de l'environnement et des ressources naturelles, il contribue à réorienter les choix économiques des acteurs.

Cette recherche est structurée en trois chapitres. Le premier est consacré au cadre conceptuel. Il est composé d'une introduction et de trois sections. La première essaie de définir les notions de « littoral », de « territoires littoraux », ainsi que les relations entre « territoire littoral » et « politique de croissance ». Nous posons ici la question du statut de la notion de « territoire » dans l'analyse économique. Compte tenu de l'orientation de ce travail vers une analyse économique-environnementale, recourant à des notions et concepts souvent d'élaboration récente, peut se poser la question de la pertinence de ce concept, son intégration à l'analyse soulevant des controverses entre plusieurs tendances.³² C'est un risque assumé. La deuxième

³¹ *Civili F. S., 2010.*

³² *Requier-Desjardins D., 2009.*

section est consacrée au concept de « vulnérabilité ». En particulier, est soulignée la pertinence de sa mobilisation dans cette analyse. Nous tentons de montrer les trois dimensions que prend la vulnérabilité d'un territoire : celle-ci n'est pas qu'environnementale. Elle est aussi sociale et économique, ce qui concourt au renforcement de la vulnérabilité environnementale. Cette vulnérabilité multidimensionnelle ne permet pas, selon nous, d'appréhender tous les coûts qui lui seraient associés et qui ralentiraient les gains attendus de la croissance.

Nous introduisons une approche qui semble féconde, selon certains chercheurs, quant aux analyses éco-environnementales. Elle se base sur le concept de « découplage », associé à ceux de recyclage des déchets, d'efficience à atteindre par unité de ressources mobilisées dans le processus économique, et enfin la définition d'écotags pour les procédés, techniques et produits finis qui satisferaient aux critères fixés par une politique d'écodéveloppement. Cette approche vise à concrétiser l'objectif d'une plus grande économie de ressources, à travers la recherche d'une efficience plus grande de leurs quantités mobilisées. La troisième section tente de présenter « l'écodéveloppement ». Après avoir mis en relief ses éléments conceptuels, nous abordons la difficile question des indicateurs. Seront précisés le contexte, les préalables et la méthodologie dans lesquels devront s'inscrire les indicateurs proposés. Ces instruments sont de deux types, ceux économiques, dont les buts seraient d'orienter la fiscalité générale vers une fiscalité écologique et de développer une épargne verte par l'ensemble des acteurs dont l'Etat, et ceux environnementaux.

Le deuxième chapitre est consacré à une présentation des deux territoires littoraux. Il est structuré en deux sections précédées par une introduction. La première section se focalise sur le territoire littoral de l'Algérie. Il est présenté et analysé, en soulignant ses particularités. Nous tentons d'analyser et d'évaluer les impacts environnementaux en recourant à la méso analyse développée par Pillet G.³³

La deuxième section s'intéresse au territoire littoral du Maroc. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous utilisons, en l'absence de données complètes sur les thèmes abordés, l'approche méso - économique et environnementale, telle que présentée dans ce travail. Deux cas régionaux représentatifs des territoires littoraux, seront présentés : cas de la région littorale d'Annaba en Algérie, et celui de la région littorale d'Agadir au Maroc.

³³ Pillet G., 2005.

Enfin, le troisième chapitre tente de préciser les contours d'un modèle d'écodéveloppement pour ces deux pays. Ce questionnement pose en fait le cas de la nature de la croissance économique, qui se focalise sur des objectifs de « dimension », à caractère quantitatif, alors que l'écodéveloppement est sous-tendu par des objectifs de « bien-être », beaucoup plus qualitatifs. La transition vers un modèle de croissance basé sur l'écodéveloppement constitue une opportunité pour l'Algérie et le Maroc d'un côté, l'Union Européenne de l'autre, pour adopter une stratégie de coopération « Gagnant - Gagnant », où chaque partenaire pourra trouver son intérêt, à travers l'écodéveloppement comme mode de croissance.

Concentrer la réflexion vers la pertinence de l'adoption d'un tel modèle, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'U.E., fait entrevoir un effet de « big push » sur le taux de croissance des pays concernés tout en ouvrant de nouveaux créneaux d'investissements directs étrangers pour les acteurs de l'U.E.

La conclusion générale résume les principaux résultats qui se sont dégagés de ce travail.

Chapitre Un
Cadre Analytique

Cette première partie trace le cadre théorique et tente de souligner les concepts mobilisés pour analyser les caractéristiques territoriales et environnementales de la croissance économique en Algérie et au Maroc. Elle relève les limites de cette dernière, tant du fait de sa concentration dans les territoires littoraux que des coûts environnementaux que cette concentration entraîne. En même temps, ce travail souligne les difficultés propres à une approche économique des ressources naturelles et de l'environnement en vue de proposer un nouveau modèle alternatif à la situation actuelle. Bien que ses objectifs soient soulignés, le modèle de croissance basée sur l'écodéveloppement continue de susciter des débats quant à ses outils analytiques et les interactions des politiques de croissance qu'il préconise, face aux motivations des acteurs économiques. Il pose une question centrale à ces différents acteurs : celle de leurs responsabilités sociales vis-à-vis de la société en général, quant aux effets de leurs actions économiques, aussi bien sur la population, que sur les ressources naturelles et l'environnement. Il peut également sembler légitime, de s'interroger sur les soubassements qui éclairent une analyse économique se focalisant, en premier lieu sur l'implication de facteurs environnementaux dans l'évolution et les résultats de la croissance, et en deuxième lieu prenant pour champ d'investigation une portion du territoire d'un pays, son territoire littoral. Cette interrogation trouve sa solution dans le fait que la croissance économique n'est pas un phénomène isolé, mais se déroulant en interaction avec :

a - des ressources naturelles (sols, eau, matières premières, énergie) ;

b - un écosystème (population, biodiversité, climat).

c - des acteurs, qui font des choix en matière d'allocation des ressources. Ces choix visent la réalisation d'objectifs dont l'ensemble fonde une politique. Cette dernière se déroule sur un territoire littoral disposant de caractéristiques propres, mais en même temps des potentialités limitées en termes de stocks de ressources naturelles.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent à l'analyse économique en intégrant³⁴ la donne des ressources naturelles et de l'environnement, telles que celles tentant de replacer au centre des préoccupations des économistes le concept de « territoire ». Ce dernier est à la confluence des analyses géographiques, géopolitiques et économiques.

Les trois sections du premier chapitre visent à clarifier le cadre théorique de ce travail, ainsi que ces principaux outils. La première tente de définir la notion de « littoral », en dépassant le cadre géographique par l'intégration des aspects économiques, environnementaux et sociaux qui la singularisent par rapport à d'autres composantes du territoire d'un pays. De cette

³⁴ Maradan D., 2012.

définition, l'approche peut s'élargir dans une première phase à celle de « territoire littoral », et dans une seconde phase à souligner les rapports entre ce dernier et « politique de croissance ».

Section 1 : Littoral et croissance

1.1 - Territoire et analyse économique

Il peut être légitime de s'interroger sur les soubassements théoriques qui éclairent une telle analyse économique et environnementale, se concentrant sur l'implication des facteurs environnementaux dans l'évolution de la croissance et choisissant un champ analytique singulier, une portion particulière d'un pays, son territoire littoral. Cependant, cette interrogation peut trouver une réponse dans le fait que la croissance n'est pas un phénomène isolé, survenant « ex-nihilo ». Elle ne se réalise, au-delà de son mode particulier, qu'en interaction avec d'une part, des ressources et un environnement naturels (sols, eau, matières premières, populations, biodiversité, climat), et d'autre part un territoire dont les principales caractéristiques géographiques et naturelles sont préexistantes aux transformations induites par la croissance même.

La notion de « territoire » est une des bases conceptuelles de cette analyse. A-t-elle un statut théorique affirmé en économie ? Cette question mérite d'être soulevée, au vu des objectifs de ce travail et des controverses que soulèvent plusieurs contributions³⁵ sur l'intégration de cette notion en tant que concept de l'analyse économique.

Un des chercheurs qui se sont penchés sur cette question, Requier-Desjardins,³⁶ écrit : « *La référence à la notion de territoire est présente depuis déjà deux décennies dans la littérature économique, appliquée à de nombreux domaines, l'analyse des structures industrielles, l'environnement, l'agroalimentaire, le tourisme. Cela ne signifie d'ailleurs pas pour autant que ce concept ait trouvé sa place dans l'appareillage théorique de la discipline.* »³⁷

Selon cet auteur, le concept de « territoire » est utilisé depuis au moins deux décennies dans la littérature économique, dont celle se focalisant sur les questions liées à l'environnement. Cet usage autoriserait, à notre avis, de continuer à mobiliser ce concept dans les recherches économiques appliquées à des domaines similaires.

³⁵ Nieddu M., 2007.

³⁶ Requier-Desjardins D., 2009.

³⁷ Requier-Desjardins D., 2009.

Certaines contributions³⁸ mettent en lumière un aspect, qui tend à justifier le statut de concept économique à part entière de la notion de « territoire » : celui de la relation « partagée » qui relie un territoire particulier avec la population qui y vit.

Requier-Desjardins relève : « *l'approche du territoire par la qualification constitue une voie d'endogénéisation du concept.* »³⁹ Il ajoute que cette approche est « *indissociable de la réflexion économique sur la notion de patrimoine et d'identité, qui est en cours de constitution.* »⁴⁰

Cette relation évoluant avec le temps, s'éclaire à partir de la connaissance de la diversité des ressources que peut offrir ce territoire. Elles entraînent une attractivité continue qui s'exerce sur l'ensemble des acteurs. Cela conduit à la longue à polariser les activités et les populations sur ce territoire, considéré plus attractif du fait de cette polarisation même, en comparaison avec les autres territoires du pays. Elle⁴¹ vise les catégories sociales qui, soit recherchent à améliorer leurs niveaux de vies par la migration intérieure vers ces territoires mieux dotés en possibilité d'emplois, soient disposant de suffisamment de moyens financiers pour investir dans des activités plus rentables dans ces territoires littoraux que dans les territoires intérieurs. L'Algérie et le Maroc évoluent depuis plus d'une décennie, dans un double paradoxe en matière de marché du travail : d'une part le chômage y est endémique et d'autre part, le potentiel non mobilisé productivement de la population active, ajoutent des coûts additionnels que supporte l'économie. Le rapport des emplois formels au nombre d'actifs potentiels, selon Blanc F.,⁴² est de 50 % pour l'ensemble des pays du Sud de la Méditerranée. En revanche, pour le Maroc et l'Algérie, les données disponibles⁴³ semblent indiquer que ce rapport pourrait être encore plus faible. La pression de la demande sur le marché du travail est forte dans les deux cas. Elle l'est encore plus dans les deux territoires littoraux, que dans le reste des territoires, qui se vident à des rythmes particuliers à chaque cas.

L'ensemble des ressources des deux pays, constituant le patrimoine distinguant chaque territoire, procure par là même une identité à chacun d'eux et autorise ainsi l'analyse économique du territoire choisi, en tant qu'espace socio-économique où se nouent en permanence des relations partagées entre ce dernier, ses ressources et la population qui y réside. Le même auteur observe : « *Dans les disciplines où la notion de territoire est présente*

³⁸ Requier-Desjardins D., 2009.

³⁹ Requier-Desjardins D., 2009.

⁴⁰ Requier-Desjardins D., 2009.

⁴¹ Khaoua N. (c), 2012.

⁴² Blanc F., 2011.

⁴³ O.N.S., 2012, H.C.P., 2011.

sans contestation, géographie et écologie essentiellement, le territoire renvoie à une définition d'un ensemble de relations entre une population et un espace. Cet ensemble de relations constitue un « système »⁴⁴ dans lequel chacun des deux éléments ne peut s'appréhender qu'en référence à l'autre. »⁴⁵

Requier-Desjardins poursuit en relevant que pour certaines analyses, « le concept de territoire réunit les notions d'espace de vie, lié aux pratiques, d'espace vécu, lié aux représentations de ces pratiques et d'espace social, lié à l'imbrication des lieux et des rapports sociaux. »⁴⁶ Il observe que « la théorie économique aborde l'espace avant tout comme le socle des activités économiques. » Ainsi, « la relation entre les activités des agents économiques et l'espace est univoque, l'espace n'intervenant que dans la question de la localisation des activités, la localisation, comme élément du comportement des agents économiques, étant d'ailleurs implicitement réversible sous la forme de la délocalisation. L'économie spatiale abordera donc la question de la localisation essentiellement à travers la recherche de la définition d'un « équilibre spatial », qui peut être considéré comme une version spatialisée de l'équilibre général. »

C'est dans ce prolongement que le territoire littoral, disposant de ressources spécifiques issues de la juxtaposition de l'espace terrestre d'avec l'espace marin, peut faire l'objet d'une analyse économique et environnementale. L'analyse éco-environnementale vise à dépasser les choix de localisation répondant strictement aux critères économiques, pour s'interroger sur le devenir de ce territoire une fois ces choix accomplis et leurs impacts environnementaux dûment constatés. Cette analyse peut s'envisager au-delà de la question de la localisation des activités dans telle ou telle région, mais en soulignons les raisons économiques et sociales qui d'une part, attirent en permanence la localisation des populations et de leurs activités sur le territoire littoral, et d'autre part entraînent la dégradation des supports d'une croissance économique future du pays considéré.

La diversité des ressources de ces territoires, les usages et les conflits qu'ils entraînent entre acteurs, les politiques poursuivies, les perspectives qu'offrent ces différentes singularités, l'inégalité en matière de conditions de développement entre le territoire littoral et les autres territoires du même pays, permettent la comparaison des cas et l'éclairage des alternatives possibles de développement durable dans les pays Sud Méditerranéens.

⁴⁴ C'est nous qui soulignons.

⁴⁵ Requier-Desjardins D., 2009.

⁴⁶ Requier-Desjardins D., 2009.

1.2 - Territoire et littoral

Plusieurs chercheurs⁴⁷ et institutions⁴⁸ se sont intéressés selon différents angles, aux territoires littoraux. Cet intérêt remarqué résulte des caractéristiques intrinsèques de ce type de territoire, et l'attractivité qu'ils exercent sur les populations dans tous les pays, ainsi que les conséquences de cette attractivité en matière économique et sociale, du fait des pressions accrues. De ce fait, la vulnérabilité de ces territoires augmente continuellement, surtout dans les cas d'épuisement des ressources qu'ils peuvent offrir à une population croissante et de la survenue d'événements non maîtrisables (inondations, sécheresses, changement climatique, élévation du niveau de la mer). Parlant des régions littorales méditerranéennes, Rahmani C.⁴⁹ écrit : « Cette écorégion est identifiée par les experts comme l'une des régions du monde où le changement climatique est susceptible de marquer le plus l'environnement et les activités humaines. Jadis immensité, la mer Méditerranée, avec l'avènement des déplacements rapides et des technologies de l'information et de la communication, s'est rétrécie aux dimensions d'un lac menacé par la forte concentration des villes et des activités humaines le long du littoral, comme est menacée également sa biodiversité remarquable ». L'idée qui se dégage est que les territoires littoraux n'ont pas seulement une importance propre à chacun des pays auxquels ils se rattachent. Leur importance découle également de leur nature, participant à la qualité de l'évolution future (environnementale, économique, sociale) de l'ensemble des pays (Nord et Sud) riverains de la Méditerranée. Mais comment définir de manière plus précise le territoire littoral d'un pays, comme par exemple celui de l'Algérie ? S'agit-il de se suffire d'une approche géographique ? Ou bien seulement juridique ?⁵⁰ Il nous semble quant à nous, que les approches citées ci-dessus bien qu'utiles, ne sont pas complètement satisfaisantes, dans la mesure où le territoire littoral est aussi et dans le même temps un espace social, un espace politique, un espace environnemental et surtout un espace économique. Sur ce territoire aux aspects si différents s'exercent différents types de pressions, de pouvoirs, dont ceux des institutions de l'Etat et de ses démembrements locaux, mais également s'exercent les pouvoirs des acteurs (entreprises, consommateurs, populations) qui y vivent et y activent. De ce point de vue, c'est un territoire particulier quant aux conflits d'affectations et d'usages des ressources qui s'y déroulent continuellement.

⁴⁷ Hazim M., Fassi Fihri M., 2010.

⁴⁸ M.E.T.A.P., I.E.Med, etc.

⁴⁹ Rahmani C., 2010.

⁵⁰ J.O.R.A., Loi n° 02-02, 2002.

Le territoire littoral, par les ressources terrestres, du sous sol et marines qu'il renferme, est un espace environnemental par excellence. Sa relation avec l'environnement est directe.

Les ressources naturelles (sols, eau douce, ressources marines, paysages) qu'il contient, sont exploitées sans rationalité ni contrainte environnementale significative. La concentration des populations urbaines et celle des activités industrielles contribuent à la consommation de ces ressources pour les besoins des activités de production. Elle détruit une autre part de ces ressources par les rejets et les dommages que provoque la poursuite de ces mêmes activités (pollutions, déchets solides, eaux usées). Cette analyse se base sur le concept d'« espace environnemental » en vue d'intégrer les ressources naturelles au modèle d'éco développement, pour dépasser les limites environnementales des analyses économiques conventionnelles. Une approche qui conforte l'usage du concept d'espace environnemental, est la théorie des « éternalités » (Pillet G., 2001), qui vise l'intégration de l'environnemental comme facteur de développement. Les catégories de l'analyse conventionnelle de la croissance (P.I.B., Epargne) prendront ainsi une nouvelle dimension (P.I.B. Vert, Epargne Verte). L'épargne verte a fait l'objet de travaux récents de la Banque Mondiale, qui choisi d'utiliser l'expression « épargne véritable »⁵¹ au contenu plus large car prenant en compte le capital naturel mais également le capital matériel. En revanche, même si le concept de « P.I.B. Vert »⁵² reste encore l'objet de débats, il est à notre sens utile de pouvoir l'introduire dans l'analyse éco-environnementale d'un champ comme celui de l'Algérie et du Maroc, où tout est à reconstruire.

L'axe central de cette recherche se focalise sur l'analyse des aspects économiques induits par la problématique environnementale, affectant les territoires littoraux.

Comment le processus de croissance impacte dans ces pays leur situation environnementale ?

Est-il susceptible d'être modulé de telle sorte qu'il intègre la donnée environnementale ?

La tendance à la littoralisation des populations, de leurs habitats et des activités productives est-elle un frein à la croissance et un facteur aggravant le poids et les coûts des dommages environnementaux ?

Les impacts économiques et sociaux de ces dommages affectant les ressources naturelles sont-ils plus importants lorsqu'ils surviennent dans les territoires littoraux ?

⁵¹ World Bank, 2006.

⁵² Alfsen K. H. et al, 2006.

Les potentialités en ressources naturelles des territoires littoraux sont aussi celles qui supportent le plus de pressions dues à la concentration des activités, des infrastructures (transports, réseaux), des habitats urbains et des populations.

L'attrait intrinsèque de ce type de territoire, permet-il de considérer que la littoralisation accroît les impacts environnementaux actuels ?

L'objectif est d'identifier une politique économique alternative, pour la minimisation des impacts et des coûts environnementaux, en orientant les pays concernés vers l'écodéveloppement. Les modes de croissance en cours dans les deux pays cités, évoluent de crises en échecs successifs. Leurs objectifs proclamés ont rarement été atteints, toujours reportés à un futur indéfini. Ni l'industrialisation n'a été réalisée, ni le chômage n'a été jugulé, ni le niveau de vie moyen de la majorité de la population n'a été significativement amélioré durant ces dernières années. Le paradoxe fondamental d'une population pauvre dans des pays riches de leurs ressources naturelles, comme en Algérie, continue de perdurer. La crise financière internationale ajoute de nouvelles contraintes d'ordre structurel, faisant se raréfier les I.D.E.⁵³ et renchérissant leurs importations de biens et services.

Dans le même temps, la littoralisation s'accélère, prend plus d'ampleur à mesure que les effets des dommages environnementaux induits par la croissance, se font sentir dans les territoires intérieurs (aridité, baisse des rendements de l'agriculture et de l'élevage, pertes de terres arables du à l'urbanisation) et marquent la vie sociale et économique.

Comment évolue cette problématique complexe ?

Innover, à partir des possibilités existantes, des politiques d'écodéveloppement reposant sur un diagnostic économique de la problématique environnementale, ne constitue-t-il pas une opportunité pour tracer une politique de développement basée sur la durabilité et pouvant renforcer en l'orientant vers l'écodéveloppement, le partenariat avec l'Union Européenne ?

L'analyse des aspects économiques induits par la problématique environnementale vise à étudier le processus de croissance en prenant en compte la tendance à la littoralisation des populations et des activités productives. Elle tente de mettre à jour les alternatives d'un développement durable inversant cette dernière et dégagant des capacités d'adaptation face aux dommages environnementaux, tout en renouvelant le modèle de développement dans une perspective d'« éco développement ».

⁵³ Selon les données recueillies auprès de l'O.N.S. et du Ministère des finances, de 2005 à 2009, le volume total des I.D.E. a été de 3,5 milliards de dollars courants, dont 30% concernaient le secteur des hydrocarbures (Khaoua N.).

Selon leurs situations géographiques, les territoires littoraux se différencient en fonction de leurs dotations en ressources naturelles, matérielles, et en populations. Cependant, les concentrations des populations urbaines et celles des activités économiques contribuent à une consommation rapide et anarchique de ces ressources, dont une part est non renouvelable. Elles détruisent et gaspillent une autre part de plus en plus grande de ces mêmes ressources (par les inefficiences, les gaspillages et les pollutions). L'analyse économique et environnementale des territoires littoraux se base sur le concept « d'espace environnemental » en vue d'intégrer les ressources naturelles dans le modèle d'écodéveloppement, pour tenter de dépasser les limites environnementales des analyses économiques courantes.

Comment intégrer l'environnement, dans une approche économique des relations entre « activités », « populations » et « ressources naturelles » ? La réponse à cette question peut se dessiner tout d'abord dans l'estimation et la valorisation des consommations directes mais également indirectes des ressources naturelles. Cela permet de cerner l'ensemble des coûts induits, ensuite pose la nécessité de la responsabilité sociale des acteurs.

L'objectif d'établissement d'un mode de développement durable,⁵⁴ tel que l'écodéveloppement, contient dans ses fondements la notion de « responsabilité sociale » (R.S.E.) pour les acteurs du changement (entreprises, institutions, population).

Cette notion souligne les obligations de ces acteurs, dans les activités consommatrices de ressources naturelles (eau, sol, énergie), ainsi que dans celles polluantes ou contribuant à des émissions de déchets et de gaz à effets de serre (G.E.S.)⁵⁵.

La multiplicité des acteurs impliqués dans le territoire littoral indique également les possibilités de conflits pouvant survenir, puisque leurs intérêts sont par essence divergents car dépendants des objectifs propres à chacun. Les méthodes évolutives de leurs résolutions soulignent également la dimension politique de cet espace, en tant qu'enjeu et lieu de pouvoirs. Synthétisant l'essentiel des travaux récents sur les conflits de pouvoirs territoriaux, Encel F. écrit : « *Il s'agit d'observer des rapports certes conflictuels, mais qui ne débouchent que rarement sur des conflits sanglants et qui éclatent entre entités politiques infra-étatiques, telles que des régions, des communes* ». ⁵⁶

Dans le cas de l'Algérie, les conflits observés ont pour objet, dans la plupart des situations, le partage des ressources naturelles (sols utiles, eaux), dont les stocks suivent une tendance à la

⁵⁴ Rapport Brundland G.H., 1987.

⁵⁵ G.E.S. : Gaz à Effet de Serre.

⁵⁶ Encel F., 2011.

baisse alors que dans le même temps la population s'accroît, particulièrement dans le territoire littoral.

1.3 - Littoral et politique de croissance

Les choix de politique économique et de localisation des activités, sont conditionnés au préalable par des données dont celles géographiques sont dans la plupart des cas considérées comme moins décisives. Le territoire n'est mis en avant que parce qu'il minimise par sa proximité des marchés, les coûts des investissements projetés et/ou contient une population suffisamment nombreuse ou/et influente, pour que les localisations de nouvelles activités et d'investissements s'y destinent là plus qu'ailleurs. Les pressions que ces investissements risquent d'augmenter sur les ressources naturelles, sont constamment négligées. Beaucoup d'exemples⁵⁷ en Algérie peuvent être cités à ce sujet. C'est le pays le plus vaste d'Afrique du Nord, son étendue étant de 2,38 millions kilomètres carrés, ce qui le classe au 10^{ème} rang mondial pour sa superficie. C'est un territoire de contrastes géographiques prononcés, qui imprègnent sa population (37,1 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2012),⁵⁸ et les ressources naturelles qu'il renferme. S'il est formé au Nord d'une bande littorale (le territoire littoral) large de 150 kilomètres environ, qui longe la Méditerranée, en revanche au Sud plus de 85 % de sa superficie est formée de régions désertiques constituant la plus grande partie du désert du Sahara, partagé avec les pays Africains voisins. Les cours d'eau d'une certaine importance en termes de débit régulier sont peu nombreux. Les précipitations varient en amplitude d'Ouest en Est, de 200 à 800 millimètres/an, atteignant les 1000 millimètres/an dans les régions côtières de l'extrême Nord-est, certaines années pluvieuses. Ces précipitations concernent essentiellement la bande septentrionale, qui se confond avec le territoire littoral dans son sens large. Au Sud de cette zone, le territoire des hauts plateaux, ensuite le désert, dominant et même si quelques pluies peuvent y être signalées ici et là selon les périodes, elles sont trop irrégulières et orageuses, entraînant périodiquement des dommages locaux (tels que les inondations meurtrières ayant touchées la ville de Ghardaïa, au Nord du désert du Sahara en 2009). L'équipement en infrastructures hydrauliques et en réseaux d'assainissement et récupération des eaux usées, n'a fait l'objet de l'intérêt des pouvoirs publics que depuis la dernière décennie, sans pour autant atteindre des niveaux satisfaisants (soixante dix barrages

⁵⁷ *Peuvent être cités comme exemples les complexes industriels d'engrais, de métallurgie et de sidérurgie à Annaba, localisés à moins de 10 km des côtes, celui des peintures de Souk Ahras, ceux d'hydrocarbures diverses et de pétrochimie de Skikda et Arzew.*

⁵⁸ O.N.S., 2012.

fonctionnent en 2012⁵⁹, dont plus de 40 % de leur capacité de retenue est perdue pour cause d'envasement). Les exemples des pays voisins, montrent le retard enregistré en d'infrastructures hydrauliques et exploitation des ressources en eau.

Quant au Maroc, il dispose de deux façades maritimes, la moins longue méditerranéenne où se localise une agglomération principale, Tanger, et la seconde est face à l'Atlantique, plus longue que la première, et renferme plusieurs agglomérations importantes, en particulier Casablanca au centre, et Agadir au Sud. Les côtes du pays, conjuguées aux monts de l'Atlas qui le traversent du Sud - Ouest vers le Nord - Est, confèrent à son territoire littoral, en plus d'une relative étendue, un ensemble de ressources et d'opportunités pouvant servir de leviers pour une politique de croissance plus introvertie. Pour les ressources naturelles les plus sollicitées, une gestion planifiée des eaux a attiré l'attention des autorités dès les années soixante du siècle écoulé, suite aux inondations catastrophiques, et surtout à cause des sécheresses répétées et leurs impacts sur l'économie. De sorte qu'aujourd'hui, le pays compte plus de 125 barrages, qui l'ont protégé des grandes sécheresses des années 1980 et 1990. Avec l'évolution du changement climatique et l'installation du nouveau climat planétaire, les fonctions initiales de ces barrages ne peuvent plus être assurées, en raison du nouveau cycle de l'eau, caractérisé par des sécheresses accrues et des inondations catastrophiques au niveau du piémont de l'Atlas, et aux embouchures des oueds sur tout le territoire littoral (Nador, Tanger, Kénitra, Rabat, Mohammedia, Casablanca, Agadir). Cela rend la gestion du territoire difficile et impose un autre aménagement du littoral intégré dans le nouveau climat.

Finalement, dans chacun des deux pays, les liens entre les territoires littoraux et les politiques respectives de développement sont problématiques. Les pressions sur les ressources naturelles limitées de ces territoires fragiles s'accroissent, aggravant continuellement les dommages environnementaux sans pour autant garantir un niveau d'efficacité suffisant aux politiques appliquées, compte tenu des attentes en matière de croissance et de réponses aux besoins sociaux. Le territoire littoral n'est considéré par ces politiques leurs différents acteurs, que comme lieu le moins coûteux pour l'implantation des investissements. Il n'a aucune importance ni statut de stock de richesse naturelle à préserver. Les coûts engendrés par cette conception économiste, cadrée sur les besoins du marché dans l'immédiat, non sur ceux du développement dans le futur pour les générations à venir, ne sont pas pris en compte. Ils sont ainsi non pris en charge par les acteurs directs qui en principe doivent les supporter. Leur

⁵⁹ Selon les données du M.R.E.

prise en charge est laissée à la collectivité à travers les ressources publiques. Le territoire littoral et son état environnemental est en fait disjoint de la politique économique appliquée. La nécessité d'une refondation de ces politiques vers une intégration plus significative des objectifs de préservation/conservation des ressources naturelles et de l'environnement dans la définition et l'exécution des politiques de croissance n'en devient que plus urgente. Enfin, les bénéfices de la croissance ne devraient pas être cantonnés sur un territoire particulier, en l'occurrence le territoire littoral dans les deux cas étudiés ici, mais équitablement répartis sur toutes les régions et l'ensemble des populations du/des pays, selon un renouveau des schémas d'aménagement des territoires.

Section 2 : Vulnérabilité et découplage

2.1 - La vulnérabilité

La « vulnérabilité », associée au territoire littoral, pose le principe de fragilité de ce type de territoire, prenant des formes multiples, dont celle sociale n'est pas la moins importante. Ces espaces sont particuliers, car ils résultent d'une association de deux segments : l'un terrestre et un autre marin et subissent de ce fait des pressions renouvelées sur chacun d'eux, car renfermant une biodiversité singulière par sa richesse et son étendue. Cette association, en premier lieu géographique, avec sa partie terrestre et celle marine, acquiert une attractivité forte auprès des populations et des acteurs économiques. Due à la juxtaposition entre le sol et la mer, elle dote par là même le territoire littoral d'atouts pour l'établissement de concentrations urbaines, d'infrastructures et d'entreprises et autres services. Elle permet ainsi l'amoindrissement des coûts de production et entraîne une pression à plusieurs niveaux (augmentation des tailles des agglomérations urbaines, établissement de nouvelles agglomérations, ponctions diverses et en augmentation sur les ressources), conduisant à l'élargissement des activités, du nombre de la population et entraînant l'émergence d'activités nouvelles y compris informelles, que ces populations suscitent en réaction à la dureté de leurs conditions d'existence (pertes d'emplois, de revenus). C'est en ce sens que le concept de vulnérabilité pose un cadre d'analyse adapté aux caractéristiques écologiques, économiques et sociales des territoires littoraux. Il souligne qu'ils ont une spécificité qui ne permet pas de les assimiler à d'autres types de territoires, à fortiori quand ils sont localisés dans des pays où la croissance reste, dans ses rythmes mesurables à travers le P.I.B., bien en deçà des attentes

sociales les plus pressantes. Le territoire littoral acquiert une importance primordiale dans l'accomplissement des politiques de développement au vu des concentrations d'acteurs qu'il renferme. Il concentre les dommages que subissent les ressources naturelles et les populations. Sa « vulnérabilité »⁶⁰ est plus forte que celle touchant les territoires intérieurs.

La « vulnérabilité » est entendue comme « *la prédisposition d'un système à souffrir d'un choc ou d'un stress* », selon Nicolai J.P.⁶¹ Cette première définition concorde avec l'état des territoires littoraux. En effet, si on considère ces territoires comme « des sous systèmes socio-économiques » dépendant d'un système plus large les englobant, chacun d'eux souffre de manière particulière, à un rythme qui dépend de ses dotations en ressources, en populations et en activités, mais également de manière continue, au même titre que les autres sous systèmes, des pressions résultant du niveau de concentration des populations ainsi que de leurs activités et des infrastructures qui les rendent possibles.

L'auteur ajoute : « *La plupart des travaux considère des chocs ou des stress externes comme les aléas météorologiques, ou les tremblements de terre ou les éruptions volcaniques, mais le principe peut être étendu à des facteurs de risque technologique ou socio-économiques, éventuellement endogènes. L'endogénéité des facteurs socio naturels (changement climatique, émissions de gaz à effets de serre, déforestation) est également considérée lorsque le « système » étudié est assez large pour intégrer cette endogénéité* ».⁶²

Certains chercheurs⁶³ se sont également penchés sur la définition du concept de vulnérabilité, dans sa signification par rapport au cas de l'Algérie. Ainsi, Mouhoubi S.,⁶⁴ considère que : « *Les vulnérabilités sont d'abord d'ordre interne. Pour les cerner dans leur globalité, il est privilégié l'approche pragmatique. En général, l'on peut les appréhender à travers l'analyse des points suivants : - sur le plan physique ; - sur le plan économique ; - sur le plan des infrastructures ; - enfin, sur le plan institutionnel et de la bonne gouvernance* ».⁶⁵

Il ajoute : « *Les vulnérabilités sur le plan physique sont les plus aisées à cerner mais pas forcément celles qui sont les plus faciles à surmonter. Elles peuvent être identifiées à travers : - le territoire ; - la position géographique ; - et enfin la population.* »⁶⁶

Pour Mouhoubi S., la nature du territoire peut entraîner que le degré de vulnérabilité de ce dernier s'élève, surtout si ce degré est renforcé et maintenu par des pressions continues des

⁶⁰ Nicolai J. P., 2007.

⁶¹ Nicolai J. P., 2007.

⁶² Nicolai J. P., 2007.

⁶³ Mouhoubi S., 2011.

⁶⁴ Mouhoubi S., 2011.

⁶⁵ Mouhoubi S., 2011.

⁶⁶ Mouhoubi S., 2011.

concentrations de population et d'activités économiques consommatrices de ressources naturelles et sources d'externalités environnementales négatives (pollutions diverses).

2.2 - Vulnérabilité et analyse éco environnementale

L'approche en terme de « vulnérabilité » s'appuie sur l'hypothèse de considérer les territoires littoraux comme des « systèmes socio-économiques » localisés. Cette approche considère qu'« un territoire » est « un espace dans lequel une société dotée d'un certain niveau de cohérence et de liens avec les éléments constitutifs de ce territoire, évolue ». Le territoire littoral répond à cette définition, même si le sous système littoral dans chaque pays, dépend de la structure du découpage administratif de ce pays, en rapport avec son système socioéconomique.

Les liens entre vulnérabilité et analyse éco environnementale des territoires littoraux s'éclairent quand est posée l'hypothèse qu'un tel territoire, qui contient une population résidente exerçant un ensemble d'activités, peut être considéré comme un « système économique », où des acteurs (marché), mettant en œuvre des moyens, (capitaux, technologies, organisation), visent à réaliser des objectifs économiques (production de valeurs, croissance, profit).

Dans ce cadre, il s'agira de mettre en avant la nature fragile de ce territoire, qui le conditionne, tout en risquant de s'approfondir si les localisations d'agglomérations, d'infrastructures et d'activités en cours ne sont pas repensées pour s'adapter avec la nature environnementale de sa vulnérabilité. La mise en avant des éléments participant à la vulnérabilité du territoire littoral permet d'évaluer les coûts supplémentaires, souvent considérés hors marché,⁶⁷ qu'entraîne cette fragilité sur l'évolution de la croissance et la répartition de ses coûts et de ses résultats.

L'analyse éco-environnementale de ce système, en tentant d'estimer les coûts environnementaux résultant des activités qui y sont localisées, permet de poser la question de la pertinence de son adaptation à la nature et au niveau de la vulnérabilité qui le caractérise.

Cette adaptation peut prendre la forme d'un nouveau modèle économique orienté vers la conservation des ressources naturelles et de l'environnement. L'option d'une « économie verte », comme moteur d'une nouvelle politique et comme système économique à impulser,

⁶⁷ Ces coûts supplémentaires (ou non prévus) se situent hors marché, car les ponctions des ressources naturelles, par les acteurs économiques, ne sont pas valorisées à leur valeur marchande.

devient une alternative pertinente par comparaison des dommages environnementaux actuels que par rapport au marasme ambiant résultant des échecs des politiques économiques privilégiées jusqu'à maintenant. Cette alternative serait également pertinente par rapport à la nécessité d'augmenter l'efficacité de l'usage économique de ressources naturelles de plus en plus détruites et gaspillées alors que cette destruction prend de plus en plus un caractère irréversible. Cette option découle d'une conception globale et large de la vulnérabilité des territoires littoraux, quand ces derniers subissent continuellement des pressions résultant des concentrations en augmentation ininterrompue des populations et des activités qu'elles pratiquent (localisations d'unités de production de biens et services, infrastructures de transport, habitats, administrations).

La vulnérabilité est pensée comme appréhendant seulement l'état de fragilité des ressources naturelles (sols, eaux,⁶⁸ ressources marines, biodiversité) du territoire littoral objet de l'analyse, comme conséquence des pressions subit en permanence. Cependant, il s'avère que les pressions sur les ressources naturelles ne provoquent pas uniquement des impacts environnementaux sur ces seules ressources. Elles impactent aussi les populations (santé, pauvreté, diminution des possibilités de création d'emplois et de revenus subséquents), ainsi que les activités économiques en renchérissant les coûts de production d'une part et en détruisant les possibilités de création de valeurs nouvelles.

Ces trois dimensions de la vulnérabilité du territoire littoral sont explicitées dans les trois paragraphes suivants. Elles concourent toutes les trois, du point de vue de l'aménagement du territoire, à influencer sur les résultats d'une part de la croissance, mais d'autre part renforcent les impacts environnementaux résultant en même temps de la croissance et des effets des concentrations des populations et des activités.

2.2.1 - Dimension sociale

Les populations immigreront en Algérie des territoires sahariens du Sud et arides des Hauts Plateaux vers le territoire littoral par manque d'activités et d'emplois. Ce mouvement permanent est sensiblement similaire, mais dans un sens Est-Ouest au Maroc. A une partie pauvre et économiquement marginalisée de la population résidente sur le territoire littoral dans ses différentes régions (Est, Centre et Ouest), viennent s'ajouter des nouveaux arrivants de manière quasi continue.

⁶⁸Khaoua N., 2009.

La pression sociale accrue des migrants vers le territoire littoral, ainsi que la permanence de ces mouvements, contribuent à l'augmentation rapide et non maîtrisée des populations résidentes et pendulaires. Ces deux éléments sont parmi les causes les plus importantes de l'amplification de la vulnérabilité sociale. L'accroissement continu des populations, par augmentation démographique naturelle de celle résidente, à laquelle s'ajoutent en permanence des contingents de nouveaux arrivants, multiplient les pressions qu'il subit.

Cette double pression permanente réduit l'offre de biens et services que peut offrir le système économique, face à une augmentation continue des demandes sociales qu'exprime la population. L'augmentation des demandes d'emploi est amplifiée par la relative jeunesse⁶⁹ des populations et plus particulièrement celles résidentes sur le territoire littoral. Quoique dans une situation différente, le même phénomène s'observe au Maroc.⁷⁰ La demande d'emploi y suit une courbe ascendante supérieure à celle de l'offre qui n'augmente pas et même s'oriente vers une baisse relative, suite aux réformes entreprises, conjuguées à une double transformation du système économique, du formel vers un informel dominant, et d'une structure des emplois où ces derniers se transforment en des emplois informels, peu qualifiés, peu rémunérateurs, non couverts par des droits sociaux, flexibles et précaires.⁷¹ Les autres aspects constitutifs d'un niveau minimal de vie (habitats, infrastructures de services), s'en trouvent également affectés dans un sens répondant de moins en moins aux demandes sociales. L'état général du système productif, où le niveau de production matérielle (en particulier pour les produits de l'industrie), régresse depuis plusieurs années, dans ses proportions par rapport au P.I.B.,⁷² tend vers la stagnation et la crise structurelle. Le niveau relatif de la production industrielle et agricole, ne participant à la formation du P.I.B. que pour au maximum les 11% en 2011,⁷³ éclaire et renforce la tendance prégnante à l'amplification continue de la vulnérabilité sociale du territoire littoral. Cette dernière s'accroît également du fait des effets sociaux des pollutions telles que les rejets d'eaux usées, de déchets solides, les destructions et pertes de sols du fait d'une urbanisation anarchique, les pertes de ressources marines se manifestant par la baisse des niveaux de production des ressources halieutiques et la stagnation du tourisme balnéaire, résultant entre autres des rejets divers sus mentionnés, pour partie vers la mer et en amont des « oued » (rivières et cours d'eau).

⁶⁹ O.N.S., 2012.

⁷⁰ U.N.E.S.C.O., 2010, p. 25.

⁷¹ Bellache Y., 2010.

⁷² B.A., 2009.

⁷³ B.A., 2009.

2.2.2 - Dimension environnementale

De ce point de vue, la vulnérabilité du territoire littoral s'amplifie, en Algérie et au Maroc, lorsque les pressions des populations et de leurs établissements urbains et périurbains, s'accroissent (habitats et infrastructures d'accompagnement, réseaux de transport des biens et des personnes, d'eaux, d'énergie, infrastructures de services).⁷⁴ Les rejets polluants de ces différents usages destructeurs des ressources naturelles et de l'environnement, que ces établissements provoquent (eaux usées⁷⁵, déchets solides⁷⁶, déchets gazeux), s'accroissent en risquant d'atteindre un niveau tel que toute remédiation s'avèrera inefficace. Cette vulnérabilité s'amplifie également du fait des activités économiques que ces populations en augmentation, pratiquent pour satisfaire leurs besoins. Elles entraînent une telle demande sur les ressources naturelles (sols utiles, eaux, côtes marines, ressources halieutiques) du territoire littoral (exprimée dans et hors marché en même temps, du fait des faibles perspectives de création d'emplois et de revenus stables, orientant ainsi l'offre de travail de larges catégories sociales et d'acteurs économiques locaux vers l'économie informelle), que les disponibilités de ces dernières s'amenuisent et tendent à se raréfier.⁷⁷ Les exemples ne manquent pas : diminution des disponibilités d'eau potable, de surfaces de terres cultivables, de superficies de sols urbanisables, de forêts exploitables⁷⁸.

Une des solutions, consiste à préconiser de « découpler » l'environnement et les ressources naturelles de l'évolution économique stricto-sensu, de telle sorte que les impacts environnementaux et les dommages que cette évolution entraîne, perdent leur caractère de fatalité. Ce découplage consiste à définir des critères respectueux de l'environnement, que l'activité économique dans toute sa chaîne se doit de respecter et à quoi elle se doit de se conformer, pour rester concurrente. La définition, la mise en place et la transformation du statut de ces labels en des critères de concurrence et d'exclusion des productions et marchandises non respectueuses de l'environnement, appellent une participation active de la société civile, en vue d'infléchir les choix économiques vers l'écodéveloppement. Ces choix ressortent de la politique économique adoptée par l'Etat ainsi que les acteurs du marché.

⁷⁴ Cf. figures n° 2, 3, 9 et 10.

⁷⁵ Khaoua N., 2010.

⁷⁶ Tabet-Aoul M., 2001.

⁷⁷ U.N.E.S.C.O., 2010.

⁷⁸ Cf. figure n° 7.

2.2.3 - Dimension économique⁷⁹

Cet aspect de la vulnérabilité globale découle des dimensions précédentes (environnementale et sociale), lesquelles se doivent d'être traduites économiquement par l'estimation des coûts des externalités induites, à prendre en charge en cas de la préférence d'une politique de développement inclusive de la donne environnementale. Les aspects environnementaux et sociaux de la vulnérabilité, entraînent un surcroît de coûts pour l'économie du territoire littoral. Ils génèrent des externalités constituant des pertes en ressources qui se traduisent par des coûts. Finalement, ces externalités minorent la croissance et freinent son essor en alourdissant ses coûts sans contrepartie positive. Plus spécifiquement, la dimension économique de la vulnérabilité vise à estimer et à traduire en termes économiques et financiers les différents impacts (externalités) de cette dernière (dans leurs trois aspects cités ci-dessus). Cette connaissance permet d'évaluer les politiques de développement en cours, par rapport aux coûts environnementaux directs et indirects que ces politiques provoquent. Cette évaluation, par comparaison des coûts estimés qu'entraînent les investissements de politiques alternatives plus « propres », telle que l'écodéveloppement, souligne le niveau de faisabilité de ces politiques alternatives et les gains environnementaux, sociaux et économiques escomptés qu'elles pourront atteindre. Dans le même temps, l'évaluation économique des coûts environnementaux de la croissance, réalise un autre objectif aussi utile que nécessaire : celui de valoriser des impacts environnementaux dus à ce mode de croissance, qui ne faisaient auparavant l'objet que de tentatives marginales de prise en compte économique et de valorisation monétaire.

2.3 - Découplage, Recyclage, Efficience et Ecolabels

Il peut sembler excessif d'associer le découplage, le recyclage, l'efficience des ressources mobilisées et le critère des ecolabels, tant ces phénomènes semblent recouvrir des situations et des réalités distinctes. En fait, ces phénomènes et les concepts qui les expriment forment à notre sens un continuum d'étapes successives conditionnant chacune d'elle l'étape qui lui succède, selon diverses approches⁸⁰.

⁷⁹ Zuindeau B., 2000.

⁸⁰ U.N.E.P., 2011.

En vue de pallier aux impacts environnementaux qu'entraînent les politiques économiques courantes, certaines de ces approches⁸¹ avancent la proposition de « découpler » l'analyse des impacts environnementaux et leurs effets négatifs et coûteux, des politiques économiques menées dans le champ réel. Ainsi, une des alternatives préconisées pour être mise en pratique par les politiques de croissance, serait de traiter les problématiques environnementales comme si elles étaient autonomes. Cela revient à limiter les augmentations des dommages environnementaux et les consommations des ressources naturelles, de telle sorte que les taux de croissance des dommages environnementaux ne suivent pas le taux de croissance économique. Ces dommages seraient ainsi découpler, car mieux maîtrisés grâce à l'augmentation de l'efficacité du système productif et à l'efficience plus grande par unité de ressources naturelles consommées. La première étape serait de recycler, en vue de leur réutilisation, les déchets que produit le système dans toutes ses composantes. L'objectif serait, à travers le recyclage, d'économiser une partie des ressources naturelles. La seconde étape, une fois la première acquise, serait d'augmenter la productivité de toute unité supplémentaire de ressource naturelle mobilisée. L'objectif ici revient également à économiser les ressources naturelles, à travers la recherche d'une meilleure efficience par unité de ressource mobilisée. Ce n'est qu'à la maîtrise de cette troisième étape que seront introduits, dans le système économique, les critères d'écolabels, poussant à l'émulsion entre acteurs dans le cadre d'une politique d'écodéveloppement.

Une des synthèses récentes de cette approche est présentée dans le dernier rapport de l'U.N.E.P.⁸² en relation avec cette question : « *Le bien-être de la population actuelle et future se base sur la disponibilité de ressources naturelles (énergie, matières, eau et sol). Le développement économique a été toujours associé avec une augmentation de la consommation de ces ressources. Beaucoup d'entre elles sont devenues moins abondantes par rapport à la demande et risquent de se raréfier. Des impacts environnementaux non désirables émergent à partir de chaque segment de leurs cycles de vie. Le découplage nécessite de considérer d'un côté les usages économiques des ressources naturelles et de l'autre les impacts non désirables que ces usages entraînent. Ces impacts sont susceptibles de freiner les services des écosystèmes, qui sont essentiels pour le maintien d'un certain niveau*

⁸¹ Laurent E., 2011.

⁸² U.N.E.P., 2011.

de bien-être. »⁸³ Une des solutions serait de traiter les questions environnementales comme des questions autonomes, n'impliquant pas un assujettissement de l'environnement et des ressources naturelles, aux stratégies économiques appliquées sur le terrain et à prioriser leurs besoins en ressources naturelles, sans considération ayant au moins un même niveau de priorité, pour l'objectif de préserver ces ressources pour les besoins des générations futures. Cette voie conduit en revanche à prendre en compte, par l'ensemble des acteurs, des besoins de préserver l'environnement et les ressources naturelles. Les produits qui, durant le processus de production, seraient issus de cette nécessité de préservation, auraient un « label écologique », ou écolabel, tant que ces processus, procédés et produits respectent les trois principes suivant :

- a- Préservation de l'environnement et des ressources naturelles par la recherche de procédés et processus économes en ces ressources,
- b- Traitement et recyclage systématique des déchets sous toutes leurs formes que ces procédés et processus rejettent,
- c- Application stricte du principe de « pollueur - payeur », pour tout impact polluant.

Au fur et à mesure que ces trois principes sont respectés, l'ensemble des activités économiques et de leurs acteurs seraient éligibles pour bénéficier, pour leurs productions, d'un « écolabel » pouvant prendre plusieurs formes et porté à la connaissance des marchés. L'écolabel est selon nous, dans son essence, une norme de qualité environnementale, visant à inciter chacun des quatre niveaux principaux du processus de production à respecter l'environnement. Ces quatre niveaux sur lesquels peuvent s'appliquer les normes environnementales préalablement définies sont :

- 1 - Les intrants ;
- 2 - Les procédés techniques et technologiques intervenant dans le processus de production ;
- 3 - Le produit fini ;
- 4 - Les rejets (liquides, solides, gazeux) à l'issue du processus de production.

⁸³ Traduction de Khaoua N. Le paragraphe original est : "Human well-being and its improvement, now and for a still growing world population in the future, is based upon the availability of natural resources such as energy, materials, water and land. Economic development so far has been associated with a rapid rise in the use of these resources. Many of them are becoming less abundant relative to demand, and some run the risk of critical scarcity in the near future. Undesirable environmental impacts can arise from any part of the life cycle of resources: in the phases of extraction, production/manufacture, consumption/use or post-consumption. These impacts may be caused by deliberate interventions into natural systems such as land cover change and resource extraction, or by unintended side effects of economic activities, such as emissions and wastes. Thus, a focus on decoupling requires attention both to the amount of resource use linked with economic activity, and to the environment impacts associated with this resource use at all stages of the life cycle. These impacts may lead to a disruption of the ecosystem services that are essential to human well-being".

La notion de “découplage”, pouvant être un objectif de politique économique vers lequel tendre, au-delà du fait qu'elle introduit celle de la « durabilité » des activités, renforce l'approche économique intégrative du facteur environnemental en tant que facteur à prendre en compte et qui participe à la définition des actions des acteurs.⁸⁴ Gautier et Kousnetzoff,⁸⁵ dans leur recherche, abondent dans ce sens en écrivant : « Une approche économique intermédiaire consiste à définir différentes catégories de stocks de capital et à établir, pour chacune d'elles, des limites inférieures ou seuils critiques. La définition des « trois piliers » du développement durable, adoptée en particulier par l'Union européenne, illustre cette approche : il faut rechercher simultanément la soutenabilité des systèmes économique, social et environnemental, autrement dit, faire en sorte que les progrès réalisés dans l'un des domaines ne se fassent pas au détriment des deux autres. »⁸⁶

Ces deux auteurs, s'intéressant au soubassement théorique soutenant l'approche en terme de découplage, notent : « Un modèle de croissance standard avec un progrès exogène dans les techniques de réduction de la pollution (modèle de Solow « vert ») vérifie bien la courbe de Kuznets environnementale et aboutit au résultat d'une neutralité de la politique environnementale en termes de croissance. Mais, si le modèle prend en compte le fait que les efforts de réduction des pollutions utilisent des ressources rares, la croissance se trouve réduite quand son intensité en pollution est abaissée. Les changements dans la composition du P.I.B. (davantage de services ou d'industries utilisant peu de ressources naturelles) peuvent, au mieux, retarder l'impact des contraintes environnementales. Le progrès technique dans la réduction des pollutions (dépollution, technologies sobres, séquestration des polluants) apparaît comme la clé d'une croissance soutenable. »⁸⁷

Une démonstration de l'efficacité du progrès technique réalisé dans une des branches des activités productives, consisterai d'un côté en la certification des produits issus de cette branche par le moyen d'un « éco label », dont l'objectif est d'informer sur la réduction des impacts environnementaux non désirables durant les phases successives de production ayant donné naissance au produit ainsi « éco labellisé ».

De l'autre, l'approche en termes d' « ecolabel » interroge le comportement du consommateur et lui ouvre un horizon d'expression de ses choix, face à la problématique environnementale et plus particulièrement dans une perspective d'orientation des activités vers le

⁸⁴ C'est nous qui soulignons.

⁸⁵ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

⁸⁶ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

⁸⁷ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007

développement durable. La question est celle de savoir jusqu'à quel point l'attrait de cette approche sur les producteurs comme sur les consommateurs peut-il influencer de manière significative les acteurs et les institutions d'encadrement de l'acte d'investissement ?

Section 3 : L'écodéveloppement

3.1 - Perspective théorique

Ostram E., Prix Nobel d'Economie 2009 pour ses travaux sur la gouvernance des ressources naturelles,⁸⁸ écrit, à propos des biens communs dont les biens environnementaux : « *Les questions relatives à la meilleure manière de gérer les ressources naturelles utilisées en commun par plusieurs individus ne sont pas davantage réglées dans les milieux académiques que dans les milieux politiques. Certains travaux sur la « tragédie des biens communs » préconisent un contrôle par « l'Etat » de l'essentiel des ressources naturelles afin d'éviter leur destruction. Pour d'autres, c'est la privatisation de ces ressources qui résoudra le problème. Ce que l'on peut observer dans le monde, toutefois, c'est que ni l'Etat, ni le marché, ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes de ressources naturelles.*⁸⁹ En outre, les communautés et les individus ont confié à des collectivités qui ne ressemblent ni à l'Etat, ni au marché le soin de gouverner les systèmes de ressources naturelles sur de longues périodes de temps, avec des degrés de réussite divers. Il est possible que nous ne disposions pas encore des outils ou modèles intellectuels nécessaires à la compréhension de l'éventail de problèmes associés à la gouvernance et à la gestion des systèmes de ressources naturelles, et des raisons pour lesquelles certaines collectivités semblent fonctionner dans certaines configurations et pas dans d'autres. »⁹⁰ La méconnaissance des liens entre ressources naturelles et croissance, en particulier lorsque les activités productives se déroulent sur les territoires littoraux, conduit à l'apparition à terme de contraintes environnementales, surdéterminées par une insuffisante gouvernance autant économique que sociale des dommages environnementaux. Ces limites complexes freinent la poursuite du rythme de croissance, son intensification et son élargissement par l'investissement dans de nouvelles productions de valeurs. Ce que confirment partiellement les chercheurs du C.E.P.I.I. : « *Des contraintes environnementales à*

⁸⁸ Ostram E., 2010.

⁸⁹ C'est nous qui soulignons.

⁹⁰ Ostram E., 2010.

la croissance économique apparaissent à partir du moment où la dégradation d'une de ces fonctions ne permet plus une progression à l'identique de l'activité économique : épuisement de matières premières, accumulation de déchets, nuisances insupportables, menaces sur la vie. »⁹¹ Analysant les cas des économies industrialisées, ces chercheurs⁹² notent : « Les acteurs économiques ne découvrent la relation entre environnement et croissance qu'au fur et à mesure que les contraintes environnementales apparaissent. C'est seulement lorsque la rareté d'une ressource, la dégradation des fonctions de décharge ou des services d'habitat se traduisent par une perte pour le producteur ou le consommateur que l'on commence à y attacher un prix. » La relation « ressources et environnement - activités économiques », serait autrement plus problématique dans les pays en développement comme l'Algérie et le Maroc. Cette relation est encore plus critique pour leurs territoires littoraux respectifs. Ces territoires subissent plus intensément, du fait de leurs caractéristiques mêmes, des pressions continues sur des ressources naturelles limitées, de telle sorte que les sols à exploiter se raréfient, la mise à disposition de l'eau devient plus problématique, et même le foncier à usage industriel y devient de plus en plus rare.

La part de ces pressions relevant des activités informelles (peu quantifiables) et celle relevant de l'urbanisation anarchique (difficile à cerner dans les différents plans institutionnels d'affectation, d'occupation et de spécialisation de l'usage des sols), tendent à augmenter au fil des années. Ces pressions accroissent par la même les impacts non désirables sur le degré d'efficacité des politiques en cours actuellement. Gautier et Kousnetzoff ajoutent : « Des ponctions excessives sur les ressources peuvent porter atteinte de façon irréversible à la capacité de renouvellement naturel (si des seuils critiques sont dépassés) ou épuiser les ressources non renouvelables, ou à durée de renouvellement dépassant le temps historique (minéraux). »⁹³ Ces aspects rassemblés tracent à notre sens, le cadre général dans lequel devra s'inscrire une nouvelle politique économique intégrative de la donne environnementale, alors que cette dernière était et est niée, ou tout au moins sous-estimée dans ses contributions, qui restent pour leur plus grande part non valorisées jusqu'à l'heure actuelle dans la production de valeurs. Les ressources naturelles et l'environnement continuent d'être sous-estimés pour les dommages que l'acte économique, privé et/ou public, dans les étapes successives de son déroulement, leur fait supporter. En revanche, la notion même d'« écodéveloppement » sous-tend l'existence de rapports particuliers et étroits entre « écologie » et « croissance », intégrés

⁹¹ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

⁹² Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

⁹³ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

par l'ensemble des acteurs dans leurs actions courantes. Comme elle indique la nature idoine de gouvernance, celle où la participation, la coopération et le contrat, définiraient les principes qui guideraient un modèle d'écodéveloppement, en lui assurant des conditions préliminaires de faisabilité économique et sociale. Cela souligne la pertinence de la connaissance et de la mise en valeur des perspectives sur le plan théorique, conduisant, comme l'un des résultats de l'analyse proprement dite, vers une tentative de définition d'un tel modèle.

Aborder conceptuellement l'analyse économique des impacts environnementaux, en particulier pour des économies tel que celles objet de ce travail, n'est pas chose aisée, d'autant plus que cette analyse passe d'abord, selon nous, par une revue critique des théories de la croissance durable. Ces théories sont elles mêmes encore sujets à débats et de développements majeurs, en particulier concernant les questions liées à la quantification et à la modélisation des liens entre « économie » et « environnement ».⁹⁴ Dans une étude⁹⁵ de la Banque Mondiale, il est mentionné : *« Certes, le développement est une nécessité, légitime et appropriée à poursuivre pour les pays en développement, mais d'autant plus qu'il s'effectuera sans impacter négativement l'environnement. Sans des politiques ambitieuses en ce domaine, il continuera à dégrader l'environnement et à détruire les ressources naturelles nécessaires au bien-être des générations futures ».*⁹⁶

Pour les cas analysés, et en tant que mode de croissance, l'écodéveloppement ouvre de nouvelles perspectives pour une autre intégration hors hydrocarbures (cas de l'Algérie) et hors exportation du travail et des services (tourisme) et/ou des matières premières (phosphates) et des produits de l'agriculture (cas du Maroc) dans les échanges internationaux. Il permet de proposer une alternative, à l'état actuel d'une économie dont les capacités productives sont agonisantes, et en tous cas ne subsistant qu'à un état symbolique dans les pays Sud Méditerranéens, en particulier en Algérie. L'économie de ce pays est en fait une économie reposant essentiellement, non pas sur la production de biens et services, mais de commercialisation de produits élaborés ailleurs, hors de ses frontières. Sa stratégie industrielle reste à concevoir et à définir, ne pouvant actuellement faire valoir sur le marché aucun avantage comparatif pour ses trop faibles productions hors matières premières énergétiques.

⁹⁴ Faucheux S. and Levarlet F., 2002.

⁹⁵ W.B., 2012.

⁹⁶ Traduction de Khaoua N. Le paragraphe original est : "Thus, growth is a necessary, legitimate, and appropriate pursuit for the developing world, but so is a clean and safe environment. Without ambitious policies, growth will continue to degrade the environment and deplete resources critical to the welfare of current and future generations."

Cela renforce la pertinence de l'alternative que peut offrir un modèle d'écodéveloppement, basé sur une régulation institutionnelle du système économique et de ses acteurs dans le cadre du marché. Bien que chaque expérience nationale ait ses particularités, la situation économique actuelle du Maroc se recoupe pour une grande part avec celle de l'Algérie.⁹⁷

Du point de vue de cette intégration de la donne environnementale dans une nouvelle politique d'écodéveloppement, les chercheurs⁹⁸ du C.E.P.I.I. indiquent une direction à suivre pour les économies industrialisées, et pouvant être adopté en l'ajustant aux économies du Sud : *« L'approche économique assimile la nature à un capital : un développement durable devra assurer, au minimum, le maintien de la richesse nationale par habitant, tout en conservant (ou remplaçant) les sources de cette richesse, c'est-à-dire le capital, naturel et produit. »*

Selon nous, le cas des économies développement ne nécessite pas seulement l'assurance au minimum du maintien de la richesse nationale par habitant, tout en conservant les sources en capital de cette richesse. Il s'agit de définir et mettre en place une politique ambitieuse car l'état de faible industrialisation (ou de faible croissance) de ce type d'économies, appelle à élargir les sources de création de valeur ajoutée, à travers la création d'emplois nouveaux, résultants des choix de nouveaux créneaux d'investissement dans le cadre d'une politique d'écodéveloppement. Cette « nouvelle politique économique » suppose de remédier aux dommages environnementaux qu'entraîne la croissance en cours. Les remédiations susceptibles d'être envisagées, sont de deux ordres : celles micro économiques et celles macro économiques : pourraient elles renforcer la définition d'une politique alternative visant l'« éco développement » dans les pays Sud Méditerranéens choisis ici comme champ d'investigation ?

Une récente étude⁹⁹ de la Banque Mondiale observe à juste titre : *« Une possibilité de solutionner les échecs du marché et de la gouvernance est de s'ouvrir sur les politiques qui visent simultanément des bénéfices économiques et environnementaux et qui soient au cœur des stratégies d'écodéveloppement. Ces échecs du marché et de la gouvernance ont été longtemps incomprises, et leurs persistances suggèrent que les difficultés de les corriger ne*

⁹⁷ Sari C., 2011.

⁹⁸ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

⁹⁹ W.B., 2012.

doivent pas être sous-estimées». ¹⁰⁰ Cette politique de croissance durable, dite d'« écodéveloppement », nécessite de souligner le contenu de ce concept. Il fait référence à celui de « développement durable », énoncé dans le « Rapport G. H. Brundland ». ¹⁰¹ Il focalise l'attention sur cinq domaines environnementaux :

- la gestion intégrée des territoires, surtout du territoire littoral qui est le plus vulnérable ;
- la modification des modes de consommation ;
- la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique ;
- la gestion écologique des déchets ;
- la protection des eaux, douces et marines.

Chacun de ces cinq domaines environnementaux peut constituer un objet de questionnement, de recherches et d'analyses dans les cas de l'Algérie et du Maroc, pays Sud Méditerranéens engagés dans un partenariat global avec l'Union Européenne.

Au final, se pose la question centrale de la définition du modèle d'ecodéveloppement : s'agira-t-il d'opter pour une définition instrumentale et quantitativiste, se limitant à poser des hypothèses préliminaires sur des variables à instrumentaliser, sans se préoccuper de l'opérationnalité en termes de politique économique, du modèle ainsi défini ?

Ou bien ne serait-il pas plus fructueux, en termes de débats et d'orientation des choix de politique économique vers l'ecodéveloppement, de tracer les grandes lignes de politique de croissance que doit respecter le modèle finalement choisi ?

Cette interrogation s'applique à l'Algérie et au Maroc, dans la mesure où les choix économiques dans ces pays, ne sont pas le fait des acteurs économiques ni des débats académiques. Ils sont la résultante, dans la plupart des cas, de ce que considèrent comme nécessaire des groupes sociaux très restreints, disposant du pouvoir de décision politique au sommet de l'Etat. Peu de débats et analyses mobilisant la société, les universitaires, les entreprises, les syndicalistes, ont été ouverts et dont les résultats ont été pris en compte pour définir les choix que les pouvoirs publics empruntent. L'économie de marché y étant dans ses premiers balbutiements, le politique surdétermine les choix que les acteurs économiques peuvent entreprendre pour leurs entreprises. Dans ce cas, tout modèle économique à proposer doit en tenir compte et souligner les grandes lignes d'un choix dont les premiers pas, pour

¹⁰⁰ Traduction de Khaoua N. Le texte original est : « The possibility of solving market and governance failures opens the way to policies that have both economic and environmental benefits and is at the heart of green growth strategies. (In that respect, greening growth is first and foremost based on good growth policies.) These market and governance failures have long been understood, and their persistence suggests that the difficulty of correcting them should not be underestimated ».

¹⁰¹ Rapport Brundland G. H., 1987.

être applicables, se décident par la société dans ses principales composantes socio-économiques.

Tenter de mesurer les dommages qu'entraînent les modes de croissance en vigueur dans chacun de ces pays, en vue d'estimer l'opportunité d'un modèle d'écodéveloppement qui maîtriserait ces dommages en préservant les ressources naturelles, grâce à une croissance écologique, tel est un des objectifs à atteindre en premier lieu.

Le modèle basé sur l'écodéveloppement et la préservation de l'environnement pour les générations futures, n'entraînerait-il pas un surcroît de gains de croissance permettant une élévation soutenue et rapide du niveau de cette dernière, par rapport à ses niveaux actuels ? Cet accroissement s'accompagnerait-il de la rationalisation de l'usage des ressources naturelles en intégrant tous les coûts des externalités induites en matière environnementale, directs et indirects ?

De notre point de vue, la non intégration du facteur environnemental par le mode de croissance, entraîne des coûts supplémentaires souvent cachés qui annihilent les gains de la croissance elle-même dans les deux pays, en particulier sur leurs territoires littoraux. La raison en est que ces territoires sont d'un côté ceux qui supportent le plus de pressions sur l'environnement, ce qui accroît leur vulnérabilité, et de l'autre ils concentrent la plus grande part des activités productive.

Cette direction appelle au préalable la définition d'indicateurs pouvant déboucher sur l'intégration de la donnée environnementale dans l'estimation des activités productives visant la croissance. L'objectif serait d'utiliser ces indicateurs pour une transformation du système économique, tendant vers la définition d'un modèle d'écodéveloppement. La question des indicateurs permettant une analyse économique et environnementale visant à tracer les contours d'un modèle basé sur l'écodéveloppement, reste une question centrale, en particulier pour l'appréciation de l'alternative qu'un tel modèle peut offrir. Cependant, les débats sur cette question, au niveau de l'analyse économique stricto-sensu, n'ont pas cessés depuis au moins les débuts du XX^e siècle. Parmi les limites que l'on peut relever, quant à la pertinence analytique de l'usage des indicateurs dans l'analyse économique, est que ces derniers représentent des mesures agrégées de phénomènes économiques mouvants, de telle sorte que l'indicateur « x » de l'année Y, n'est plus représentatif s'il n'embrasse pas le phénomène « X » qu'il prétend décrire. Or, les phénomènes économiques sont tellement fluctuants aux échelles micro et macro économiques, que leur représentation par une mesure quantitative agrégée reste souvent imprécise et comporte de ce fait une marge d'erreur tellement élevée,

qu'il est souvent nécessaire de recourir à des traitements économétriques et statistiques de plus en plus sophistiqués dans lesquels se dissout l'analyse proprement dite et que cette dernière s'éloigne de la réalité économique à analyser.

La deuxième limite dont pâtissent les indicateurs, est leur tendance à condenser un phénomène économique aux multiples dimensions, en une seule donnée quantitative, tout en évacuant, ceux des aspects qualitatifs qu'ils n'arrivent pas à mesurer. Ce débat concerne en premier chef, le choix des indicateurs dans une analyse éco-environnementale visant une tentative de définition d'un modèle d'écodéveloppement.

Parmi les tentatives de définition et de mise en place à l'usage des chercheurs, d'indicateurs pour un modèle d'écodéveloppement (ou d'une économie verte), celle entreprise par l'O.C.D.E.¹⁰² est à souligner. Elle réunit des indicateurs de croissance verte, organisés en quatre groupes :

1 - « La productivité environnementale et des ressources » : cet indicateur mesure l'efficacité de l'usage du capital naturel dans la croissance économique. Cette dernière se transforme ainsi en une croissance verte, écologique.

2 - « Le patrimoine naturel » : il vise à évaluer le stock à un temps « t », des actifs naturels et son impact sur la croissance, dans le cas de la raréfaction d'un ou plusieurs des actifs naturels qui le composent.

3 - « La qualité environnementale » : L'objectif de cet indicateur est d'évaluer les impacts des conditions environnementales sur le bien - être des individus.

4 - « Les débouchés économiques » : Il s'agit ici d'évaluer par cet outil les effets des politiques publiques en court, en vue de déterminer si des politiques alternatives de croissance verte peuvent obtenir des résultats meilleurs en terme de débouchés économiques et également en terme de création de nouveaux emplois.

D'un côté, ces indicateurs, pour pouvoir être définis et mobilisés, nécessitent l'existence de données statistiques fiables, organisées dans des séries de longue durée, toutes choses inexistantes dans les cas étudiés dans ce travail. De l'autre, la réalité étudiée en Algérie et au Maroc, nous l'avons souligné, est celle d'économies déstructurées en construction, où les phénomènes économiques et leurs impacts socio et environnementaux, les interactions entre ces phénomènes et le processus de croissance, sont pour une part importante, rétifs à toute tentative de quantification fine et fiable, sur une durée raisonnable pour l'analyse. De ce fait, l'opérabilité des indicateurs tels que ceux définis par l'O.C.D.E. reste problématique.

¹⁰² O.C.D.E., 2012.

C'est la raison principale qui nous a poussé à opter pour la définition d'indicateurs économiques et environnementaux pouvant être d'une part adaptés aux cas ici analysés, et d'autre part ne nécessitant pas nécessairement des données statistiques fines de longue période. Ces indicateurs doivent permettre d'estimer, sinon de mesurer, les aspects économiques et ceux environnementaux, dans leurs relations. La question technique de la disponibilité nécessaire de données quantitatives suffisantes pour pouvoir estimer chacun de ces indicateurs trouvera, ou pas, sa réponse au fur et à mesure de l'avancement de cette recherche. Même dans le cas où pour insuffisance de données quantitatives, l'estimation de ces indicateurs s'avère problématique, déjà leur définition indique la direction à prendre dans une analyse éco-environnementale des territoires littoraux des deux pays ciblés, en vue de tendre vers la définition d'un modèle de croissance basé sur l'écodéveloppement.

La question de ce modèle et de son approche nécessite elle-même, à notre sens, le préalable de la fixation d'autres critères spécifiques pouvant vérifier l'évolution du système vers un modèle d'écodéveloppement.

La conséquence qu'on peut tirer à ce niveau, est que le choix de ces indicateurs doit identifier et retenir en même temps ceux pouvant mesurer la croissance, et ceux consacrés à souligner les impacts environnementaux de cette dernière, en particulier en matière de mobilisation des ressources naturelles, ainsi que les dommages subis. Ces indicateurs pourront être déterminés en tenant compte de deux types de critères :

-a- Critères économiques, impliquant le choix d'indicateurs permettant de mesurer le contenu et l'évolution de la croissance ;

-b- Critères environnementaux, permettant le choix d'indicateurs permettant d'estimer les impacts de cette croissance en matière environnementale.

D'un côté, les indicateurs choisis permettraient de pouvoir mesurer l'effort de croissance dans son déroulement sur une période dont la durée permettrait de collecter des résultats pouvant avoir une signification. De l'autre, ces indicateurs choisis serviraient également à estimer les impacts environnementaux non désirables et résultants de l'effort quinquennal de croissance. Cette estimation se déclinerait en évolution relative par rapport à l'évolution relative du P.I.B. Ces deux types de résultats une fois obtenus, permettront de franchir une étape significative pour l'évaluation objective de la faisabilité et de la pertinence d'une politique d'écodéveloppement orientée vers la prise en compte première des territoires littoraux. En fait, choisir ces deux types d'indicateurs, construits à partir de certaines variables macro-économiques et de données sur les impacts générés par les activités de production, revient au

final à conjuguer deux types d'approches en vue d'atteindre les objectifs fixés : une approche économique de l'analyse des territoires littoraux et une approche écologique basée sur le concept de « développement durable », en vue de préciser les impacts sur les ressources naturelles et l'environnement.

Les indicateurs retenus constituent autant d'outils analytiques et doivent s'adapter au cadre général et aux objectifs définis dans les paragraphes précédents. Pour ce faire, ils doivent satisfaire à des préalables conditionnant l'analyse, en conformité avec les objectifs attendus.

Ces préalables peuvent être :

- La disponibilité de données et la possibilité d'estimer celles manquantes ;
- Montrer la part relative des ressources naturelles dans les activités économiques ;
- Permettre de connaître le niveau des dommages environnementaux du fait du mode de croissance et d'estimer les coûts induits ;
- Permettre d'estimer la valeur monétaire des ressources naturelles intégrées dans le processus de croissance.

La confrontation des deux types de critères, la traduction des données obtenues et les analyses qui peuvent en découler permettront de tracer une ébauche d'un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement.

Nous étudieront dans les paragraphes consacrés à cet effet, ces deux types d'indicateurs.

Mais auparavant, il s'agira de définir le contexte général dans lequel viendront s'inscrire les indicateurs à retenir.

3.2 - Contexte

Cette analyse éconómico-environnementale vise, à travers une série d'objectifs hiérarchisés, à proposer une autre politique économique basée sur :

- a) Le constat de vulnérabilité de ces territoires spécifiques ;
- b) L'hypothèse que cette vulnérabilité s'accroît dans le temps ;
- c) Les impacts des pressions accrues actuelles sur ces territoires, convergeant vers l'amointrissement des gains en terme de croissance. Ces impacts ne sont pas seulement des impacts strictement économiques, mais également sociaux, et alourdissent ainsi les coûts de la croissance, jusqu'à la rendre stérile en termes de développement ;
- d) Un modèle d'écodéveloppement serait plus adapté à ces territoires et à chacun des pays cités et obtiendrait de meilleurs résultats pour la croissance. Ce modèle à construire devrait

s'articuler autour de la possibilité d'aboutir à poser les premiers jalons pour l'évaluation des indicateurs choisis. Cet objectif à escompter serait l'un des plus importants résultats auxquels pourrait tenter de contribuer ce travail, en particulier à travers les indicateurs économiques et environnementaux proposés et qui sont définis ci-après.

Gautier et Kousnetzoff proposent une méthode pour aboutir à l'évaluation d'un de ces indicateurs, le « P.I.B. Vert » : *« On peut calculer un produit intérieur net « durable » - communément appelé « P.I.B. Vert » - en déduisant du P.I.B. non seulement la dépréciation (consommation) du capital matériel mais aussi celle du capital naturel (épuisement et dégradation). »*¹⁰³ Cette méthode, développée pour dépasser les limites du P.I.B. « standard », outil de mesure de l'activité qui n'intègre pas les externalités environnementales de la croissance, sera tentée dans les chapitres relatifs au P.I.B.régional (P.I.B.R.). Mais les quantifications obtenues n'éclairent pas le sens du P.I.B.R. Vert. Nous préférons opter pour la mise en évidence des niveaux des dommages environnementaux et pour la préconisation d'un nouveau modèle moins gaspilleur, permettant des gains en ressources et en croissance, les ressources ainsi mobilisés étant plus efficaces par unité intégrée comme intrant.

e) Les accords de partenariat Euro-méditerranéen en cours trouveraient dans cette nouvelle politique l'occasion d'atteindre enfin leurs objectifs déclarés, si le partenaire européen la soutienne financièrement et technologiquement.

Ces deux approches sont définies par Gaulier G. et Kousnetzoff N.¹⁰⁴ : *« L'approche écologique du développement durable considère que le système économique et le système social sont des sous-systèmes de l'environnement global : le développement durable¹⁰⁵ doit préserver la « santé » de cet environnement, face aux pressions qui s'exercent sur lui. L'approche économique assimile la nature à un capital : un développement durable devra assurer, au minimum, le maintien de la richesse nationale par habitant, tout en conservant (ou remplaçant) les sources de cette richesse, c'est-à-dire le capital, naturel et produit. »*¹⁰⁶

Telles que définies ci-dessus, les deux approches, l'économique couplée à l'écologique, sont celles qui éclairent les deux types d'indicateurs retenus.

Gautier et Kousnetzoff précisent les implications qu'induit l'approche économique. Cette dernière conduit à « opérer une distinction sur la question de la substituabilité entre capital

¹⁰³ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

¹⁰⁴ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

¹⁰⁵ Rapport Brundland G. H., 1987.

¹⁰⁶ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

*naturel et capital produit : dans quelle mesure cette substitution est-elle souhaitable ? Dans quelle mesure est-elle techniquement possible ? ».*¹⁰⁷

3.3 - Méthodologie

L'analyse économique et environnementale dans les régions littorales nécessite de disposer de données sur la population urbaine, les activités pratiquées dans et autour des agglomérations littorales des deux pays, ainsi que des données environnementales sur les pollutions. La méthode de recherche privilégiée est celle de la méso-analyse. Elle permet de préciser les réponses à apporter à la question de la stratégie de croissance à adopter dans un modèle de développement soutenable, promouvant pour les pays, objet de ce travail, une politique basée sur «l'éco développement». Cette méthode combine les outils micro et macro économiques pour permettre de développer une analyse au niveau sectoriel des activités et des catégories environnementales qui subissent les dommages et destructions de ressources naturelles. Elle permet d'appréhender les agglomérations urbaines et les zones du territoire littoral en tant que constituants de l'«espace environnemental» et en tant que « système économique en soi ». Elle permet de ce fait de procéder par approximation pour combler le déficit en données quantitatives au niveau local et au niveau national. Cette méthodologie par approximation est similaire à celle dite parfois "méthode ascendante et descendante", pour l'estimation des données manquantes.

Selon Pillet G.,¹⁰⁸ « *Le premier objectif des études méso est d'approcher l'échelle de ces flux, de les mesurer tout au long de leurs transformations et d'en quantifier l'impact sur l'environnement. Cela induit l'estimation des conséquences économiques de ces actions d'un côté en terme de coût des dommages et des inefficiences environnementales compte tenu de l'usage des ressources, et de l'autre en terme de coûts des remédiations possibles pour éviter ces dommages et inefficiences. Ces coûts sont alors évalués relativement à la valeur ajoutée produite par une communauté urbaine (ou une industrie) et les résultats obtenus sont*

¹⁰⁷ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

¹⁰⁸ Pillet G., 2005. Traduction de Khaoua N. Le texte original est: «The first objective of meso studies is to seize the scale of these flows, to measure them along with their transformations and to appraise the impact of the latter on the environment. This involves estimating the economic consequences of these actions, on the one hand in terms of the cost of environmental degradation and inefficiencies with respect to the use of resources and, on the other hand, in terms of the remediation costs existing to avoid these damages and inefficiencies. These costs are then valued as a share of the total value added of the various activities of the urban community (or industry) and the results are interpreted in terms of the economy and the environment. Finally, analyses on their sensitivity are produced and recommendations are proposed.»

*interpréter en termes économiques et environnementaux. Finalement, des analyses sur leurs pertinences sont effectuées, aboutissant à des recommandations ».*¹⁰⁹

La “mésanalyse” permet à l’analyse éco environnementale appliquée au territoire littoral, de dépasser les contraintes liées à l’insuffisance des données disponibles. Elle permet également de considérer le territoire littoral comme un “espace environnemental” où se concentrent des populations, des activités différentes ainsi que des ressources terrestres, et marines diverses. Le résultat serait de délimiter les effets à deux niveaux : celui de la région, et celui du pays, concernant les diverses atteintes que subissent les ressources naturelles des régions littorales. Cette délimitation se réalise en déterminant les coûts de ces atteintes. Elle permet d’évaluer les pertes de ressources dues au mode actuel de croissance.

Ainsi, cette méthodologie que nous adoptons dans ce travail, tente de dépasser les contraintes souvent rencontrées de l’insuffisance des données. Elle postule l’existence objective d’une liaison entre les niveaux micro et macro économique. Les données obtenues pour un secteur d’activité, ou une région, sous certaines conditions de cohérence, peuvent former une base pour estimer par rapprochement les données similaires décrivant le même phénomène, mais à une échelle plus large, celle macroéconomique. Cette liaison micro - macro de l’analyse méso-économique et environnementale s’appuie sur l’hypothèse de l’existence des liens, qui unissent l’évolution du taux de croissance, aux deux échelles micro et macro-économique, avec l’évolution des coûts des dommages environnementaux résultant de la croissance. Pour toute unité supplémentaire obtenue en termes de croissance, X unité (s) de ressources naturelles auront été détruites.

A l’inverse, pour toute unité monétaire investie pour diminuer les coûts des dommages environnementaux, N unités monétaires représentant la valeur marchande d’une quantité Y de ressources naturelles, auront été préservées. La théorie du découplage trouverait là une première application concrète.

L’importance des résultats attendus, peut être estimée à partir des éléments suivants :

¹⁰⁹ *Pillet G., 2005.*

-a- Connaissances de principaux dommages en rapport avec le mode de croissance dans les territoires littoraux ;

-b- Analyse de la pertinence de quelques indicateurs éco environnementaux et d'outils de prise en compte des coûts environnementaux en rapport avec la croissance.

-c- Ebauche d'un modèle d'écodéveloppement adapté aux cas de ces deux pays.

Pour produire ses résultats, la méso méthodologie adopte un cadre analytique se basant sur deux éléments : d'une part considérer les principaux domaines environnementaux, ceux qui subissent les dommages, et d'autres part considérer les catégories économiques servant à l'estimation de ces dommages. Les domaines environnementaux¹¹⁰ représentent l'environnement et ses ressources naturelles. Ils sont formés de cinq (05) éléments :

- Eau ; - Air et bruit ; - Littoral et paysage ; - Déchets ; - Energie.

L'analyse de ces dommages et inefficiences environnementales dans les usages des ressources naturelles, se base sur des catégories économiques, tel que :

- Santé et qualité de vie ; - Capital naturel ; - Inefficiences dans les usages des ressources.

Les domaines environnementaux notés ici résument les principales ressources naturelles où les divers impacts ont lieu et peuvent être estimés. Par contre, les catégories économiques choisies pour l'analyse visent la traduction des impacts subis, en évaluant les coûts.

L'analyse ainsi menée, nécessite d'être soutenue par des indicateurs, comme nous l'avons noté auparavant. Ces indicateurs servent à baliser le choix d'une alternative au mode de croissance. Ils se divisent, comme nous l'avons précisé ci-dessus, en deux types : les indicateurs économiques et les indicateurs environnementaux. Ceux proposés ci-dessous sont envisagés en tant qu'éléments du débat à approfondir sur l'opportunité d'un mode de croissance basé sur l'écodéveloppement pour les cas étudiés. Ils restent à affiner et à adapter en fonction des objectifs à atteindre et dévolus à chacun d'eux.

3.3.1 - Indicateurs économiques

Parmi l'ensemble de ces indicateurs, deux d'entre eux, en conformité avec le cadre général et les exigences mentionnées ci-dessus, peuvent être mentionnés. Ces deux indicateurs, celui de l'épargne verte, assimilé à l'indicateur dit de « l'épargne véritable » et développé en particulier par la Banque Mondiale, et celui de la fiscalité écologique, nécessitent de connaître

¹¹⁰ *Pillet G., 2005 & 2006.*

l'évolution des autres agrégats, tel que le P.I.B. Il s'agira d'étudier l'évolution relative du P.I.B. et tenter d'estimer un P.I.B. Régional, qui reflèterait l'évolution de la croissance dans les deux territoires littoraux. Si dans le cas de l'Algérie, l'estimation du P.I.B.R. nous a semblée possible et utile, le cas spécifique du Maroc semble moins aisé à permettre, compte tenu des données disponibles, le même genre d'exercice. A partir de là, nous pouvons tenter une estimation du P.I.B.R. Vert et de l'épargne verte pour la région littorale. Après avoir abordé la question de ces mesures, il faudrait mesurer leur impact sur la trajectoire de croissance. Avant de procéder à ces mesures, une étape préliminaire est nécessaire. Il s'agit de mesurer d'abord un P.I.B. régional pour le territoire littoral. Cette mesure n'existe pas encore dans le système de comptabilité nationale. Le produit intérieur brut régional (P.I.B.R.) est la valeur de ce qui est produit dans un territoire donné, peu importe le lieu de résidence de ceux qui en reçoivent le revenu. De ce fait, le P.I.B.R. est différent du revenu personnel, qui est le revenu que reçoivent les résidents d'un territoire donné, peu importe où a lieu la production. La divergence entre le P.I.B.R. et le revenu personnel d'une région est étroitement liée au phénomène du navettage, c'est-à-dire aux déplacements résidence-travail entre les régions. Par exemple, le salaire d'un travailleur habitant la région A et travaillant dans la région B, est compté dans le revenu des résidents de la région A, mais il fait partie du P.I.B.R. de la région B. Le même raisonnement s'applique à la propriété du capital : si les actionnaires d'une entreprise établie dans la région A habitent la région B, les profits de l'entreprise font partie du P.I.B.R. de la région A, mais les dividendes versés sont comptés dans le revenu des résidents de la région B. Du fait de la difficulté de disposer d'informations au niveau régional, il est difficile, voir impossible, d'évaluer d'une manière directe le P.I.B.R. de la même façon qu'on estime un P.I.B. national. De ce fait, le recours à des méthodes indirectes est nécessaire. Sur ce chapitre, on peut distinguer deux approches d'estimation du P.I.B. régional :

La première se compose de trois méthodes connexes :

- La méthode ascendante, celle descendante, et la méthode par calage.

Les méthodes « ascendantes » consistent à collecter les données économiques à l'échelle des unités de production, puis à progresser par agrégation jusqu'à obtenir la donnée régionale correspondante. Divers ajustements permettent ensuite de rendre les données régionales cohérentes avec les données nationales, de sorte que la somme des productions régionales soit égale à la production nationale. Les méthodes « descendantes » consistent à répartir une donnée nationale entre les régions à l'aide d'un indicateur proche de la variable à estimer. Ces méthodes n'exigent pas la connaissance des données relatives aux établissements locaux. La

méthode de calage s'utilise pour obtenir des informations infra-annuelles à partir de données annuelles. Par exemple, pour obtenir une estimation du P.I.B. trimestriel à partir de la donnée sur le P.I.B., on rechercherait toute variable dont l'information est disponible au niveau trimestriel et qui est corrélée avec le P.I.B. Par contre, l'application de la méthode ascendante suppose l'accès aux informations fiscales des entreprises au niveau local et de disposer d'une information suffisante sur le marché du travail pour corriger les effets de « navettage » entre les régions. Les deux méthodes peuvent être combinées pour pouvoir aboutir à une estimation correcte du P.I.B.R. En combinant ces diverses méthodes, selon les cas qui se posent, on peut tenter d'aboutir, à une tentative d'estimation d'un P.I.B. Vert potentiel. Ce dernier résultat, rapporté à un territoire particulier considéré comme un « système économique en soi », peut être utilisé pour estimer un P.I.B.Régional Vert potentiel.

Ces indicateurs une fois établis, formeraient un cadre général d'application d'une politique économique basée sur l'écodéveloppement. Une des tentatives dans ce domaine, selon la plupart des chercheurs,¹¹¹ est celle entreprise entre plusieurs institutions internationales.¹¹² Cette tentative se base sur le système de compte nations (S.C.N.) de l'Organisation des Nations Unies, à partir duquel une comptabilité intégrant la donne économique et ses impacts sur l'environnement et les ressources naturelles, est élaborée. Ces travaux, malgré le nombre de données qu'ils nécessitent et qui ne sont pas toujours ni disponibles ni aisés à construire, ont mené à la définition d'indicateurs, tel que celui de l'« épargne véritable » (ou Epargne Nette Ajustée, E.N.A.), développé par la Banque Mondiale.

Gautier et Kousnetzoff écrivent à ce sujet : « *La Banque Mondiale, constatant que l'objectif de mettre fin à l'épuisement des ressources environnementales n'était assorti d'aucun critère chiffré, a défini un indicateur d'« épargne véritable ». La richesse « véritable » d'une nation est constituée de la somme des différents types de capitaux physiques, naturel et immatériel dont elle dispose. Le développement est durable s'il permet de maintenir cette richesse pour les générations futures. Pour cela, il faut que l'épargne soit suffisante pour, au moins, couvrir la diminution du capital total (les capitaux sont supposés parfaitement substituables). Ces mêmes chercheurs précisent ainsi la méthode de calcul de l'épargne véritable : « Partant de l'épargne brute des comptes nationaux (revenu moins consommation), on l'augmente du montant des dépenses courantes d'éducation, considérées non comme une consommation, mais comme un investissement en capital humain ; on déduit de cette épargne brute*

¹¹¹ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

¹¹² Banque Mondiale et O.C.D.E. etc.

*augmentée, les sommes correspondant à la dépréciation de tous les capitaux : amortissement du capital physique, épuisement des ressources naturelles en minéraux, énergie et forêts , ainsi que les dommages résultants des pollutions locales et globales ».*¹¹³

Il ressort de ces efforts l'idée qu'il faudra tendre vers le choix d'un ensemble d'indicateurs pour apprécier les performances globales et leurs liens avec l'objectif de développement soutenable à travers la définition d'un mode de croissance basée sur l'écodéveloppement. La mesure faite par la Banque Mondiale demeure la référence.

Il a été mentionné auparavant certains des travaux concernant cette question, en particulier ceux élaborés sous la direction de la Banque Mondiale.¹¹⁴ D'autres travaux en rapport avec la définition de ces indicateurs existent¹¹⁵. Tels qu'élaborés à partir de cas des pays industrialisés,¹¹⁶ bien que novateurs dans les tentatives de mesure plus fine des facteurs de croissance, ces indicateurs restent à performer pour les cas des économies qu'ils tentent d'analyser, plus précisément, que les outils économiques standards. Ils soulèvent de multiples questionnements sous-jacents quant à la méthodologie qui a présidé à leur définition, les limites qui restreignent leur degré de pertinence dans la mesure des variables qu'ils recouvrent. La littérature de la soutenabilité et de la comptabilité nationale verte montre que des valeurs négatives d'épargne véritable impactent négativement la croissance économique (Hamilton, 1995 ; Atkinson et Hamilton, 2003). La question de savoir comment mesurer la soutenabilité du développement reste posée, près de deux décennies après la présentation par Pearce et Atkinson (1993) des intuitions qui fondent l'épargne nette ajustée et les premiers résultats empiriques.

Gadrey et Janytel-Catrice (2007) notent à juste titre qu'il n'existe aucun indicateur qui ait pu s'imposer comme outil d'évaluation du développement soutenable. Il n'est pas possible d'éluder cette question si nous voulons vérifier la traduction et l'efficacité concrètes des engagements pris par les décideurs publics en matière environnementale. Ces limites sont démultipliées dans les cas des économies en développement, dont celles d'Algérie et du Maroc, dont la moindre n'est pas celle de la disponibilité des données quantitatives de longue période, nécessaire pour affiner les indicateurs choisis. Par contre, certains chercheurs, pour les cas des pays en développement dotés de ressources naturelles, soulignent l'efficacité de l'application de certaines mesures de politique économique, sous-tendues par des outils

¹¹³ Gautier G. et Kousnetzoff N., 2007.

¹¹⁴ W.B., 2012.

¹¹⁵ C.M.P.E.P.S., 2008.

¹¹⁶ U.S.A., France, ...

conceptuels précis.¹¹⁷ Ainsi, Hamilton¹¹⁸ écrit : « Hartwick¹¹⁹ a montré qu'en appliquant une règle simple - investir toute la rente des ressources dans d'autres actifs -, on obtiendra un développement durable avec des ressources épuisables. C'est la fameuse règle de Hartwick, que Solow¹²⁰ a qualifiée de «règle empirique pour le développement durable». Dans ce cadre, l'épargne verte prend toute son importance, couplée aux autres ressources pouvant être mobilisées. Quant à la fiscalité écologique, la plupart des chercheurs qui s'y sont intéressés,¹²¹ s'accordent sur l'utilité de l'instrument fiscal dans l'orientation des acteurs vers les objectifs primordiaux de la politique économique décidée par les pouvoirs publics et le marché, à une période donnée.

Pillet G. relève : «Une réforme fiscale écologique répond à un mécanisme simple qui lui permet de réaliser un double bénéfice, ou « double dividende ». Le mécanisme s'exerce en deux temps qui peuvent être résumés de la manière suivante :

- taxation des nuisances que l'on désire diminuer et/ou des ressources naturelles que l'on veut préserver ; cette taxation s'opère par l'intermédiaire d'une combinaison d'instruments économiques et d'instruments juridiques de protection de l'environnement ;
- utilisation des revenus procurés par ces instruments afin d'abaisser d'autres prélèvements fiscaux (ce qui revient à une redistribution des revenus au sein du système fiscal et à réformer celui-ci en ce sens). »¹²²

La fiscalité écologique est entendue comme un des outils de concrétisation d'une politique économique intégrant l'environnement, dans le cadre d'un modèle d'écodéveloppement des territoires littoraux. L'outil fiscal permet :

- a- la traduction fiscale des objectifs de politique d'écodéveloppement, en particulier pour ce qui concerne les territoires littoraux ;
- b- l'orientation des acteurs vers les éco-activités, primordiales pour la concrétisation de cette politique économique nouvelle.

Cette orientation s'effectue par deux moyens. Le premier vise à encourager l'investissement dans des activités qui créent le moins de dommages environnementaux. La fiscalité qui s'appliquerait serait incitative et tendrait vers une exonération partielle, pouvant être totale,

¹¹⁷ Hamilton K., 2010.

¹¹⁸ Hamilton K., 2010.

¹¹⁹ Hartwick, 1977.

¹²⁰ Solow, 1986.

¹²¹ Pillet G., 2006.

¹²² Pillet G., 2006.

des charges fiscales. Le deuxième serait de définir des niveaux d'imposition proportionnels avec le niveau de rejets polluants et de ponctions sur les stocks de ressources.

- la mise en avant des coûts environnementaux précédemment non pris en compte par les activités polluantes.

La fiscalité écologique fait supporter les dommages subis par l'environnement à leurs auteurs, en fonction d'une part de la nature de leurs activités, et d'autre part des rejets que ces activités entraînent. Elle est orientée vers la taxation des activités polluantes. Au-delà de l'aspect « sanction financière » des activités économiques plus polluantes que d'autres, elle a un caractère d'orientation et d'incitation des entreprises, vers des activités plus respectueuses de l'environnement et de la nature au sens large, en moins taxant ces activités vertueuses. En revanche, si elle reste cantonnée dans la taxation du capital, la fiscalité écologique ne produirait que des effets d'incitation longs et maintiendrait, pour peu que l'inefficacité coutumière des administrations persiste, un attrait certain pour l'économie informelle de la part d'une partie des acteurs cherchant coûte que coûte à fuir leurs obligations fiscales et sociales. C'est la raison pour laquelle toute fiscalité écologique nouvelle en direction des entreprises doit être complétée par une autre fiscalité écologique locale en direction des ménages. Les différences de revenus entre catégories sociales mériteraient d'être prises en compte dans sa définition. Il sera analysé dans la suite de ce travail l'usage actuel de la fiscalité dans le cas de consommation de ressources naturelles, tel que l'eau. En particulier, on s'interrogera sur la destination des fonds collectés et la possibilité d'instituer un « fonds écologique », pour la transition vers un modèle d'écodéveloppement. Quant à la fiscalité des entreprises, le marasme économique ambiant, la prédominance des activités de services sur les activités de production, la part de l'informel, tous ses éléments se conjuguent pour entraîner une efficacité très limitée des apports fiscaux des entreprises, par rapport aux dommages environnementaux que leurs activités occasionnent. Dans le même temps, la même question se pose quant à la destination des fonds ainsi collectés. Au préalable, soulignons le paradoxe où d'un côté tout un appareillage réglementaire fiscal couvre la plupart des formes de dommages environnementaux, mais de l'autre l'application de cette réglementation, tendant vers une « fiscalité écologique », semble ne produire aucun effet d'incitation des acteurs vers moins de dommages environnementaux.

3.3.2 - Indicateurs environnementaux¹²³

Les indicateurs économiques à eux seuls ne suffisent pas à évaluer les parts des impacts des activités sur l'environnement ainsi que les niveaux des usages (marchands et non marchands) des ressources naturelles et leur intensité. C'est ainsi que se justifie à notre avis une estimation, à travers des indicateurs environnementaux, de ces usages et des dommages qu'ils entraînent. Le premier de ces indicateurs est celui dont l'objectif est de déterminer les usages marchands des ressources naturelles. Les ressources considérées sont celles qui ont une importance dans la poursuite du système économique et social, ainsi que la mise en œuvre des actions visant la croissance. Parmi ces ressources, peuvent être mentionnées l'eau ainsi que l'énergie et les sols. Ces ressources une fois mobilisées participent directement et indirectement dans le processus de croissance et permettent ainsi à ce dernier de réaliser ses objectifs. Leur contribution à la création de valeurs doit ainsi être estimée, et d'une manière ou d'une autre valorisée, car elle participe à l'augmentation du volume de valeurs produites. Est-ce que cela est le cas dans l'économie réelle des deux pays cités, et en particulier en ce qui concerne leurs territoires littoraux ?

Le deuxième indicateur environnemental, viserait la quantification des dommages par catégorie environnementale. Les données recueillies permettraient de mesurer le rapport entre ces dommages, et l'évolution du P.I.B. et du P.I.B.R.. Les résultats de ces mesures indiqueraient dans quelle mesure la croissance réaliserait des gains ou des pertes de valeurs, par rapport aux estimations des coûts environnementaux qu'elle génère. Les indications sur l'opportunité de réfléchir à un modèle de croissance basé sur l'écodéveloppement n'en seraient que plus pertinentes. Cette réflexion, étayée par une recherche empirique auprès des acteurs exerçant dans l'économie, ou en charge des institutions de régulation, ou qu'ils soient des chercheurs universitaires, n'a pas seulement pour objectif de montrer la pertinence d'un modèle basé sur l'écodéveloppement. Elle vise également à participer dans les débats en rapport avec la connaissance de l'évolution de ces économies voisines, de leurs perspectives possibles si les politiques traditionnelles actuelles perdurent, et celles envisageables en cas de prise en compte franche et concrète de la donne environnementale par un modèle d'écodéveloppement.

¹²³ O.C.D.E., 2004.

Chapitre Deux
Territoires Littoraux d'Algérie et du Maroc

Les territoires littoraux des deux pays s'étendent sur des milliers de kilomètres, dans une certaine continuité géographique, sociale et économique. Ils sont baignés en Algérie par la Méditerranée et au Maroc par la Méditerranée au Nord et l'Atlantique à l'Ouest. Cette continuité, renforcée par des éléments de similitude, est limitée par plusieurs aspects de distinction. En revanche, ils n'ont qu'une largeur relativement modeste, ne représentant que quelques dizaines de kilomètres sur certaines parties de leur étendue.

Cependant, ils concentrent la plupart des agglomérations urbaines dans chacun des deux pays, la majorité de leurs populations respectives, ainsi qu'ils contiennent la plupart de leurs activités, à l'exception de certaines activités extractives. L'importance de ces territoires n'est pas seulement due à leur étendue géographique, souvent étiquée comparaison avec le reste des territoires de ces pays. Elle découle surtout de la concentration imbriquée des populations, de leurs activités et des pressions en augmentation que ces concentrations exercent sur des ressources naturelles telle que les côtes et ressources marines, l'eau et les sols.

Dans ces deux pays Sud Méditerranéens, depuis le début des années 2000, les systèmes économiques se rejoignent sur une tendance voisine de long terme, malgré les spécificités propres à chacune de ces deux économies. Cette tendance se caractérise, selon nous, par trois éléments principaux :

- 1, une baisse relative de la part des industries manufacturières dans la composition des P.I.B. ;
- 2, le maintien de la part relative des activités agricoles ;
- 3, une augmentation remarquable et continue de la part relative des activités de service.

Cependant, plusieurs éléments de similitude, dont la crise du mode de croissance, les situations environnementales problématiques, conjuguées à des convergences dans les faibles résultats de leurs relations de partenariat avec l'Union Européenne, permettent d'oser en faire l'analyse.

Section 1 : Le cas de l'Algérie

Cette première section du deuxième chapitre présente tout d'abord, le territoire littoral dans ses principales caractéristiques. En second lieu, il est précisé les trois principales régions formant ce territoire, tout en approfondissant l'analyse des caractéristiques sociales et économiques. En troisième lieu seront étudiées les pressions que ces régions subissent. La région d'Annaba sera présentée pour illustrer la situation éco-environnementale dans une portion du territoire littoral, là où se conjuguent l'ensemble des pressions.

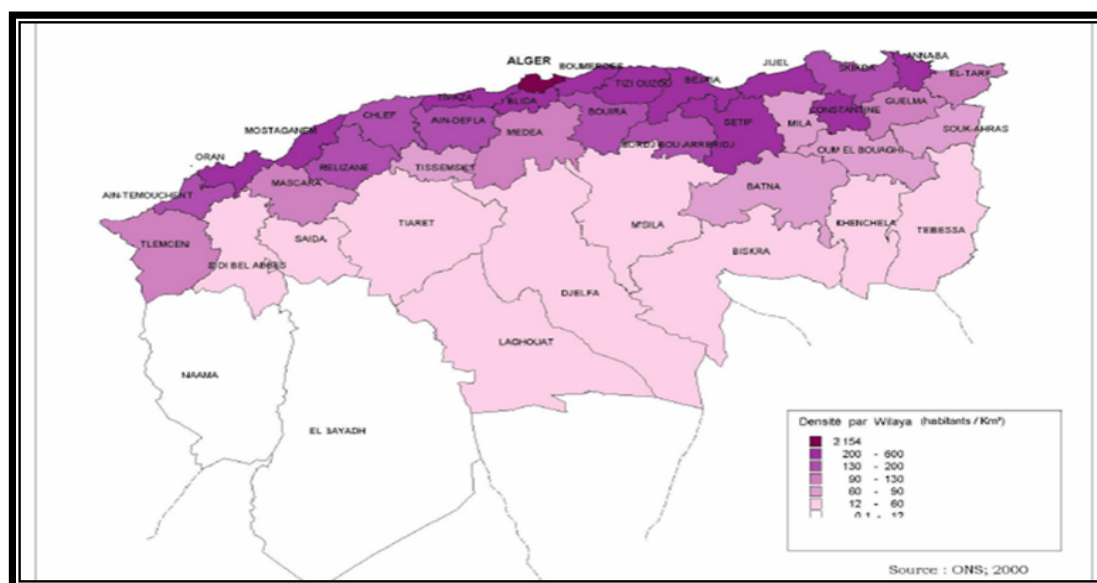
1.1 - Potentialités

Les territoires littoraux d'Algérie s'étendent d'Est en Ouest et sont structurés en entités administratives. Au nombre de quatorze, l'existence de ces entités dénommées « Wilayas » (ayant les fonctions administratives dévolues au département territorial dans les systèmes européens), s'est construite en fonction des découpages dont le dernier en 1984, a permis l'érection de certaines d'entre elles (cas de la Wilaya d'El Tarf, à l'Est). Sur le plan géographique, ce territoire est divisé en trois régions, englobent les quatorze wilayas ainsi :

- Région orientale : Jijel ; Skikda ; Annaba ; El tarf.
- Région centrale : Chlef ; Tipaza ; Alger ; Boumerdes ; Tizi ousou ; Bejaia.
- Région occidentale : Tlemcen ; Ain Témouchent ; Oran ; Mostaganem.

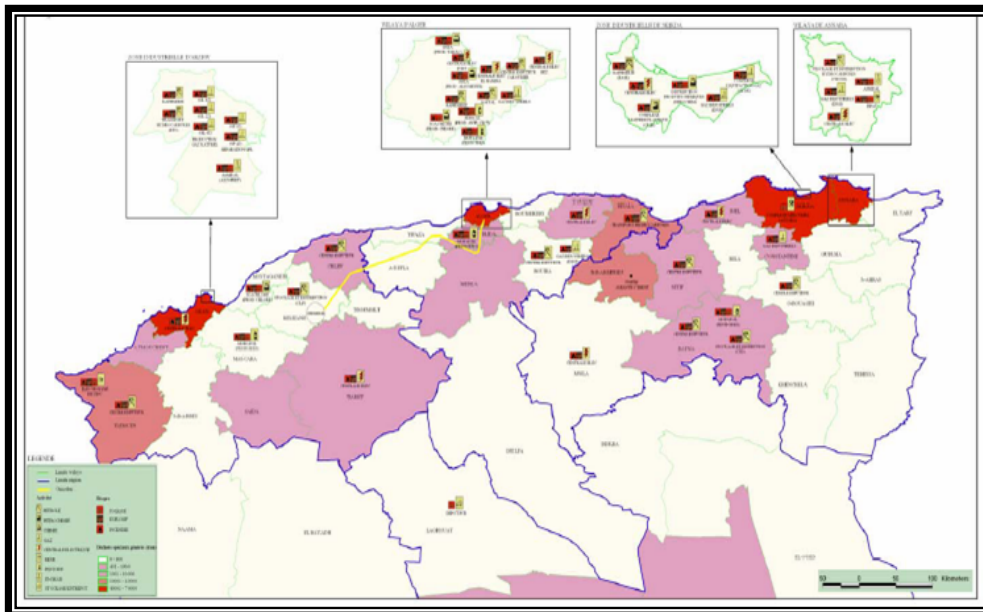
Ce territoire se caractérise par trois pôles urbains centraux, autour desquels se greffent des agglomérations proches. A l'Ouest, le pôle principal est formé par les villes d'Oran et d'Arzew ; au Centre, Alger avec Boumerdes et Tizi-Ouzou constituent le pôle attractif ; à l'Est nous trouvons Jijel, Skikda, Annaba et El Kala, formant un ensemble d'agglomérations urbaines caractérisant la région orientale. Les territoires littoraux algérois et oranais seront regroupés sous les dénominations de « région centrale et région occidentale » tandis que celui localisé à l'Est sera dénommé « région orientale ». La figure n° 2 ci-dessous donne une indication sur la pression exercée par les concentrations de population sur le territoire littoral.

Figure n° 2 : Territoire Littoral et Population



Source : M.A.T.E.

Cette figure n° 2 indique le niveau de concentration des populations sur le territoire littoral. On remarque que cette concentration est plus dense au niveau et dans les environs les plus proches de trois pôles urbains, les plus importants par leur taille dans le pays : celui d'Oran à l'Ouest, d'Alger la capitale au Centre, et d'Annaba à l'Est. Cependant, et comme on peut l'observer également sur la même figure, la plus grande partie de la population algérienne se concentre sur les quatorze « wilayas » du territoire littoral, comparativement aux autres wilayas de l'intérieur du pays. On peut observer également que ces quatorze wilayas, entités administratives dépendant des institutions et structures administratives centrales des pouvoirs publics et exerçant leurs fonctions par délégation au niveau local, recouvrent l'ensemble du territoire littoral. Elles sont dans le même temps celles qui concentrent le plus grand nombre de population résidente par comparaison aux autres wilayas localisées dans les deux autres types de territoires (ceux des Hauts Plateaux et du Sud). Les wilayas localisées en dehors du territoire littoral forment la majorité [34 sur 48], mais concentrent moins de 15% de la population totale et ont une part encore plus faible dans la localisation des activités économiques. Les concentrations de populations bien qu'étalées tout au long de ce territoire littoral, sont plus denses particulièrement autour des trois grands pôles urbains, ceux d'Oran à l'Ouest, d'Alger au Centre et d'Annaba à l'Est. La densité de population, plus importante autour des trois pôles urbains mentionnés, va éclairer les soubassements expliquant la concentration des activités, particulièrement celles de production industrielle, autour de ces pôles. Ces pôles exercent une attractivité auto-entretenu par leur localisation même, sur les populations de l'intérieur du pays, ce qui va entraîner également la concentration de la plus grande part des activités économiques du pays sur le territoire littoral en général et plus particulièrement dans et autour de ces trois principaux pôles. Cette structuration urbaine du territoire littoral et ses conséquences sur les concentrations de populations et d'activités se retrouve, bien que dans une forme spécifique, pour le cas du territoire littoral du Maroc, ce dernier étant étalé sur deux façades maritimes. Dans le même temps, elle indique les directions que devrait suivre une tentative de définition d'un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement et surdéterminant un aménagement particulier du territoire de chacun des deux pays.

Figure n° 3 : Territoire Littoral et Economie

Source : M.A.T.E.

Dans cette figure n° 3, on observe qu'au même titre que les concentrations de population, les activités économiques également sont localisées majoritairement dans les quatorze wilayas du territoire littoral. En même temps, une importante part de ces activités se regroupent dans et autour des trois pôles urbains littoraux que sont Oran, Alger et Annaba. Les territoires littoraux d'Algérie sont ceux, parmi l'ensemble du territoire du pays, qui accueillent la plus forte concentration d'activités économiques.

Il s'observe également que le pôle d'Annaba, par rapport à l'ensemble de la région orientale, est celui qui concentre le plus d'activités économiques. Ce pôle urbain s'élargie et étend son influence vers l'Est et l'Ouest, sur une distance globale de 190 kilomètres le long des côtes, en intégrant la zone de la ville de Skikda, où sont localisées quelques unes des activités de traitement et de stockage des hydrocarbures.

Le territoire littoral algérien contient plus de 13,5 millions d'habitants¹²⁴ soit près de 37% de la population algérienne. Ce territoire littoral comprend quatorze des quarante huit wilayas que compte l'Algérie en 2012. Sur cette aire géographique est aussi concentrée près de la moitié (46%) du nombre d'entreprises existantes.¹²⁵

Ainsi, 37 % de la population et 46 % des entreprises toutes tailles confondues, sont localisées sur un territoire littoral dont l'étendue ne dépasse pas les 4 % de la superficie du pays.

¹²⁴ Estimation à janvier 2012.

¹²⁵ Plus de 1,5 millions d'entreprises ont été dénombrées en 2011. (Cf. C.N.R.C., 2012).

Ces concentrations des habitants et des activités économiques posent inévitablement des problèmes environnementaux. Paradoxalement, les activités économiques s'exerçant dans ces régions sont au départ des activités nécessaires à la croissance, mais au fur et à mesure de leur déroulement, elles génèrent des externalités négatives réduisant le potentiel de croissance.

Cette concentration des populations et des agglomérations urbaines sur une portion étriquée du territoire, celle littorale, est l'objet de questionnements et de travaux de chercheurs¹²⁶ de différentes disciplines. Les conclusions tirées de ces travaux, au-delà de leurs spécificités, se rejoignent : la poursuite de cette tendance de concentration sur le territoire littoral annihilera tout gain en matière de croissance et générera de plus en plus de risques dont les risques environnementaux ne sont pas les moins importants.

Chadli M., Ziane M. et Djellali M. écrivent à ce sujet : « *En matière d'environnement, les déséquilibres liés à la répartition spatiale de la population sont doublés de deux autres enjeux de taille : l'urbanisation et la littoralisation. L'exode des zones rurales et semi-rurales de l'Algérie crée une densification urbaine qui se renforce dans les villes du littoral, et ce, particulièrement à Alger, où la consommation des terres agricoles et la bidonvilisation s'accroissent.* »¹²⁷

Les données du tableau n° 1 ci-après confirment cette tendance.

¹²⁶ Chadli M. et al., 2012.

¹²⁷ Chadli M. et al., 2012.

Tableau n° 1 : Répartition de la Population et des Entreprises

num	Wilayas	Population	Littoral1	Littoral2	Nombre d'entreprises
01	Chlef	1 002 088	Algérois	Occidental	36 326
02	Bejaia	912 577	Algérois	Occidental	54 640
03	Tlemcen	949 135	Oranais	Occidental	47 091
04	Tizi Ouzou	1 127 607	Algérois	Occidental	61 506
05	Alger	2 988 145	Algérois	Occidental	211 915
06	Jijel	636 948	Annabi	Oriental	29 122
07	Skikda	898 680	Annabi	Oriental	38 452
08	Annaba	609 499	Annabi	Oriental	37 392
09	Mostaganem	737 118	Oranais	Occidental	24 575
10	Oran	1 454 078	Oranais	Occidental	70 753
11	Boumerdes	802 083	Algérois	Occidental	38 956
12	El Tarf	408 414	Annabi	Oriental	19 850
13	Tipaza	591 010	Algérois	Occidental	28 765
14	Ain Temouchent	371 239	Oranais	Occidental	19 615
	Total littoral	13 488 621			718 958
	Total National	37 100 000			1 576 689

**Littoral L1 désigne la portion du territoire littoral selon le pôle urbain principal (Alger, Oran et Annaba) ;*

***Littoral L2 désigne la localisation (Orientale ou occidentale) de chaque Wilaya du territoire littoral.*

Source : O.N.S., 2012 et C.N.R.C., 2012.

La concentration des populations sur un territoire, entraîne celle de leurs activités sur le même territoire. Ces concentrations s'alimentent l'une de l'autre, comme l'indiquent les données ci-dessus. Les wilayas dont la population est la plus nombreuse sont celles qui bénéficient de la localisation sur leurs territoires du plus grand nombre d'entreprises. A partir de ces données, peuvent être soulignées l'importance économique et sociale de chacune des trois régions formant le territoire littoral. On aboutit à ce qu'une forte proportion du total des entreprises économiques, tous statuts confondus, sont localisées sur le territoire littoral, soit sur seulement 4 % de la superficie totale du pays. En plus de la vulnérabilité naturelle du territoire littoral, associant une partie terrestre et une partie marine toutes les deux réservoirs de biodiversités spécifiques à préserver car n'existant ensemble que sur ce territoire, cette concentration, économique et sociale, accroît la vulnérabilité globale de ce dernier. Le moyen de la freiner ou la maîtriser par rapport aux impacts environnementaux qu'elle génère, serait de freiner en même temps les localisations d'activités et d'agglomérations nouvelles sur ce territoire, tout

en tentant de délocaliser de ce dernier, ceux de ces établissements dont les impacts environnementaux sont les plus importants.

Tableau n° 2 : Attractivité Eco Sociale

Régions	Population	Entreprises
Annabie	2 553 541	124 816
Algéroise	7 423 510	432 108
Oranaise	3 511 570	162 034
<i>Total</i>	<i>13 488 621</i>	<i>718 958</i>
<i>% National</i>	<i>37 %</i>	<i>50 %</i>

Source : O.N.S., 2012 et Khaoua N. (c), 2012.

Les potentialités de ce territoire littoral sont nombreuses, à commencer par son climat relativement tempéré, comparé à celui de la région des Hauts Plateaux, ou à celui de la vaste région du Sud, qui couvre à elle seule plus de 80% de la superficie du pays. Egalement parmi les potentialités de ce territoire, le moins étendu par rapport aux deux autres, mais sur lequel s'agglutinent les populations et leurs activités diverses, peuvent être citées d'une part la disponibilité de terre se prêtant à des activités de production agricole, et d'autre part l'existence de ressources diverses pour le tourisme sous ses différentes formes (balnéaire, de montagne, culturel, historique). Le tableau n° 2 indique l'importance tant économique que sociale de l'attractivité du territoire littoral, qui, seulement sur sa frange côtière (sur une largeur de moins de 25 kilomètres des côtes marines), concentre la moitié environ des entreprises, tous statuts confondus. Sur cette même frange côtière si étriquée en comparaison de la vaste superficie du pays, il concentre aussi plus du tiers (37 %) de la population totale.

Parmi ses contraintes, on peut relever celles liées aux difficultés de l'habitat, aux insuffisances des infrastructures, des services et au manque de main d'œuvre qualifiée. Cependant, la première de ses contraintes réside dans la concentration relative de plus du tiers de la population, sur un territoire formant moins de 4 % de la superficie du pays. Cela entraîne la concentration des demandes sociales sur un territoire relativement limité pour pouvoir les satisfaire, comme par exemple en matière d'emplois, d'habitats et d'infrastructures. Une des principales négativités de cette situation se manifeste dans la poussée hors contrôle de l'urbanisation, entraînant un accroissement de la bidonvilisation des banlieues des principales

ville et la ruralisation des agglomérations urbaines. La pression sur certaines ressources naturelles telles que l'eau et le sol, ne peut que s'accroître rendant les tentatives de leur gestion de manière rationnelle, bien illusoire. Cette pression grève tout gain de croissance, par des externalités constituant des coûts additionnels, tels que les rejets des eaux polluées et leurs impacts en matière de santé publique, de destruction des sols arables, de contamination des nappes phréatiques et d'une partie des eaux potables.

La deuxième de ces contraintes, selon nous, est la concentration, sur ce territoire, des unités de production industrielle parmi les plus polluantes (sidérurgie, pétrochimie, chimie, métallurgie, mécanique, électronique, électricité, textile). Ces activités y entraînent la concentration également des pollutions.

1.2. - La région Orientale

La partie orientale du littoral a des particularités économiques, sociales et environnementales qui la destinent à subir en profondeur les impacts résultant de la concentration des populations et de leurs activités, en particulier dans et autour des agglomérations, sur un territoire littoral par essence limité. Ces multiples impacts se traduisent aux niveaux de la qualité de vie de ces populations, de l'efficacité en termes de croissance des activités, que de la disponibilité et de la préservation des ressources naturelles marines et terrestres. Elle est formée de deux zones : la première inclut la ville d'Annaba et se prolonge à l'Est jusqu'à la frontière avec la Tunisie. Elle concentre le plus d'activités et de population. La seconde se déploie à l'Ouest d'Annaba, jusqu'à la ville de Jijel, en passant par celle de Skikda.

-a- D'Annaba jusqu'au Cap Segleb, à la limite frontalière internationale, la première zone de cette région s'étend d'Ouest vers l'Est sur environ 150 kilomètres de long. Elle contient deux wilayas, celles d'Annaba et d'El Tarf, et concerne une population résidente d'environ 1,5 millions de personnes. Si on y ajoute la population pendulaire, cela représente 3 millions de personnes, soit 9 % de la population en 2010.

Pôle urbain principal de l'ensemble de la région orientale, le Grand Annaba se caractérise essentiellement par ses agglomérations et ses unités de production industrielle. Il est très affecté par les phénomènes environnementaux tels que les différents types de pollution, lesquels tout en détruisant des ressources naturelles rares, diminuent son potentiel économique. Dans le même temps, l'évolution urbaine désordonnée d'Annaba accapare depuis au moins l'an 2000, plus de 100 hectares de terres arables chaque année. Il ne s'agit

plus d'un pôle d'activités regroupées autour d'une agglomération urbaine, exerçant en quelque sorte un rôle de « capitale économique » de la région littorale orientale. L'étendue de cette zone où se localisent diverses activités, l'attrait que cela exerce sur l'accaparement de terres agricoles ainsi détournées de leurs premiers usages compatibles avec la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, vers des usages industriels et urbains (établissement d'usines et construction de nouveaux habitats, d'infrastructures routières), entraînent une perte continue et en augmentation des ressources naturelles autour de cette capitale économique régionale. Ces dommages se poursuivent vers l'Est en direction de la ville côtière d'El Kala, spécialisée dans la pêche artisanale et le transit touristique routier, et avec plus d'intensité, vers l'Ouest, en direction de la ville de Skikda, spécialisées dans le stockage, le traitement et l'exportation des hydrocarbures. Cette perte n'est ni estimée, ni prise en charge par les acteurs directement responsables et bénéficiant ainsi hors marché de ressources naturelles par essence collective et intergénérationnelles.

Quelles seront les solutions pratiques pour satisfaire les attentes de la société et du marché localement, lorsque le stock de ces ressources (sols, eau) s'épuisera ?

Cette situation éco environnementale conduit à accorder une attention particulière à l'ensemble de la région littorale orientale, en particulier à la zone du Grand Annaba. Elle est constituée par la ville du même nom, ainsi que sa banlieue environnante, ce qui nous a conduit à la dénommer dans ce travail le « Grand Annaba ». Les activités économiques et industrielles qui se déroulent dans la ville (services) et sa banlieue (productions industrielles) en font un champ privilégié de l'analyse économique et ses conséquences environnementales.

Le Grand Annaba est composé de la ville d'Annaba, avec 370 000 habitants environ, et de sa banlieue, elle-même formée de cinq agglomérations moyennes [Sidi Salem, El Bouni, El Hadjar, Sidi Ammar, et Séraïdi], réparties dans un axe Sud Ouest par rapport à la ville. La population totale du Grand Annaba en 2010 est estimée à plus de 750 000 habitants. Il s'agit de la presque totalité [plus de 90 %] de la population de la wilaya d'Annaba. Cette agglomération est considérée comme la cinquième dans le pays pour le nombre de ses habitants. En revanche, elle est celle qui connaît la plus forte concentration d'activités de productions industrielles polluantes. Ces industries sont :

- la production d'engrais (complexe Fertial), située à 7 kilomètres de la ville ;
- la production sidérurgique (complexe Arcelor Mittal), localisée à 13 kilomètres ;
- la production mécanique (complexe Ferrovia), localisée à 7 kilomètres de la ville.

Ces sources majeures de pollutions (atmosphérique, liquide et solide), sont basées en banlieue. Dans la ville elle-même, la pollution atmosphérique est surtout le fait du transport urbain, dans son segment collectif. Les impacts de cette pollution atmosphérique en augmentation s'estiment à travers la prévalence des maladies respiratoires, dont en particulier l'asthme. Durant notre enquête il est apparu que les structures de santé publique disposent de peu de données actualisées sur cette pathologie et ne communiquent qu'un ordre de grandeur imprécis mais significatif indiquant que l'asthme affecte « plusieurs milliers d'habitants » dans la région d'Annaba.

-b- Le Grand El Kala¹²⁸, formé par la ville d'El Kala et les agglomérations environnantes en relation avec elle, complète la première zone de la région littorale orientale. Il forme le centre urbain de vastes portions territoriales à caractère rural et agricole, dotées d'une façade marine longue de 90 kilomètres, où s'exercent les activités liées à la mer (pêche centrée sur le port d'El Kala et tourisme balnéaire dans une douzaine de plages peu équipées sinon sauvages).

Cette partie de la région orientale se caractérise par une forte croissance démographique, de 3% en moyenne par an, et par un taux d'urbanisation de 52%. Cette forte dynamique de littoralisation autour des zones urbaines s'accompagne d'une multiplicité d'usage de la nature. Le niveau d'emploi est très faible, la wilaya d'El Tarf ayant fait l'objet d'un relatif délaissement de la part des pouvoirs publics, et une grande partie de la population subsiste d'activités informelles. Cette observation s'est vérifiée tout au long de nos différents séjours de recherche dans cette zone, et de nos contacts avec les différents acteurs économiques, institutionnels et sociaux. Le tiers [1/3] des personnes occupées travaillent dans le secteur primaire. L'économie locale s'avère peu diversifiée avec 60 % des emplois concentrés dans les secteurs administratifs, de la construction et du commerce. L'activité touristique est relativement faible au regard du nombre de visiteurs et de leur concentration au cours de la saison estivale, qui dure trois mois, de Juin à Août. L'offre touristique est encore peu développée, avec 1 000 lits de capacité hôtelière, pour une fréquentation tournée vers les activités balnéaires et s'élevant à deux millions de visiteurs par an. Elle est peu diversifiée, malgré les sources thermales et les sites historiques existants. Des zones d'expansion touristique ont été créées et devraient à terme doubler l'offre de terrain pour les investisseurs potentiels. L'activité de la pêche est peu développée par rapport au potentiel halieutique. Seules quelques dizaines d'unités de pêche artisanale et quelques chalutiers activent, pour une production dont la moyenne annuelle depuis 2005 tourne autour de 3 000 tonnes.

¹²⁸ Wilaya d'El Tarf, 2010.

L'administration locale chargée des pêches cherche à développer l'activité, la demande étant estimée à 8 000 tonnes, surtout depuis que la pêche au corail a été interdite en 2001. Ce type de pêche lucrative est pratiqué de façon illicite par des moyens détournés, tels que les bateaux de plaisance. Les services des pêches cherchent également à développer l'aquaculture, après les déboires de l'activité d'une entreprise publique de pêche à l'anguille dans le lac Mellah, disposant de l'unique lagune d'Algérie. Cependant, le risque pour cette activité productive récente découle de l'introduction d'espèces exotiques, susceptibles de remettre en cause les équilibres écologiques. La pression anthropique sur la partie marine de cette région est importante compte tenu de la richesse de la biodiversité qui la caractérise. Même si la pêche n'est pas encore intensive, étant donné les tonnages de production comparativement au potentiel halieutique, il demeure que les limites d'exploitation risquent d'être rapidement atteintes, compte tenu des pratiques en cours. Par exemple, certaines méthodes de pêches détruisent les habitats, notamment pour la pêche au corail, alors qu'elle est interdite depuis des années. Spéculation très lucrative, l'économie informelle du corail est liée à des réseaux internationaux de contrebande. Le contrôle semble très compliqué étant donné les méthodes sophistiquées d'écoulement de la production en pleine mer. En outre, la pression sur les plages est particulièrement importante du fait de la très forte concentration d'estivants sur de très courtes périodes. Si aucune évaluation de la fréquentation quotidienne n'est réalisée au niveau local, il est évident que le nombre d'estivants, exclusivement tournés vers les activités balnéaires, est une menace pour le cordon littoral, dont la capacité d'accueil des plages est estimée à 40 000 baigneurs par jour, pour une fréquentation réelle dépassant de loin cet ordre de grandeur. Il n'existe également aucun bilan de l'extraction de sable destiné à la construction et oscillant entre le formel et l'informel. Cette autre atteinte aux ressources naturelles dans cette partie de la région orientale n'est pas évaluée, concernant les sites exploités et les quantités prélevées. La dynamique d'urbanisation est aussi un facteur de pression important. L'augmentation du volume des eaux usées, liée à la forte dynamique d'urbanisation et l'absence d'infrastructures adaptées, conduisent à des rejets polluants sur la zone marine, à partir de la ville d'El kala, ou à travers les cours d'eau pour les autres agglomérations. Ces rejets affectent les herbiers de posidonies dans la zone marine. Il n'existe pas également de bilan sur les impacts de l'agriculture sur la zone marine. Les relations entre les zones terrestres et marines ne font pas l'objet d'intérêt de la part des pouvoirs publics. Malgré la modestie des superficies des exploitations agricoles, les techniques les plus intensives, utilisant l'engrais et les traitements phytosanitaires, sont généralisées dans les

plaines et les franges littorales du parc national d'El Kala. Ce dernier s'étend sur plus de 40 % du territoire de la wilaya d'El Tarf, et comporte une frange côtière longue de 90 kilomètres environ, ce qui indique son importance pour la région littorale. Les rares études réalisées n'abordent pas réellement ces questions, malgré différents risques encourus, dont les impacts des pollutions. L'assèchement, dû à l'irrigation anarchique des parcelles agricoles, dans cette région littorale formée en grande partie par le complexe de zones humides d'El Kala, est un de ces risques à terme. Les études socio-économiques sur la zone ont été particulièrement sommaires, malgré celles, rares, menées dans le cadre de la préparation, chapeautée par l'administration locale, d'un plan de gestion sans signification pratique. La sous région d'El Kala se caractérise par une importante pauvreté, la moitié de la population étant touchée par le phénomène. Mais l'estimation de cet impact sur l'usage des ressources naturelles reste à approfondir. Selon les données ci-dessus, la wilaya d'El Tarf est la plus pauvre parmi celles formant les principales régions du territoire littoral, en termes de population et d'entreprises qui y sont localisées. Cette pauvreté pousse à l'usage anarchique et destructeur des ressources naturelles telles que le sol, ou l'eau, pour espérer créer des activités informelles pouvant générer un revenu de subsistance.

c - En direction de l'Ouest à partir d'Annaba, la deuxième zone formant la région orientale du territoire littoral, est celle qui s'étend jusqu'à la ville de Jijel, en passant par celle de Skikda, située à 100 kilomètres d'Annaba. La première observation concerne l'ensemble de la région orientale. Elle est la plus étendue parmi les trois régions formant le territoire littoral. En effet, elle s'étend sur environ 600 kilomètres. Cette relativement longue étendue, conjuguée à l'existence de reliefs massifs très proches de la bordure marine (régions d'Annaba, de Skikda et de Jijel), expliquent pour partie les contrastes naturels relevés, lesquels impactent directement et indirectement les populations et les activités économiques qui se concentrent autour des principales agglomérations urbaines côtières.

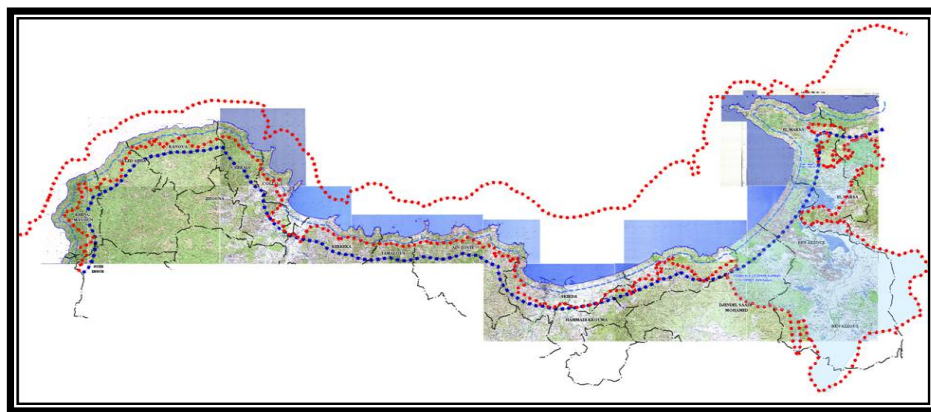
L'exemple de Skikda et ses environs, illustre ces contrastes et souligne leurs effets. Située à l'Ouest de la région d'Annaba (la ville de Skikda se trouve à 100 kilomètres d'Annaba), elle comporte des contreforts montagneux (monts de l'Edough), qui la délimitent des régions environnantes, et dont la plaine centrale les reliant a permis le développement d'une ville portuaire et industrielle, Skikda, dont l'origine remonte à l'époque romaine.

Cependant, le choix de son port depuis des décennies comme port d'exportation d'une partie importante des hydrocarbures du pays, a entraîné l'établissement de plusieurs activités économiques de stockage, traitement et transformations des hydrocarbures liquides et gazeux.

Cette concentration, dans cette région vulnérable, des activités industrielles liées aux hydrocarbures, n'arrête pas de générer des impacts environnementaux négatifs importants, menaçant l'équilibre écologique de cette partie du territoire littoral.

Un des effets de cette spécialisation économique liée aux hydrocarbures, considérés comme secteur pourvoyeur d'emplois divers, a entraîné une immigration massive et continue vers la ville et ses environs, impactant dans le même temps l'organisation urbaine et le système économique local.

Figure n° 4 : Territoire Littoral - Région de Skikda.



Source : M.A.T.E. et Wilaya de Skikda.

Cette figure n° 4 indique la morphologie accidentée de la région littorale de Skikda, principale zone d'exportation d'hydrocarbures et de produits pétrochimiques. Pourtant ces activités industrielles polluantes ne freinent pas la concentration de population dans et autour de la ville de Skikda. C'est l'une des principales agglomérations côtières où est localisée une part majeure des industries pétrochimiques et gazières du pays. Cette région se particularise par sa faible largeur, limitée qu'elle est par la proximité de régions montagneuses locales. Cette étroitesse en termes de surface terrestre exploitable, confine le centre urbain de la ville et oriente la nature des activités économiques vers celles de service et d'échanges de biens produits en dehors de la zone elle-même. Dans cette zone étreinte, les impacts environnementaux résultant des activités liées aux hydrocarbures et menées aux environs de la ville, sont amplifiés (pollutions, dommages environnementaux, inefficience dans les usages des ressources). Les pollutions de l'air, des eaux et des sols résultant des industries pétrochimiques localisées à la périphérie de la ville de Skikda elle-même, s'accroissent d'année en année suite au développement que connaissent ces activités industrielles

polluantes, sans pour autant que cela n'entraîne aucune tentative de réflexion sur des politiques économiques locales alternatives. Les coûts supportées en même temps par la population locale, les ressources publiques et l'environnement de cette région littorale et urbaine autant qu'agricole, ne font l'objet d'aucune estimation ni évaluation, comme s'ils étaient le résultat fatal de l'industrialisation de la région et de la nécessaire évacuation d'une part des ressources en hydrocarbures par le port de Skikda.

Enfin, la ville de Jijel limite à l'Ouest la région littorale orientale. C'est une ville connue surtout comme port de pêche, ainsi que pour son arrière-pays où les activités agricoles (production de maraîchages, de fruits), sont dominantes. La récente zone portuaire de Bellara, située à une dizaine de kilomètres à l'Est de la ville, a favorisée l'émergence d'activités de production d'électricité ainsi que de services divers tels que le stockage et la distribution d'une part des importations mécaniques et industrielles du pays, que reçoit dorénavant ce port de construction récente. Des projets sont toujours annoncés de temps à autre pour installer sur ce site des activités de production sidérurgique utilisant la disponibilité des ressources énergétiques (gaz naturel) facilement mobilisable à partir de Skikda, à moins de 170 kilomètres à l'Est.

1.3 - La région Centrale

Cette partie du territoire littoral contient plusieurs agglomérations urbaines dont les activités de production sont assez importantes pour être des zones ayant un pouvoir attractif sur les populations de l'intérieur du pays, ainsi que sur une part non négligeable des acteurs économiques potentiels. Nous pouvons en citer ici deux en particulier : celles de Béjaïa et à 150 kilomètres plus à l'Ouest, celle d'Alger, la capitale du pays.

Par contre, l'agglomération de Bejaïa, plus proche de la capitale, est un important port commercial par où transitent une part non négligeable des importations ainsi qu'il sert à l'exportation d'une part des hydrocarbures. C'est également une zone urbaine assez dynamique au plan économique et où se concentrent au moins 40 % des P.M.E. spécialisées dans les activités de l'agroalimentaire. Pour une population équivalente, Bejaïa dispose d'au moins 6 000 entreprises de plus que la wilaya de Tlemcen, qui est localisée dans l'Oranais. Bejaïa dispose également de presque le double d'entreprises que celles localisées à Skikda ou à Boumerdès dans la banlieue de la capitale Alger.

Quant à la zone d'Alger, elle totalise de la moitié de la population métropolitaine et concentre le plus des activités industrielles, tertiaires et les infrastructures les plus importantes du pays. Elle draine les activités et les populations de l'intérieur de toutes les régions, accentuant ainsi les pressions sur les ressources, sur le foncier urbain et industriel et dévitalisant les territoires de l'intérieur. De manière générale, on constate une concentration des activités économiques dans un rayon de 50 kilomètres autour de la capitale, avec à l'Est une dominante industrielle et à l'Ouest (le Sahel), une dominante tertiaire et sur la Mitidja centrale, des fonctions mixtes. Hormis la périphérie immédiate d'Alger, le reste de l'aire métropolitaine ne bénéficie pas du dynamisme économique de cette dernière, qui à son tour est privée des multiples potentiels de son arrière pays. Cette polarisation constitue une entrave sérieuse à son bon fonctionnement. Arrivée à saturation, Alger a reporté sur son arrière pays quelques infrastructures d'habitat et certaines de ses activités, dans un cadre anarchique et non planifié, avec pour résultat la diffusion du bâti à l'ensemble de la région sous forme d'un semi de petites agglomérations, situées sur les meilleures terres agricoles (Mitidja et Sahel). On en dénombre 60 de ces petites agglomérations de moins de 20 000 habitants où les taux de croissance démographique annuelle peuvent atteindre 14%. La saturation de l'agglomération algéroise, qui a enregistré un taux d'accroissement démographique de 1,6% par an durant la période 1998-2008,¹²⁹ entraîne un redéploiement d'une partie de sa population et de ses activités vers sa périphérie proche et celle plus lointaine, qui elles, enregistrent des taux très élevés.¹³⁰ Sans beaucoup se tromper, on pourrait dire que c'est la rémunération du capital privé qui a beaucoup plus structuré l'espace qu'une logique plus rationnelle d'occupation de cet espace pour des raisons de bien être collectif. Ce biais a été accentué par la situation sécuritaire qui a causé le déplacement de beaucoup de populations rurales vers les pôles urbains les plus proches, dont les effets se font toujours sentir. La grande faiblesse de l'aire métropolitaine se manifeste dans l'absence de villes moyennes en mesures de relayer efficacement Alger dans certaines de ses fonctions. Loin derrière Alger, Blida, localisée à environ 65 kilomètres au sud d'Alger, est la deuxième ville de la zone métropolitaine et la sixième à l'échelle du pays. Elle enregistre un dynamisme économique certain. Cette ville située à 60 kilomètres au Sud Ouest d'Alger, suit le même schéma de développement : elle absorbe les petites agglomérations de Bouarfa et Khazrouna, avec qui elle forme une seule et même agglomération. Elle s'étale vers le nord en direction d'Alger en absorbant les agglomérations d'Ouled Yaich, Beni Mered et Beni

¹²⁹ Office National des Statistiques (R.G.P.H., Recensement de la population et de l'habitat, 2008).

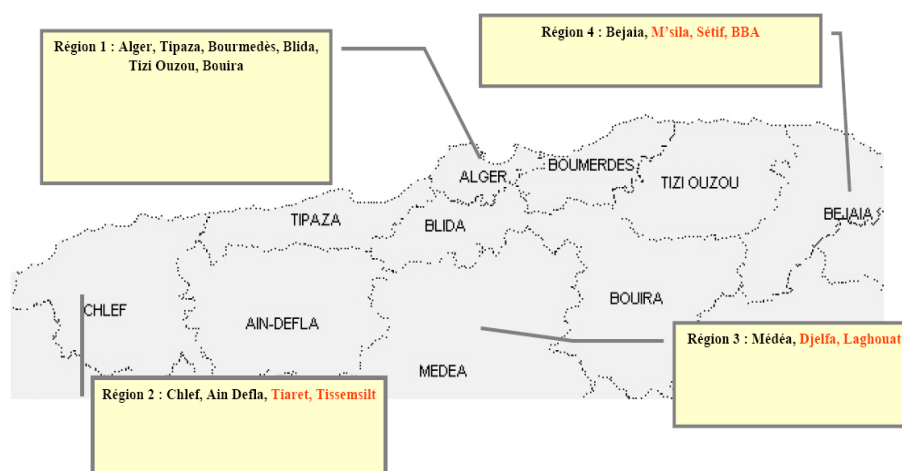
¹³⁰ Pour la même période, la Wilaya de Blida a enregistré un taux d'accroissement de 2,5%.

Tamou, formant à terme une conurbation avec Alger. Le report de la croissance démographique se faisant hors des périmètres urbains principaux, il est non couvert par des instruments d'urbanisme.

Les taux de croissance des petites agglomérations ont atteint plus de 10% : agglomérations situées sur la Mitidja et le Sahel, dans l'axe Alger - Blida, mais aussi sur la partie orientale de l'aire métropolitaine et jusqu' aux piémonts. Les wilayas de Boumerdès et Tipasa ont enregistré des taux de croissance annuels moyens de consommation de terres dédiées à l'urbanisation de l'ordre respectivement de 6,30 % et 6,50%, confirmant ainsi qu'il s'agit bien de wilayas d'accueil des excédents de populations venant d'Alger.

La figure suivante n° 5 donne une illustration schématique de cette portion centrale importante du territoire littoral de l'Algérie. C'est cette région, comme on l'a déjà vu ci-dessus, qui concentre le plus les populations et les activités économiques, comparativement aux autres régions du territoire littoral.

Figure n° 5 : Territoire Littoral - Région d'Alger



Cette figure n° 5 montre l'extrême concentration urbaine, et donc sociale et économique, sur la région littorale du pôle central d'Alger, où sur moins de 150 kilomètres, se localisent Alger la capitale, entourée des villes satellittes de Blida et Tipaza à l'Ouest, Boumerdès et Tizi Ouzou à l'Est, et Bouira au Sud. La première constatation à faire est le manque de soin pris par les acteurs économiques pour la sauvegarde de leur environnement. Les rejets domestiques et industriels sont déversés dans le littoral sans aucun traitement, et affectent aujourd'hui d'une manière significative la qualité des eaux marines (impacts sur la vie aquatique, pollution des ports et des plages).

A l'horizon 2020, les quantités d'eaux usées produites au niveau de cette région vont pratiquement doubler par rapport aux volumes actuels. Si ces rejets continuent à se déverser dans la mer sans traitement comme c'est le cas, l'impact sur le milieu marin sera très sévère et les coûts économiques qu'entraînerait une telle situation aussi bien sur la santé que sur les ressources halieutiques seront très importants. Pour alléger la pression des impacts environnementaux, exercée sur le littoral, il est donc fortement recommandé, en ce qui concerne ces rejets, d'imposer une épuration préalable et de gérer plus efficacement les S.T.E.P.¹³¹ existantes et celles à réaliser. Il est par ailleurs vital de mettre fin au pillage du sable des plages qui provoquera un désastre écologique si cette situation perdurera. Il est important de rappeler la fragilité du littoral face à la pollution accidentelle et la nécessité de disposer de moyens nécessaires pour faire face à de telles situations afin d'éviter les coûts écologiques et économiques qui risqueraient d'en résulter. Actuellement, cela n'est pas le cas, face aux risques croissants de pollutions marines et côtières. Ces risques en augmentation sont la résultante, d'un côté de la croissance du trafic maritime vers les ports du pays, conséquence de la croissance des importations¹³² et de l'autre, de la localisation du littoral algérien sur le flanc Sud de la Méditerranée par où transite le tiers¹³³ du commerce mondial des hydrocarbures.

En résumé, ces enjeux, concernant tant le niveau national que la région centrale du territoire littoral, sont :

- La dégradation de la qualité des eaux marines,
- La pollution des plages et des ports,
- L'extraction de sable.
- Les risques croissants de catastrophes écologiques, marines et côtières.

1.4 - La région Occidentale

L'espace métropolitain occidental est structuré autour d'un pôle unificateur constitué par la ville d'Oran. La région métropolitaine concerne un espace adossé au littoral, de Mostaganem à Ain Temouchent sur plus de 150 kilomètres et sur une profondeur de 30 kilomètres. On assiste, depuis plusieurs années déjà, à une croissance des relations entre les différentes entités

¹³¹ *Système de traitement des eaux potables.*

¹³² *O.N.S., 2012.*

¹³³ *Représentant moins de 1 % des mers du globe, la Méditerranée reçoit 27 % par an des hydrocarbures transportés par voie maritime.*

urbaines telles qu'Oran, Mostaganem et Ain Temouchent, ces deux dernières distantes chacune de la métropole régionale d'une soixantaine de kilomètres. De plus en plus, ces relations se densifient, indiquant une tendance déjà présente à l'Est autour de la région d'Annaba et au centre autour d'Alger, qui entraîne une multiplication des relations mais aussi un développement d'une véritable intégration sous la forme d'une "région urbaine", suite à la complexité croissante de la vie économique, à la croissance urbaine et aux effets de la mondialisation. Cette intégration va créer un nouveau type de région, différent de celui auquel nous sommes accoutumés. Sa cohérence repose sur les complémentarités fonctionnelles qui s'établissent entre les différentes composantes spatiales et sur la qualité de l'intégration du dispositif. Cela implique une nouvelle conception et de nouvelles pratiques d'aménagement. La région occidentale, centrée sur la deuxième plus importante ville du pays, Oran, regroupe environ 40% de la population régionale du Nord Ouest. Elle accueille les zones industrielles les plus importantes et les plus dynamiques (Beni Saf, Oran, Arzew, Hassi Ameur, Essania, Jeddja, Mostaganem) et fournit une grande partie des postes d'emploi (350 288 emplois dans la seule wilaya d'Oran en 2005). Par ailleurs, 79% des unités industrielles se situent à Oran, locomotive de l'économie régionale. C'est elle qui procure l'essentiel des ressources publiques et qui alimente la redistribution régionale. L'efficacité urbaine de cette aire est un facteur déterminant du développement régional et national. En vingt ans, la population du littoral oranais a presque doublé. Si Oran enregistre une croissance légèrement supérieure à la moyenne nationale (1,9% par an durant la période 1998-2008), sa périphérie enregistre des taux de croissance démographique à deux chiffres. Caractérisé par une disposition franchement littorale, cet espace regroupe les ports les plus importants de la région du Nord Ouest (Oran, Arzew, Mostaganem et Beni Saf), les principales zones industrielles et zones d'activités. La problématique des fonctions portuaires se pose avec acuité pour le littoral de plus de 150 kilomètres qui abrite les quatre ports les plus importants de la région. L'intégration de l'espace de Mostaganem s'explique par les fortes relations économiques et d'emploi qu'entretient la ville avec les plateformes industrialo-portuaire d'Arzew et d'Oran pour répondre aux besoins dans les services (administrations, services, universités, hôpitaux). L'espace littoral de Ain Temouchent, peu peuplé, fait face à des impacts environnementaux, territoriaux et économiques grandissants, du fait des projets localisés dans :

- Le port de Beni Saf (premier port de pêche de l'Ouest) ;
- La station touristique de Bouzedjar ;
- La route littorale.

1.5 : Les pressions

Il s'agit d'évaluer les différentes pressions que subissent continuellement les territoires littoraux. Ces pressions prennent plus d'amplitude au fil du temps, en conséquence de l'élargissement et de la diversification des activités économiques, de l'élargissement des surfaces urbanisées et de l'augmentation des populations sur ces régions vulnérables. Tout d'abord, le premier paragraphe s'intéresse à montrer les effets résultant de la littoralisation urbaine et sociale. Ces effets peuvent être résumés en l'augmentation des pressions urbaines et sociales. La figure n° 2 ci-dessus¹³⁴ montre l'étendue et la densité des concentrations de population sur une superficie limitée, celle littorale, du territoire global en Algérie. On observe que plus du tiers [1/3] de la population se concentre dans les principales villes, situées pour les plus grandes d'entre elles, sur la bande côtière, et pour certaines autres à des distances n'excédant pas les 100 kilomètres au sud des rivages marins du territoire littoral. Le tableau n° 3 ci-dessous en donne une illustration quantitative plus précise. Cette double littoralisation, des populations et des principales agglomérations urbaines, s'auto-entretient du fait de l'attractivité sociale et économique qu'exerce le territoire littoral sur les populations des régions intérieures, ainsi que sur les investisseurs et les acteurs du marché. En revanche, la densité même de cette littoralisation continue, produit des impacts indésirables croisés, qui accroissent les coûts de tout acte économique, et poussent à la baisse le niveau de bien-être moyen. Parmi ces impacts, ceux environnementaux renchérissent l'acte de production, en augmentant les volumes de ressources mobilisées comme intrants. Par exemple, la littoralisation augmente la pression sur le renchérissement des prix de l'offre de ressources naturelles, comme l'eau et les sols. Leurs prix unitaires tendent à augmenter sans cesse, alors que leurs volumes disponibles diminuent, ce qui les renchérit d'autant. La littoralisation entraîne également une plus grande inefficience des ressources mobilisées, ce qui pousse à l'augmentation de la demande sur ces ressources.

Enfin, les volumes des rejets pollués augmentent en même temps, entraînant une autre augmentation des coûts pour les populations et les acteurs du marché.

¹³⁴ Cf. page 66.

Tableau n° 3 : Littoralisation Urbaine
(Algérie)

Agglomérations	Distance de la côte (km)	Population résidente	Surface (ha)	Augmentation (moyenne en ha)
Tlemcen	40	500 000	2 500	100
Oran	0	1 200 000	10 000	200
Alger	0	2 000 000	19 000	300
Sétif	100	1 000 000	3 000	150
Constantine	130	1 000 000	4 000	150
Skikda	0	200 000	700	60
Annaba	0	700 000	5 000	100

Source : Khaoua N.

Comme le montre le tableau n ° 3, seulement sept (07) agglomérations localisées pour leur plus grand nombre sur la côte, concentrent environ 25 % de la population du pays. Cela équivaut à une occupation de moins de 4 % du territoire du pays par plus du quart de sa population (le tiers si on ajoute la population rurale habitant le territoire littoral). Ce déséquilibre dans l'occupation démographique de ce territoire, montre la force de la pression sociale exercée, la demande des populations étant sans cesse en augmentation. Le tableau n° 3 ci-dessus montre l'évolution de la consommation urbaine des sols, pour leur grande part constitués de terres arables utilisées auparavant par l'activité agricole et les établissements ruraux. Cette pression est imbriquée entre sa part urbaine et sa part sociale, ce qui entraîne le dépassement permanent des possibilités des acteurs (entreprises) et des institutions étatiques à pouvoir y répondre de manière satisfaisante. Dans ses conditions, la poursuite d'une politique de croissance sans tentative d'adaptation des territoires sur lesquels se mènent les activités, surtout de production matérielle, en plus qu'elle ne fera qu'approfondir le gaspillage de l'environnement et des ressources naturelles, ne peut avoir aucune possibilité objective de réaliser des avancées à la mesure des attentes et des possibilités mobilisables. Au final, on observe sur le territoire littoral la prégnance d'un mode de croissance sans création significative d'emplois et de génération de revenus à la mesure des besoins des acteurs, couplé à une amplification des dommages subis. Les plus visibles de ces dommages sont la perte de terres arables au profit de l'urbanisation, transformant les villes en agglomérations ingérables et où les mauvaises conditions d'habitats (bidonvilles) et de vie (chômage, précarité, informalité des activités de survie) dépassent toute prévision.

Parmi les différentes pressions que subissent continuellement les territoires littoraux, celles résultant des diverses activités productives ne sont pas les moins importantes par leurs implications environnementales, malgré la crise structurelle du système productif en Algérie. Ces pressions prennent plus d'amplitude, en conséquence de l'élargissement de la diversification des activités économiques, de l'élargissement des surfaces urbanisées et de l'augmentation des populations, entraînés par la localisation de la majorité des activités productives sur ces régions vulnérables.

Une estimation de l'importance des activités économiques à travers le P.I.B., ensuite du P.I.B.R., pourrait aboutir à démontrer la densité des pressions économiques sur le territoire littoral, en comparant le P.I.B. réalisé, avec celui régional concernant le territoire littoral stricto-sensu. On pourrait penser que le P.I.B. serait corrélé à la population active dans une région et aussi au nombre d'entreprises présentes dans cette région. Une estimation d'une relation de structure entre ces trois variables et un calcul du coefficient de corrélation donnerait des coefficients assez importants.

A partir des données du tableau n° 4 ci-dessous, il apparaît que le coefficient de corrélation est légèrement supérieur à 0,90 entre le P.I.B. et le nombre des entreprises et très proche de l'unité (0,98) entre le P.I.B. et la population active. Ces estimations sont basées sur le nombre de la population totale du pays, au lieu du nombre de la population active qui reste très fluctuant. Elles ne reflètent qu'une part de la réalité, du fait du manque de suivi d'une élaboration systématique de statistiques économiques et sociales fiables.

Les résultats obtenus, à travers les estimations de la part de la population totale et de la part des entreprises, confirment les pressions exercées, et dont la concentration des activités n'en est qu'un élément.

**Tableau n° 4 : P.I.B., Entreprises
et Population**

Année	PIB	Nombre d'entreprises	Population totale
1999	3 238 200	955 286	
2000	4 123 500	549 710	30 003 450
2001	4 260 800	584 662	30 459 170
2002	4 546 100	784 940	30 916 414
2003	5 264 300	873 375	31 376 728
2004	6 126 700	950 601	31 841 500
2005	7 499 000	1 036 708	32 311 905
2006	8 512 000	1 123 415	32 788 836
2007	9 410 100	1 209 277	33 272 865
2008	11 043 000	1 291 178	33 764 242
2009	10 212 463	1 411 865	34 262 963
2010	11 859 031	1 482 595	34 768 841
2011		1 576 689	35 281 503

* le P.I.B. est mesuré en millions de DZ courants.

Source: O.N.S., 2012.

Une estimation d'une relation de structure entre ces trois variables donnerait le résultat suivant :

$$\text{P.I.B.} = -96.662.275 - 8.7 \cdot \text{ETP} + 3.45 \cdot \text{POP}$$

$$(-3,40) \quad (-1,66) \quad (3,32)$$

$$R^2 = 0,96$$

Les chiffres entre parenthèses sont relatifs aux statistiques du « t de student ». Des trois variables supposées expliquer le niveau du revenu, seule celle relative au « nombre d'entreprises » n'est pas significative, ce qui est contre intuitif. Le signe de la constante est évident : dans un endroit où il n'existe ni entreprise ni population il n'y a point d'activité ; pire il y a récession et déclin. Le signe de la variable « population totale » est positif et attendu et le degré de signification est très fort. En attendant de rechercher une spécification meilleure, on pourrait se contenter de ce premier résultat pour pouvoir inférer le niveau d'activité au niveau des wilayas.

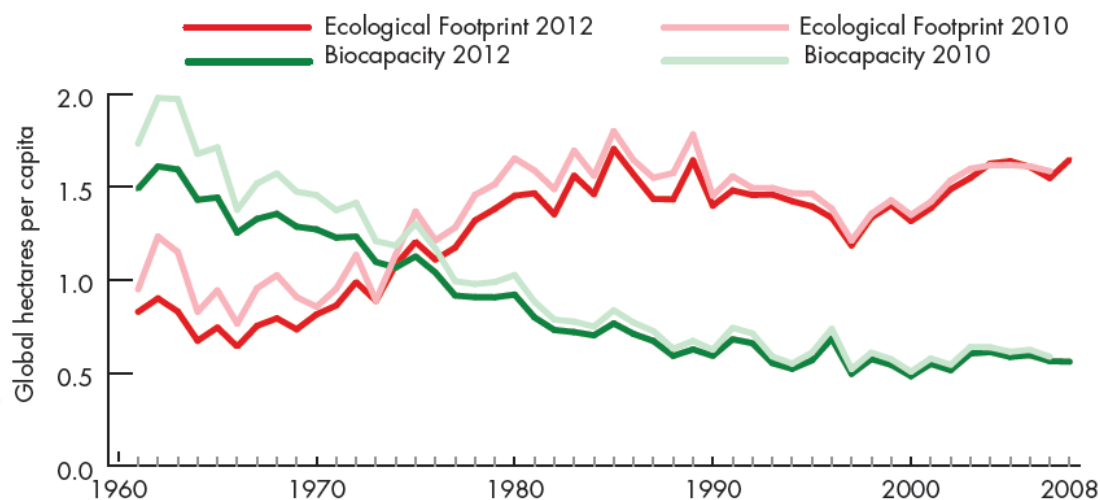
En procédant ainsi, on obtiendra une répartition logique par wilaya du P.I.B. en 2010. Le tableau n° 1 ci-dessus¹³⁵ en donne une première indication, à travers la corrélation franche du

¹³⁵ Cf. page 68.

nombre de la population par wilaya, surtout s'il s'agit de wilaya littorale, avec le nombre d'entreprises qui y sont localisées. Cette corrélation conduit à ce que le P.I.B.R. par wilaya est aussi corrélé avec le nombre d'entreprises existantes : plus le nombre d'entreprises dans une wilaya est élevé, plus sa participation dans la formation du P.I.B. est élevée également. Ainsi, l'évolution du P.I.B.R. et du P.I.B. est proportionnelle à l'évolution du nombre d'entreprises. Cette répartition régionale du P.I.B. permet d'estimer le P.I.B.R., en particulier pour ce qui concerne le territoire littoral. L'estimation ainsi obtenue du P.I.B.R. du territoire littoral permet d'apprécier quantitativement la pression économique qui s'y exerce concrètement. Elle participe ainsi, non seulement à la vulnérabilité de ce territoire, mais accentue cette vulnérabilité en l'artificialisant. Les diverses pressions s'accroissant sur ce type de territoire dans son ensemble, participent à son artificialisation, laquelle impacte le stock de ressources naturelles. Cette artificialisation, que l'estimation de l'empreinte écologique tente de cerner, revient à détruire les ressources naturelles du territoire concerné et à épuiser sa biodiversité. Ne serait-ce que pour les deux ressources naturelles les plus visées, la terre et l'eau, les besoins sont loin d'être comblés par les disponibilités actuelles. De territoire se singularisant par ses ressources naturelles, et sa biodiversité, ce territoire perd sa caractéristique principale d'en être le réservoir et se transforme en un espace géographique encombré où l'urbanisation, parce qu'anarchique, n'est plus un des lieux de la croissance, mais le signe d'un sous-développement socialement insupportable et économiquement stérile. Les terres arables, le couvert végétal, les ressources hydriques, toutes ces ressources nécessaires pour une politique de croissance, s'amointrissent et leurs coûts augmentent au-delà des possibilités de larges catégories sociales, ainsi que de nombreux acteurs économiques, alors que l'augmentation des pollutions accentue cette tendance, à tel point qu'il ne semble y avoir que peu d'alternative. La figure n° 6 en donne une indication, à partir de l'estimation de l'empreinte écologique, comparée à la bio capacité du pays. Depuis les années 1970 où l'empreinte écologique égalait la capacité d'absorption de la nature (bio capacité), cette empreinte n'a cessé de croître, dans le même temps où, compte tenu des pressions multiples, la bio capacité n'a cessé de diminuer. Depuis 2000, et particulièrement de 2010 à 2012, l'écart s'agrandit au détriment de la bio capacité. L'empreinte écologique a atteint un niveau où elle est plus que le double de la bio-capacité du pays. Cette donnée est estimée par rapport à l'ensemble du territoire, alors qu'en fait celui utile est littoral, ce qui conduit à considérer que l'empreinte écologique par habitant a atteint des niveaux plus élevés sur ce territoire et sa bio capacité ne cesse de décroître à des niveaux plus bas que ne l'indiquent les données ci-dessous. Cette tendance s'accroît.

L'estimation de l'empreinte écologique dans son évolution tendancielle par rapport à la bio capacité en Algérie indiquerait une plus grande perte de ressources non renouvelables, si elle pourrait être estimé en considérant uniquement le territoire littoral, là où les pressions économiques et sociales sont les plus importantes.

Figure n° 6 : Empreinte Ecologique et Bio capacité
(Algérie - 2010 à 2012)



Source : Global Footprint Network, 2012.

Le cas des ressources hydriques, entre autres, est symptomatique de cette évolution, où l'artificialisation conjuguée aux pressions, entraînent une baisse drastique et dans une tendance significative sur le long terme, du volume disponible par habitant et par an. Deux récentes mesures décidées par les pouvoirs publics et affectant la gestion des ressources hydriques, visent à augmenter les disponibilités de l'eau potable et d'irrigation. La première consiste en l'investissement dans le dessalement de l'eau de mer, en vue de faire face à l'augmentation de la demande dans les principales agglomérations du pays, dont surtout celles localisées sur le territoire littoral. La seconde concerne l'exploitation de la nappe albienne du désert du Sahara, en vue de pallier au déficit structurel de l'offre dans le territoire du Sud. On abordera avec plus de détails les aspects relatifs aux ressources en eau dans les paragraphes suivants.

1.6 - L'exemple de l'agglomération d'Annaba

Estimer les impacts environnementaux et leurs incidences sur la croissance, permet d'entrevoir les connexions, dans des pays en développement tel que l'Algérie et le Maroc, entre la croissance comme elle est actuellement, et les limites que cette dernière supporte du fait des coûts générés par ses impacts environnementaux. Cette estimation se base sur deux éléments : d'une part considérer les principaux domaines environnementaux, ceux qui subissent les dommages, et d'autres part considérer les catégories économiques servant à l'estimation de ces dommages. On verra ci-dessous que cette méthode issue de la méso analyse économique de l'environnement, développée pour l'essentiel par Pillet G.,¹³⁶ peut servir de base en vue d'introduire le débat sur la pertinence d'un modèle d'écodéveloppement pour les deux pays cités.

Le Grand Annaba désigne la région que forme l'agglomération principale d'Annaba avec les cinq villes moyennes qui l'entourent. Ces agglomérations sont celles de :

- Sidi Amar, qui contient 80 000¹³⁷ habitants ;
- El Hadjar renferme 50 000 habitants ;
- El Bouni a 120 000 habitants ;
- Sidi Salem, avec 30 000 habitants ;
- Séraïdi, avec 20 000 habitants.

Elles sont toutes localisées à proximité de la ville d'Annaba, dans un rayon ne dépassant pas les 13 kilomètres pour la plus éloignée d'entre elles. Le Grand Annaba s'est constitué et s'élargie autour du pôle urbain formé par la ville côtière du même nom. Seule la ville de Séraïdi est localisée en hauteur, au Nord d'Annaba, sur les monts de l'Edough. Les échanges économiques et sociaux se font quotidiennement avec Annaba, où activent une part importante des habitants de ces villes satellites. Annaba et sa proche banlieue, sont les lieux de diverses activités de productions industrielles, de services ainsi que touchant à l'agro-alimentaire. Ces activités génèrent, en l'absence de rationalisation des ressources mobilisées et d'introduction de technologies propres dans les procédés de production et de traitement des déchets, une pollution prenant plusieurs formes (solide, liquide, gazeuse).

Annaba intra-muros est une ville côtière, localisée dans la région orientale du pays. Le Grand Annaba a fait l'objet d'une étude économico-environnementale¹³⁸ selon la méso

¹³⁶ Pillet G., 2005 et 2006.

¹³⁷ Données estimées pour l'année 2011 après enquête auprès des institutions et acteurs locaux.

méthodologie, appliquée aux communautés urbaines (et développée par Pillet G. et à laquelle l'auteur de la présente recherche a participé). Il comptait une population de 520 000 habitants en 2006. En 2011, sa population a augmenté de près de 180 000 personnes, au point d'atteindre plus de 700 000.¹³⁹ Cela représente un taux d'augmentation de 34 % en cinq ans, soit près de 7 % chaque année. Cette évolution s'explique par deux facteurs :

- 1 - l'augmentation démographique d'une population jeune (70% ont moins de 35 ans ;
- 2 - Principal pôle urbain de la région littorale orientale, le Grand Annaba exerce une attraction sur un vaste arrière pays, s'étendant jusqu'aux limites septentrionales du désert du Sahara. Cette attractivité exercée sur les populations de l'intérieur, ne se traduit pas dans le taux de croissance de l'économie régionale, ce taux stagnant, bien en deçà du taux d'augmentation de la population, estimé à 7 % par an depuis 2005. Cette stagnation s'explique par de l'inertie des acteurs économiques et de la large prégnance des activités informelles de commercialisation des produits importés.

En revanche, les dommages environnementaux et les pertes de croissance dues aux pollutions et inefficiences qu'augmentent à des taux supérieurs à ceux de la croissance économique.

Comme indiqué ci-dessus, la méso analyse retient cinq éléments qui définissent les domaines environnementaux¹⁴⁰ :

- Eau ;
- Air & bruit ;
- Littoral & paysage ;
- Déchets ;
- Energie.

Ces cinq domaines couvrent l'ensemble du spectre des ressources naturelles et de l'environnement, permettant d'évaluer les dommages et inefficiences subis et de les mesurer de manière relative par rapport au total de la valeur ajoutée de l'économie du Grand Annaba, considérée comme un « système économique ». La valeur ajoutée annuelle de ce système serait dans ce cas assimilée à un P.I.B.Régional (P.I.B.R.).

Par contre, l'analyse économique de ces dommages et inefficiences recourt à des catégories économiques,¹⁴¹ tel que :

¹³⁸ Daguet S. et al, 2008, *Analyse MESO-économique des coûts et bénéfices environnementaux du Grand Annaba (Algérie), Principaux résultats et guide méthodologique*, Genève.

¹³⁹ Données estimées pour l'année 2011 après enquête auprès des institutions locales.

¹⁴⁰ Daguet S. et al, 2008.

¹⁴¹ Daguet S. et al. 2008, *Op. Cit.*

- Santé et qualité de vie ;
- Capital naturel ;
- Inefficiences dans les usages des ressources.

Les domaines environnementaux résument les ressources naturelles où les divers impacts ont lieu et peuvent être estimés. En revanche, les catégories économiques sont la traduction des impacts subis, en évaluant les coûts. Les deux paragraphes suivants éclairent l'analyse de ces impacts à l'aide des catégories ci-dessus et tentent d'estimer leurs coûts par rapport au P.I.B.R. du Grand Annaba. Les enquêtes menées au niveau du Grand Annaba, auprès des acteurs de l'économie locale, ont permis d'estimer, par rapport à la valeur ajoutée (P.I.B.R.), les coûts relatifs des impacts par catégories économiques.

Le tableau n° 5 ci-dessous indique le niveau relatif des coûts des impacts et inefficiences environnementales par rapport au P.I.B.R. de l'économie du Grand Annaba. Domaine par domaine et catégorie par catégorie, une démarche empirique rigoureuse a été suivie, enquêtant et rassemblant les données auprès de chaque acteur concerné.

La tendance prise par l'évolution de ces coûts, n'a pas connu de transformations notables, selon notre enquête sur le terrain. La raison essentielle de cette stagnation est à rechercher dans la crise de l'économie locale, conjuguée avec le peu d'efforts dans la lutte contre les dommages environnementaux et les inefficiences des usages des ressources, en particulier lorsqu'il s'agit de celles naturelles. Le coût des inefficiences est le plus important, représentant 17,96 % du P.I.B.R.

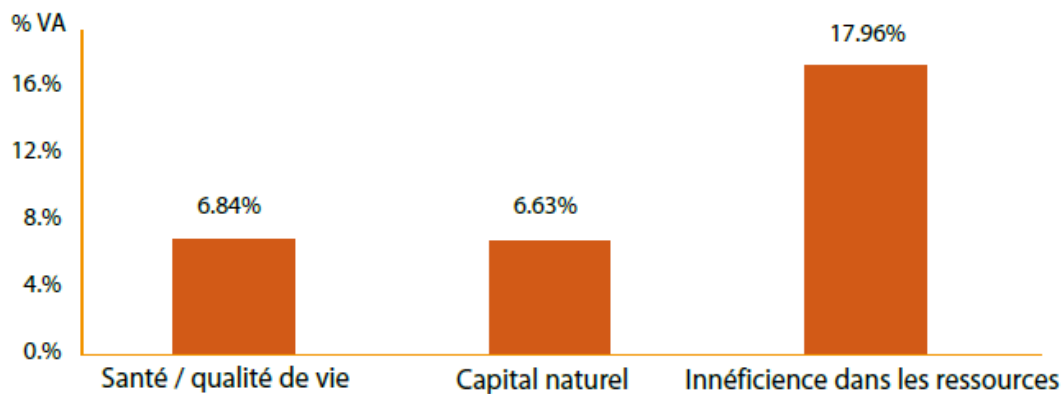
Ce niveau très élevé renseigne sur la somme de gaspillage des ressources naturelles, où le volume des ressources mobilisées ne produit pas le niveau attendu de valeur. Les ressources sont perdues, alors que leur mobilisation entraîne au préalable un coût de plus en plus élevé de ressources matérielles et humaines diverses.

Comment expliquer ce niveau d'inefficience ?

A-t-il une relation quelconque avec l'état général de l'économie en Algérie ?

Dans le même temps, les concentrations de population et d'activités sur un territoire restreint et vulnérable, n'expliquent-elles pas pour partie ce niveau élevé d'inefficience dans l'usage de ces ressources ?

Tableau n° 5 : Coûts des Impacts Economiques
(% du P.I.B.R. du Grand Annaba)



Source : Daguet S. et al. 2008.

Il s'agit de relever que les données ci-dessus indiquent que les coûts des impacts environnementaux dans le territoire littoral du Grand Annaba sont élevés par catégories économiques, tel que les pertes en santé/qualité de vie des populations. Ces pertes s'élèvent pour 2006 à 6,84 % du P.I.B.R. Elles se trouvent être du même ordre, concernant le capital naturel, soit 6,63 % du P.I.B.R. Ces proportions selon toutes les indications, tendent à augmenter. Les taux mentionnés représentent une part perdue significative du P.I.B.R., suite aux impacts environnementaux et inefficiences des ressources naturelles mobilisées dans cette région. Son P.I.B.R. déjà stagnant, est relativement faible par rapport aux potentialités disponibles et par rapport au P.I.B. du pays, puisqu'il se classe au 12^{ème} rang sur quatorze régions littorales. Autant dire que la croissance réelle atteinte, considérée dans une perspective dynamique, est franchement négative. Les atteintes environnementales, dues au mode de croissance en cours, détruisent beaucoup plus de valeur que leur mobilisation n'en permet de créer chaque année. La question qui se pose est de savoir jusqu'à quand cette situation éco-environnementale peut perdurer ? Ou bien y-a-t-il une possibilité de maîtrise des dommages environnementaux et de recherche d'une plus grande efficacité retirée par unité de ressource, en particulier parmi les ressources les plus impactées, tel que l'eau et l'énergie ? Les réponses à ces questions passent par la détermination de politiques de remédiation, appelant des choix d'investissement en direction de la lutte contre les dommages, pollutions, gaspillages et inefficiences dans la mobilisation par les entreprises, et sociale par la population, des ressources naturelles. Ces politiques ne peuvent être possibles, au-delà des actions des pouvoirs publics, que si le préliminaire de la prise d'option pour un autre mode de

croissance est retenu, entraînant un autre comportement de tous les acteurs, ainsi que de nouveaux choix en matière d'aménagement des territoires.

Un autre aspect de l'estimation de ces impacts, consiste en la détermination du niveau d'affectation des principales ressources naturelles, ou catégorie environnementale. Ces estimations sont l'objet du tableau n° 5 reproduit ci-dessus, consacré aux pertes en ressources naturelles. La méthode développée par l'analyse méso environnementale et économique appliquée aux niveaux des régions, organise les ressources naturelles en des catégories environnementales, en vue d'analyser les impacts que chacune d'elles subie du fait du mode de croissance. Ces catégories sont citées ci-dessus et que représente, pour la mesure des impacts qu'elles subissent comparés au P.I.B.R. de la région littorale du Grand Annaba, le tableau n° 7 reproduit et analysé ci-dessous. Les estimations mentionnées indiquent que les plus importants impacts concernent l'« eau » et l'« énergie », ensuite par ordre d'importance, viennent les catégories « air et bruit », « déchets » et enfin « littoral et paysage ».

Chacune de ces catégories, subie des dommages dus au mode de croissance, qui ne prend que marginalement en compte une partie des coûts que ces dommages représentent en fait. Pour approfondir l'analyse économique des dommages subis, les exemples des deux ressources « eau » et « énergie » constituent des cas significatifs. Ces dommages (évalués en C.D.I.) constituent autant de pertes de croissance, encore plus important lorsque la production de valeur, par rapport à ses potentialités ainsi qu'au P.I.B.

Le P.I.B.R. de la région d'Annaba, déjà faible au même titre que celui des autres wilayas du territoire littoral (à l'exception d'Alger où la majorité des activités économiques se concentre), puisque le Grand Annaba ne participe que pour un faible taux au P.I.B., selon les données du tableau n° 3. La wilaya d'Annaba se classe qu'au 12^{ème} rang sur les quatorze qui forment le territoire littoral.

Deux cas, parmi l'ensemble des ressources naturelles, peuvent illustrer les dommages environnementaux : le premier est celui de l'eau, le second se rapporte à l'énergie. L'eau, ressource naturelle, mais également soumise à la production industrielle (eaux minérales produites par des entreprises diverses), en même temps que ressource vitale pour le maintien d'un niveau minimale de bien-être pour les consommateurs ainsi que pour le maintien des activités agricoles et certaines activités industrielles, est un cas symptomatique des usages économiques des ressources naturelles en Algérie, au même titre qu'au Maroc et de la plupart des P.S.M. Dans le même temps, les dommages que subit cette ressource, conjugués à l'accroissement des besoins pour les formes potable et d'irrigation, d'un côté, et de l'autre les

effets du changement climatique qui amoindrissent le volume et la régularité des précipitations dans un pays en état de stress hydrique structurel, tendent à l'accroissement des coûts pour les acteurs de l'économie. Ils renchérissent les coûts de la croissance, à tel point que les gains de cette dernière s'en trouvent annihilés.

Les données disponibles indiquent que, d'un côté les impacts subis par le capital naturel, sont estimés atteindre 6,63 % du P.I.B.R., de l'autre les coûts supportés du fait des inefficiences des ressources naturelles mobilisées, augmentent encore plus. Ces ressources sont essentiellement l'eau, ainsi que l'énergie et les sols. En fonction de l'importance des stocks de chacune d'elles et de la nature des impacts et inefficiences qu'elle subit, il est possible d'estimer que l'eau, intrant pour les activités agricoles et industrielles, ainsi que marchandise dont le prix est fixé hors marché (administrativement par l'Etat) et en deçà de son coût de production, subit au moins le tiers [1/3] des coûts relatifs mentionnés. Ces coûts sont encore plus importants lorsqu'ils surviennent pour une ressource rare dont les coûts de production ne cessent d'augmenter compte tenu des investissements nécessaires pour la produire à partir de sources nouvelles tel que l'eau de mer dessalée, ou la nappe albienne située dans le territoire désertique du Sahara.¹⁴² Les coûts des inefficiences pour l'eau résultent essentiellement des pertes dans les réseaux de distribution. Ces coûts peuvent atteindre 30 % du volume distribué aux acteurs économiques et aux ménages.

Cette situation concernant la ressource « eau » souligne son état structurel de rareté, qui a tendance à croître depuis 1982 à 2008, selon les données disponibles¹⁴³. La ressource, au regard de son volume mobilisable tendant régulièrement à la baisse, devient de moins en moins disponible. L'état de stress hydrique en Algérie se maintient sur le long terme, malgré les efforts de mobilisation de ressources supplémentaires non conventionnelles, tel que celles citées ci-dessus. Il s'agit d'une tendance structurelle dans la mesure où elle confirme la persistance d'une rareté relative croissante puisque le volume disponible par personne et par an n'a fait que décroître, comme l'indiquent les données du tableau ci-dessous.

¹⁴² Khaoua N. (b), 2012.

¹⁴³ Hala A. A. et Albin T., 2012.

Tableau n° 6 : Disponibilité de l'eau
(Algérie, 1982 - 2008)

<i>Année</i>	1982	1992	1997	2002	2007	2008
<i>Volume disponible</i> <i>(m³/hab./an)</i>	580,7	439,8	399,4	371,5	344,7	339,5

Source : Hala A. A. et Albin T., 2012

Cette question de la rareté de la ressource « eau » reste centrale, puisque les dernières données publiées par le M.E.T.A.P.¹⁴⁴ confirment, en moyenne annuelle pour la période 2002 à 2007, cette tendance. Quelques améliorations dans la fourniture d'eau potable aux ménages, peuvent être signalées dans certaines agglomérations urbaines du territoire littoral. L'amélioration constatée dans la distribution urbaine de l'eau potable, suite à la décision des pouvoirs publics d'ouvrir par concession la gestion de cette distribution à des opérateurs privés internationaux, n'est qu'un effet marginal par rapport au stress hydrique structurel, que révèle la tendance à la diminution du volume moyen disponible par personne et par an. Si à sa rareté croissante, on adjoint les dommages environnementaux et les inefficiences, se dégagera la nécessité d'un autre management des ressources naturelles, ne pouvant être performant que s'il s'inscrit au niveau global dans un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement.

La rareté relative et prégnante de l'eau se manifeste pour tous les consommateurs, non pas les ménages des agglomérations urbaines localisées sur le territoire littoral. Les plus importants consommateurs, les agriculteurs, trouvent toujours d'importantes restrictions de l'offre face à leurs demandes accrues, à tel point qu'une partie des eaux utilisées pour l'irrigation est issue des eaux polluées des cours d'eau, en particulier lorsque les exploitations agricoles se situent au voisinage des agglomérations urbaines, comme celle localisées sur le territoire littoral et autour des villes du territoire des Hauts Plateaux.

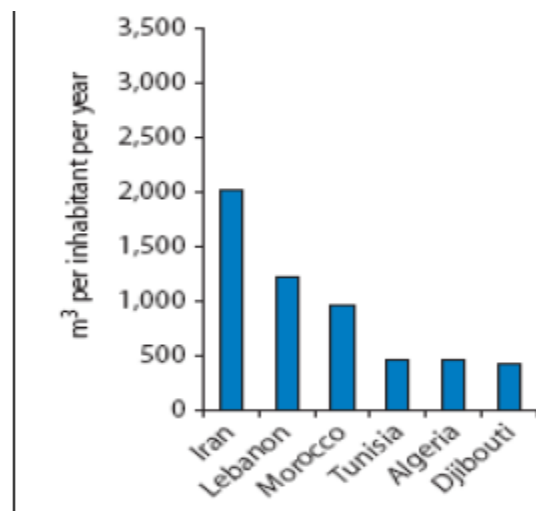
Le volume d'eau moyen disponible par habitant et par an, tel que l'indique la figure n° 7, suit une baisse régulière, en particulier depuis l'année 2002. La contribution du facteur démographique n'explique pas à elle seule sa persistance régulière. Le volume total des eaux mobilisées diminue, suite à la conjonction de plusieurs facteurs. La pression de la concentration des populations sur le territoire littoral, disposant théoriquement du potentiel le

¹⁴⁴ M.E.T.A.P., 2012.

plus important en cette ressource naturelle, est un des plus importants parmi ces facteurs. Cette pression continue et croissante du fait de l'augmentation de la population du territoire littoral, pousse la demande vers une augmentation selon un rythme de progression que ne peut suivre son offre au départ limitée d'un côté par l'état de stress hydrique, et de l'autre par les dommages environnementaux qui impactent ses stocks.

Comme l'indiquent les données de la figure n° 7, la situation du Maroc semble plus favorable.

Figure n° 7 : Eau : Volume moyen par habitant/an
(2002 à 2007)



Source : M.E.T.A.P., 2012.

Quant au cas de l'énergie, les données¹⁴⁵ du Ministère de l'énergie et des Mines, permettent d'estimer sa production sous forme d'énergie électrique et ses usages. Cette production a pour source principale les hydrocarbures liquides et gazeux. Elle sert à la fourniture d'électricité pour l'éclairage et la climatisation, qui consomment à eux deux 40 % de la production d'électricité en 2010/2011.

Les 60 % restant de la production d'électricité consommée chaque année sont destinée aux activités économiques. En revanche, la comparaison entre la masse d'énergie consommée et le taux de croissance, soit par secteur, soit au niveau global, indique le niveau élevé des inefficiences dans la mobilisation de l'énergie. Le premier exemple de cette inefficience réside dans l'augmentation de la consommation de l'énergie par les ménages qui atteint et

¹⁴⁵ Ministère de l'Energie et des Mines, 2012.

dépasse le taux de 13% l'an, en particulier depuis 2010. Un exemple de cette inefficience concerne les pertes d'énergie dans les réseaux de distribution aux usagés. L'estimation de ces pertes en 2012 aboutit à un taux de 30 % du total de la production distribuée¹⁴⁶. Le paradoxe d'un taux de croissance globale de la consommation de l'énergie d'au moins le double (6 %) comparée au taux de croissance du P.I.B. indique d'une part le niveau qu'a atteint l'inefficience énergétique et d'autre part les perspectives qu'offre un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement et la mobilisation des sources des énergies renouvelables, ainsi que l'adoption des règles d'économie d'énergie et d'usage des intrants économes en énergie (Bâtiments, Travaux Publics, Habitats, Transport).

La « Lettre de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz, Equilibres »,¹⁴⁷ écrit dans son n° 14 datant de septembre 2011 : *« Du fait de son caractère non stockable, l'offre doit pouvoir satisfaire la demande à tout moment. Le système électrique est, en quelque sorte, piloté par la consommation. La demande d'électricité, reflet de l'activité économique et sociale du pays, présente un caractère globalement prévisible, mais avec une marge aléatoire notable. »*¹⁴⁸ Dans ce paragraphe, l'autorité en charge de la régulation de la distribution d'électricité en Algérie reconnaît l'absence de capacités de prévision des volumes de consommation d'énergie électrique par type de consommateurs. Cette incapacité à l'échelle du pays entraîne un déséquilibre en faveur de la demande, qui dicte ainsi l'augmentation continue des capacités de production d'énergie électrique, entraînant un surcroît de gaspillages de ressources par nature non renouvelables (ressources fossiles), surtout si on prend en considération que le prix unitaire de l'électricité à la consommation est subventionné par le budget de l'Etat. Le même document ajoute : *« Les perturbations dans l'approvisionnement de l'électricité résultent essentiellement d'une inadéquation entre l'offre et la demande d'électricité. Celle-ci peut être la conséquence d'une demande non maîtrisée que l'offre peine à suivre. En effet, une croissance soutenue de la demande oblige à des efforts d'investissement conséquents afin d'augmenter l'offre dans les mêmes proportions. Du fait de l'importance des ressources financières et humaines à mobiliser, de tels efforts sont généralement difficiles à maintenir dans la durée. L'Algérie compte parmi les pays qui connaissent, depuis une dizaine d'années, une forte croissance de la production d'électricité. Elle a augmenté annuellement depuis 1999 de plus de 5% en moyenne. »*¹⁴⁹ Cette courte

¹⁴⁶ SONELGAZ, 2012.

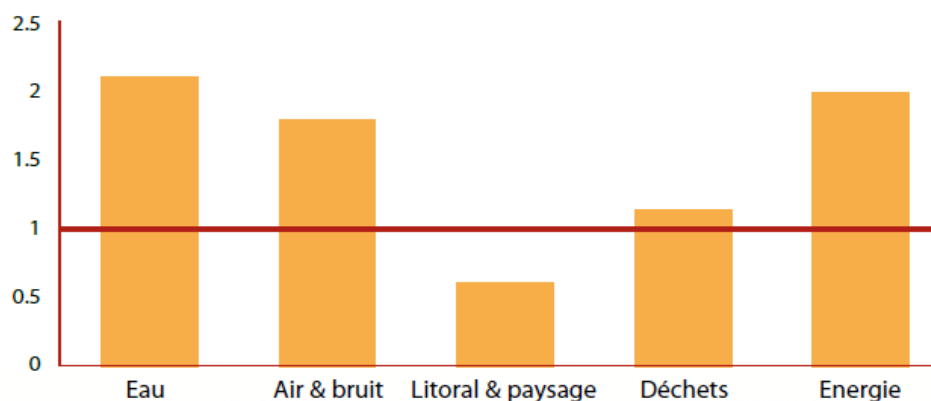
¹⁴⁷ C.R.E.G., « Equilibres », 2011.

¹⁴⁸ C.R.E.G., « Equilibres », 2011.

¹⁴⁹ C.R.E.G., « Equilibres », 2011.

citation est indicative des limites de la politique énergétique. La tendance prise semble être maintenue, en dépit de ses résultats conduisant à des niveaux insoutenables de gaspillages et destruction de ressources, sans contrepartie ni en termes de croissance, ni en termes d'amélioration du niveau de bien-être des populations. En effet, si 40 % de l'énergie consommée l'est effectivement par les ménages, 10 % seulement des acteurs économiques consomment à eux seuls environ également 40 % de cette électricité produite et subventionnée sans distinction parmi ses consommateurs (ménages et entreprises), entre ceux qui peuvent faire face à son prix réel de marché, et ceux dont les revenus bas en deçà d'un certain niveau, ne le peuvent pas. Une autre source des inefficiences dans la mobilisation de l'énergie, résulte de l'importance du parc de véhicules de transport. Ce parc, selon les données du ministère concerné,¹⁵⁰ dépasse les six (06) millions d'unités tous types confondus en 2012, avec 40 % dotés d'une motorisation diesel, beaucoup plus polluante que celle à essence. Le tableau n° 7 indique que les impacts par domaine environnemental touchent presque pour un niveau similaire l'eau et l'énergie (estimés à 2,1 % du P.I.B.R. du Grand Annaba), ensuite l'air, pour un taux de 1,8 %.

Tableau n° 7 : Coûts des Impacts Environnementaux
(% du P.I.B.R. du Grand Annaba)



Source : Daguet S. et al. 2008.

L'eau, l'énergie, l'air et le bruit sont les trois domaines les plus impactés négativement par les dommages environnementaux, si on compare les coûts respectifs de ces impacts au P.I.B.R. de la région d'Annaba, une des trois principales régions du territoire littoral d'Algérie.

¹⁵⁰ Ministère des Transports, 2012.

Sont également impactés négativement les deux autres domaines, celui des déchets qui matérialisent une partie des dommages et celui de la perte de paysages touristiques sur la bande côtière. Les coûts des dommages pour ces deux domaines ont été estimés respectivement à 1,1 % et 0,6 % du P.I.B.R. de cette région. Ces coûts, évalués selon une évaluation directe, ne recourent pas nécessairement l'ensemble des coûts des impacts environnementaux négatifs pour chacun des cinq domaines environnementaux. On peut considérer que les coûts des impacts environnementaux, estimés dans le tableau n° 7, peuvent être affinés en les multipliant par un coefficient qui puisse prendre en compte leurs parts directes et leurs parts incidentes. La difficulté serait dans ce cas de pouvoir fixer un quelconque coefficient multiplicateur rendant compte d'une réalité complexe difficile à quantifier. Une des hypothèses les plus réalistes à prendre en compte pour ce faire, serait de considérer que du moment que l'économie informelle représenterait au moins 50 % du P.I.B., on pourrait adopter un coefficient multiplicateur de 1,5 en vue d'estimer l'ensemble des coûts environnementaux que provoquent l'activité économique.

Cette mesure des coûts des impacts environnementaux (dommages subis par les ressources naturelles, auxquels s'ajoutent les inefficiences - qui sont elles-mêmes une des formes que prend la destruction des ressources naturelles - dans les volumes de ressources mobilisées par le mode de croissance) nécessite de suivre les taux de croissance, d'un côté pour le P.I.B., et d'un autre côté au niveau relatif des coûts de ces impacts comparés au P.I.B. Ce sera l'objet, pour les années 2006 à 2010, du tableau n° 8 ci-après.

Dans le même temps, la prise en compte des coûts des dommages environnementaux et des inefficiences dans les usages des ressources naturelles, permet de tenter d'estimer l'indicateur du P.I.B.Vert, bien que cet indicateur est très peu utilisé, sa définition et son mode de calcul restant encore l'objet de controverses,¹⁵¹ en ce qui concerne leurs contenus.

Les coûts des impacts environnementaux sont estimés, quant ils le sont, à un niveau direct, alors qu'une partie de ces coûts, pouvant atteindre un total plus important que les premiers, surviennent de manière indirecte par rapport à la source qui les a générés.

Par exemple, l'inefficience dans l'usage économique d'une ressource naturelle n'est pas immédiatement comprise comme générant un coût environnemental. La part de la ressource mobilisée mais sans pour autant participer à la production, représente le niveau d'inefficience dans l'usage de cette ressource. Ce niveau, mesurable relativement, en indiquant l'importance du gaspillage d'un volume de la ressource, indique également la part détruite du stock de cette

¹⁵¹ *Thiry G., 2011.*

dernière, ce qui représente bien un coût environnemental, du moment que le volume gaspillé de la ressource peut être valorisé selon son prix unitaire en cours dans le marché.

Dans le même temps, cette part non mobilisée et détruite, diminue d'autant le stock d'une ressource naturelle souvent non renouvelable à l'échelle humaine.

L'estimation relative de ces coûts à 4% du montant du P.I.B., durant plusieurs années successives, renforce l'hypothèse que ces coûts sont sous-estimés par rapport à leur niveau réel. La prise en compte du coefficient multiplicateur de 1,5, issu d'une estimation de la part de l'économie informelle par rapport au P.I.B., aboutirait à un taux de 6 % du P.I.B., représentant le total des coûts environnementaux relatifs dans le cas de l'Algérie.

Ces estimations, dont nous n'avons retenu dans ce travail que la plus basse (4 %) résultent d'une longue enquête auprès de plusieurs sources dans diverses administrations concernées par les questions environnementales et de management des politiques locales et nationales en matière de dommages environnementaux.

Tableau n° 8 : Croissance, Coûts Environnementaux et PIB Vert
(2006 à 2010 en % du P.I.B.)

<i>Année</i>	<i>P.I.B.</i>	<i>Taux de croissance</i>	<i>Moyenne/an des Coûts</i>	<i>P.I.B. Vert</i>
2006	8 512 000	2.0	4 %	8 171 520
2007	9 410 100	3.1	//	9 033 696
2008	11 043 000	2.4	//	10 601 280
2009	10 212 463	2.3	//	9 803 967
2010	11 859 031	3,2	//	11 384 271

*Le P.I.B. est mesuré en millions de D.Z. courants.

Source: Khaoua N.

L'analyse du tableau n° 8 aboutit à des résultats confirmés par les plus récents travaux internationaux publiés sur ces questions concernant l'évolution relative des coûts des impacts environnementaux par rapport au P.I.B.

Le taux de 4 % du P.I.B. représentant le niveau relatif des coûts environnementaux est une moyenne pondérée, obtenue en prenant en compte les éléments suivants :

- 1- Le taux obtenu pour la région d'Annaba ;
- 2- La prise en compte de la relation entre ce taux et le P.I.B.R. de cette région ;
- 3- La prise en compte de la population de cette région ;
- 4- La prise en compte de la concentration des populations et des activités économiques dans les quatorze wilayas du territoire littoral ;
- 5- La prise en compte uniquement de l'économie structurée.

Le tableau n° 1¹⁵² indique clairement l'existence d'une forte corrélation entre la répartition de la population parallèlement à celle des entreprises. Alors que le tableau n° 4¹⁵³ montre une corrélation également forte entre l'évolution du P.I.B. et l'évolution du nombre d'entreprises. Ainsi là où l'activité économique est la plus importante, les impacts environnementaux sont les plus importants et amputent la croissance.

Les quatorze wilayas du territoire littoral participent pour 40 % au P.I.B.¹⁵⁴, mais aussi à plus de 50 % des impacts et coûts environnementaux du pays. Parmi elles, celles d'Oran, d'Alger et d'Annaba participent le plus et impactent le plus l'environnement, du fait de leurs concentrations d'activités et de population. Les autres régions des territoires des Hauts Plateaux et du Sud, participent le moins et impactent le moins l'environnement. La moyenne pondérée des coûts environnementaux à laquelle nous aboutissant serait ainsi de 4 % du P.I.B. pour l'économie structurée, quand on considère tous les territoires du pays. Cette moyenne s'élèverait, selon nous, à 6 % si on prenait en compte les coûts environnementaux relatifs générés par l'économie informelle.

Le rapport de la Banque Mondiale intitulé « *Inclusive Green Growth : The Pathway to Sustainable Development* », ¹⁵⁵ et dont nous reproduisant les résultats les plus significatifs dans la figure n° 8, le montre. La position des coûts relatifs de la dégradation environnementale, considérée ainsi :

(pertes de ressources + inefficiences dans les usages), rapportée à leurs P.I.B. respectifs, apparaît similaire dans chacun des deux pays Algérie et Maroc, selon l'étude de la Banque Mondiale, parue en 2012. Cela confirme d'une certaine manière les résultats obtenus par le présent travail. Bien que, toujours selon les données de cette figure n° 8, les coûts relatifs des dommages et inefficiences environnementales en Algérie et au Maroc, ne sont pas parmi les plus élevés au niveau international, il reste que ces coûts atteignent le taux de 4 % de leurs

¹⁵² Cf. page 67.

¹⁵³ Cf. page 83.

¹⁵⁴ Cf. tableau n°13, page 126.

¹⁵⁵ W.B., 2012.

P.I.B. respectifs et de ce fait, dépassent en niveaux relatifs de valeurs perdues, le taux de croissance dans chacun de ces deux pays.

Le rapprochement comparatif entre les deux taux, celui de croissance et celui des coûts environnementaux rapportés au P.I.B., ne mesure pas la même réalité ni strictement une même tendance des phénomènes analysés. Le taux de croissance indique une variation relative, d'une année « t » à une année « t+1 », de la quantité de valeurs ajoutées produites par le système économique existant. C'est essentiellement une mesure de court terme, renouvelée chaque année. En revanche, l'estimation relative du niveau des coûts des impacts environnementaux négatifs, chaque année « t » à « t+n » par rapport au P.I.B., indique la valeur économique des ressources naturelles perdues, ressources dont le stock est non renouvelable à l'échelle humaine, sinon non renouvelable définitivement.

Le niveau relatif de ce coût, s'il est supérieur à celui de la croissance, comme c'est le cas de l'Algérie ainsi que du Maroc, indique que même si la croissance économique en cours augmente, à terme ses résultats sont négatifs car le mode croissance en cours détruit plus de valeurs qu'il n'en produit de nouvelles. L'évolution comparée du taux de croissance et des coûts des dommages environnementaux par rapport au P.I.B., permet de mettre en lumière plusieurs aspects économiques et également environnementaux, dans leurs relations, et résultant du mode de croissance. Ces aspects indiquent aux moins deux éléments :

1 - Le premier aspect concerne le poids de la croissance réalisée chaque année et sa qualité, par rapport d'une part aux efforts consentis, en particulier en investissements publics. Face à la massivité des investissements engagés par les pouvoirs publics, le peu de résultats en matière de croissance renseigne sur l'efficacité de ces investissements. L'analyse sectorielle de l'allocation de ces ressources semble inadéquate, entraînant non pas la production de valeurs par l'économie du pays, mais boostant l'importation des produits étrangers, tous secteurs confondus.

Cette interrogation sur le degré d'efficacité des investissements réalisés, se prolonge vers la mise en question des choix qui ont présidés à leurs destinations et à leurs usages. Cet aspect s'éclaire par la considération des objectifs économiques atteints et qu'indique le taux de croissance du P.I.B. Ce taux reste modeste, en particulier durant toute la période allant de 2005/2006 à 2011, même si l'effort d'investissement public croît et se diversifie (infrastructures, B.T.P., éducation, santé).

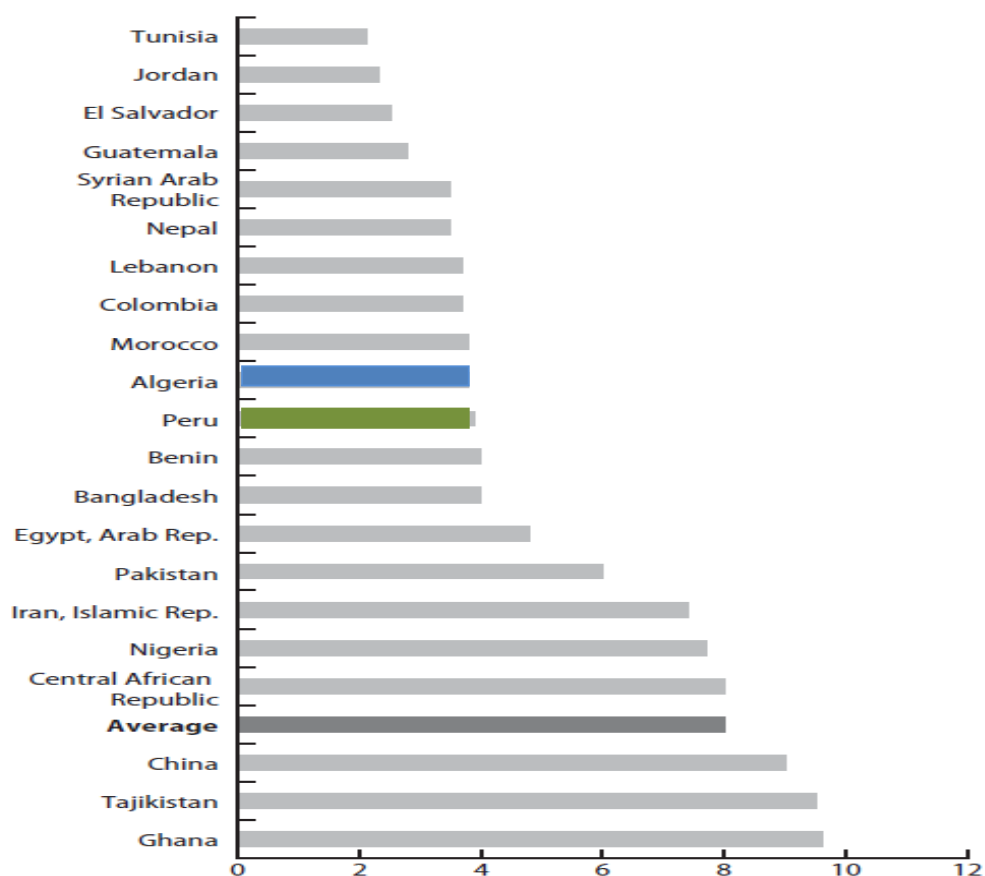
2 - Le deuxième aspect concerne le niveau relatif des coûts environnementaux. Ces coûts sont élevés tout au long de la période 2005/2006 à 2011, mais les méthodes d'évaluations restent à

parfaire, tous les dommages n'étant pas complètement évalués et intégrés dans les évaluations existantes.

Les données issues de l'étude de la Banque Mondiale,¹⁵⁶ indiquant les coûts des dommages environnementaux par rapport au P.I.B. de plusieurs pays dont le Maroc et l'Algérie, sont reproduites par la figure n° 8.

Il est à remarquer que parmi les pays Sud Méditerranéens, seul la Tunisie enregistre les plus bas coûts par rapport au P.I.B., soit 2,3 %.

Figure n° 8 : Coûts Environnementaux
(en % du P.I.B. Algérie et Maroc de 2004 à 2011)



Source: W.B., 2012.

Une recherche publiée par le Femise,¹⁵⁷ bien que se focalisant sur les effets économiques du changement climatique pour les pays MENA, confirme partiellement le niveau des coûts auquel aboutit notre présent travail. Périody N.¹⁵⁸ relève à ce sujet: « *Les pays du Moyen Orient*

¹⁵⁶ W.B., 2012.

¹⁵⁷ Périody N., 2012.

¹⁵⁸ Périody N., 2012.

*et d'Afrique du Nord sont fortement affectés par les impacts négatifs du changement climatique et ne sont pas du tout immunisés face à ses effets dévastateurs. Des estimations prédisent une perte de 0,4 à 1,3 % du P.I.B. dans ces pays en conséquences des effets du changement climatique, pertes pouvant augmenter à 14% si des mesures d'adaptation ne sont pas prises ».*¹⁵⁹

Une tentative d'estimation du P.I.B.Vert, pour les années de la période choisie, permet d'aboutir aux résultats quantitatifs en monnaie locale (dinars algériens, D.Z.) et mentionnés dans la dernière colonne du tableau n° 8 ci-dessus. Bien que ces résultats ne renseignent pas sur le contenu des activités de croissance qui participent le plus à la génération d'une production écologique, ou entraînant des impacts négatifs négligeables sur l'environnement et les ressources naturelles, la seule comparaison des données quantitatives entre elles pour la même année (exemple : P.I.B. de l'année *n* comparé au P.I.B. Vert de la même année), donne une indication signifiante sur le potentiel de croissance perdue, chaque année, du fait des dommages environnementaux.

Cette perte de croissance, et compte tenu des analyses des paragraphes précédents, concerne dans sa plus grande proportion (60 %), le territoire littoral.

Ce résultat auquel aboutit cette recherche conduit vers la priorisation de la donne territoriale, avant la donne économique, dans une tentative de définition d'un mode d'écodéveloppement, comme mode de croissance alternative, en comparaison du mode de croissance en cours. Ce résultat est également pertinent dans le cas du Maroc, comme nous tentons de le montrer dans la section suivante.

Section 2 : Le cas du Maroc

Cette deuxième section de la deuxième partie est consacrée au cas du Maroc. Le premier chapitre tente de présenter son territoire littoral, en mettant l'accent sur les caractéristiques les plus importantes qui le singularisent, et les pressions sociales et économiques qui accroissent le degré de sa vulnérabilité. Le deuxième chapitre se focalise plus profondément sur sa constitution en zones urbaines autour d'une agglomération centrale, celle de Tanger, unique

¹⁵⁹ Traduction de Khaoua N. Le texte original est: "Middle East North Africa (MENA) countries are likely to be highly affected by the negative impacts of climate change and by all means are not immune from its devastating effects. Estimates predict a loss of 0.4 to 1.3% of GDP in MENA countries due to climate change effects, which could even rise to 14% if no mitigation and adaptation measures are undertaken."

sur la rive méditerranéenne, et celles de Casablanca et d'Agadir sur la deuxième rive, face à l'Atlantique.

En revanche, le troisième chapitre analyse les pressions sociales et économiques, alors que le quatrième étudie les impacts et externalités qui en découlent, freinant, du fait des coûts générés, les résultats de la croissance.

2.1 - Présentation

On tentera de présenter succinctement ci-dessous l'espace géographique du territoire littoral du Maroc, en montrant ses spécificités. Ses caractéristiques propres ne diminuent en rien les éléments de convergence avec ceux caractérisant le territoire littoral de l'Algérie. Ce sont finalement ces éléments de convergence et de similitude dans les aspects économiques, environnementaux et sociaux, qui nous ont décidés¹⁶⁰ à élaborer cette recherche, orientée conjointement vers les cas des deux territoires littoraux voisins. Ces éléments constituent de notre point de vue des indices de l'uniformisation de ces deux territoires. Cette dernière renseigne sur une tendance environnementale similaire, ainsi qu'une évolution de cette tendance vers une plus grande perte de ressources naturelles et une plus grande détérioration environnementale, si le mode de croissance dans chacun des deux pays se maintient en l'état. Le territoire littoral du Maroc a une certaine particularité, en ce sens qu'il se déploie sur deux façades maritimes différentes, celle océane, la plus importante à tous points de vue, et celle méditerranéenne. Ce territoire littoral est tout d'abord proportionnellement plus étendu, formant environ 20 % de la superficie du Maroc, que ne l'est celui de l'Algérie, qui ne représente que seulement 4 % environ de la superficie de ce dernier.

En revanche, la polarisation urbaine sur ce territoire plus qu'ailleurs, n'échappe pas, au même titre que pour le territoire littoral de l'Algérie, à l'importance des pressions sociales et économiques qu'il subit.

Il est organisé autour de trois importants pôles urbains, comme l'est le territoire littoral de l'Algérie, mais ceux du Maroc sont localisés sur les deux côtes marines dont il dispose, le pôle de Tanger sur la rive Méditerranéenne, et ceux de Casablanca et d'Agadir, sur la côte océanique. Ce sont ces trois pôles urbains, et en particulier celui situé au centre, sur la façade océanique, formé par la capitale économique Casablanca et la capitale politique et administrative Rabat, qui concentrent le plus de population et d'activités économiques.

¹⁶⁰ Cf. introduction générale.

La configuration du Maroc indique que dans ses grandes lignes, cette configuration est similaire globalement à celle du territoire de l'Algérie. En effet, elle se partage en trois types de régions principales juxtaposés d'Est en Ouest, traversés dans un sens Nord - Sud par l'élévation du niveau d'aridité. La division Est - Ouest du territoire semble recoupée par les différences socio-économiques régionales, (niveau économique général plus élevé en moyenne à l'Ouest qu'à l'Est), alors que la division Nord - Sud recoupe les différences climatiques de ce pays (plus aride au Sud qu'au Nord).

Sa partie s'étendant sur la rive méditerranéenne se déploie, sur son flanc occidental, face au détroit de Gibraltar et n'est séparée du Nord de la méditerranée que par une courte distance. Par contre, la longue façade océane fait bénéficier le pays, à plusieurs titres, de cette ouverture sur l'Atlantique.

Cet espace géographique terrestre prolongé par une importante zone maritime, est vital pour le système économique, car il concentre la majorité de la population, des agglomérations urbaines et des activités économiques. Les aspirations liées à la recherche d'un nouveau mode de vie conjuguées à l'attractivité du littoral et au développement de la société de consommation et de loisirs ont été à l'origine d'un flux migratoire, au cours des dernières décennies, de l'intérieur du pays vers les zones littorales.

Cette concentration d'hommes et d'activités d'intérêts contradictoires a conduit à la dégradation et à la restriction des zones littorales et les a placées au cœur d'une mutation à la fois sociétale, économique et spatiale.

Une des principales spécificités du territoire littoral du Maroc, est que ce dernier est formé de deux régions distinctes, celle atlantique, plus importante à tous points de vue, et celle méditerranéenne, plus modeste en termes de surface, et en concentrations économiques et sociales. Ces deux régions ont chacune des spécificités tenant à la localisation géographique qui leur attribue une attractivité particulière pour certains types d'activités (tourisme, transport maritime, etc.). Ces activités participent, par leurs effets sur les populations de l'intérieur à la recherche d'un meilleur niveau de vie, à la problématique de l'engorgement du territoire littoral dans son ensemble. On a déjà vu dans le cas du territoire littoral de l'Algérie que cette même tendance se retrouve également, surtout pour certaines régions fortement urbanisées et au tissu économique relativement dense.

2.2 - La région méditerranéenne

C'est la région la moins importante, aux points de vues géographiques, économiques et sociaux, du territoire littoral du Maroc. Elle renferme un seul pôle urbain, celui de Tanger.

La région méditerranéenne est plus restreinte dans ses dimensions que la région océanique, dont elle constitue le tiers environ en termes de superficie. Son évolution économique est très fortement conditionnée par l'agglomération de Tanger, et sa proximité des côtes espagnoles, qui en font un des points essentiels d'échanges avec l'Espagne et les pays européens, en particulier dans le domaine des services, dont le tourisme. Cette évolution est renforcée par le projet de pôle maritime transméditerranéen dévolu à Tanger, et dont la plateforme portuaire récemment mise en exploitation est la plaque tournante.

Ancienne ville d'une certaine importance sur le rivage méditerranéen, Tanger a toujours exercé une attractivité certaine sur les populations de la partie septentrionale du Maroc, en raison de quatre éléments qui la caractérisent. D'une part, elle est la seule ville importante, et ancienne, aux confins Nord-Ouest. Les populations de l'intérieur, dans la région du Nord, sont naturellement attirées par Tanger, soit pour des séjours limités, ou pour envisager une résidence urbaine plus longue. D'autre part, elle constitue la zone marocaine la plus proche du continent européen, et à ce titre cristallise les espoirs d'une émigration considérée, à tort ou à raison, plus ou moins facile à partir de Tanger et de ses environs. Le troisième élément est en rapport avec l'activité touristique, également ancienne à Tanger, et qui contribue à drainer une part supplémentaire d'une population pendulaire importante, en accroissement dans la ville elle-même et ses environs dédiés au tourisme balnéaire. Enfin, la quatrième caractéristique de la ville de Tanger, qui éclaire l'attractivité qu'elle exerce au Nord sur la rive Sud Méditerranéenne, et qui impacte l'environnement et les ressources naturelles du pays, concerne l'attrait de plus en plus prononcé que l'aménagement de la plateforme portuaire de son port exerce sur les activités économiques liées au transport maritime, dont certaines filières de productions manufacturières. Ces quatre caractéristiques cumulées transforment Tanger, d'une ville historique dont l'étalement urbain est plus ou moins maîtrisé, et de villégiature pour une certaine catégorie d'estivants fortunés au nombre annuel limité, en un pôle de développement industriel et de services, dont les impacts environnementaux vont en s'accroissant.

2.3 - La région atlantique

Elle forme la plus grande partie à tous points de vue du territoire littoral, évoluant autour de deux pôles urbains, l'un en son centre, Casablanca, et l'autre plus au Sud, Agadir.

A Casablanca, capitale économique et plus grand regroupement de population et d'activités au royaume, les mutations socio-économiques et spatiales que connaît son littoral sont frappantes. Tout d'abord, ce littoral central subit une grande pression anthropique. En effet, une multitude de projets immobiliers et touristiques se développent sur cet espace et le divisent en trois secteurs :

- Le premier, à dominante balnéaire, s'étend du Chalet Royal à la pointe d'El Hank. Ce secteur comprend la Corniche d'Aïn Diab qui connaît une session ou concession de terrains au secteur privé pour la réalisation de projets balnéaires. Cette tendance prégnante vers l'usage de portions du littoral pour des investissements touristiques, constitue une des plus importantes sources des pressions économiques qui s'exercent sur cette partie centrale du territoire littoral du Maroc, et qui n'a pas son équivalent en Algérie. La grande partie de la corniche est construite sur la dune bordière de la plage, ce qui empêche les échanges naturels de sédiments entre la mer et la plage et menace sérieusement la durabilité de cette plage.

La portion de littoral entre le Mégarama et El Hank, considérée comme dotée d'atouts exceptionnels dont une plage très large et une route côtière avec des vues panoramiques sur la mer grâce aux reliefs s'est transformée, quant à elle, en une véritable façade marine avec la construction de projets touristiques du genre « pieds dans l'eau ».

- Le deuxième secteur s'étend au cœur de la ville de la pointe d'El Hank jusqu'à la gare de Casa Port. Cet espace devra accueillir les grands projets comme la percée de l'Avenue Royale, la Nouvelle Corniche, la Marina et le Casa City Center. Ces projets devront, selon le plan de référence stratégique du littoral de Casablanca, transformer le visage de l'agglomération et lui conférer une dimension de métropole internationale et contemporaine, eu égard à leurs tailles et aux innovations architecturales projetées.

Ainsi, selon les aménageurs, ces projets vont contribuer à l'harmonisation de l'espace urbain au centre-ville et donner à Casablanca une nouvelle image, celle d'une métropole prestigieuse. Ce genre de projets pose évidemment plusieurs questions qui restent sans réponses. Comment peut-on construire des façades urbaines le long du littoral avec des bâtiments de plusieurs étages comme c'est le cas de la Marina ? Où est le droit de regard sur la mer ? Pourquoi ce

droit est respecté dans certains secteurs et n'est pas respecté dans d'autres ? Est-ce que le droit d'accès à la mer sera respecté ? Comment peut-on construire des projets privés sur un domaine public ? Où est le respect de la bande d'inconstructibilité de 100 mètres, citée dans le nouveau projet de loi concernant le littoral ?

Il semble que les responsables, préoccupés par le souci d'encourager l'investissement, ne sont pas toujours en mesure de formuler des arbitrages qui prennent en considération les composantes environnementales et sociales dans un milieu à évolution rapide.

- Le troisième couvre les zones du port jusqu'à la limite de la ville. Ce secteur est d'une vocation purement industrielle. Néanmoins il existe encore dans ce secteur un linéaire littoral dans la région de Znata qui est occupé par un habitat anarchique et peut encore faire l'objet d'un aménagement susceptible d'apporter un certain équilibre à ce secteur.

Les mutations qu'a connu le littoral de Casablanca au niveau économique et spatial ont eut et auront surement des répercussions sur le niveau social.

Ces répercussions diffèrent d'une catégorie sociale à une autre. En effets, pour les habitants du rivage de Megarama, les projets balnéaires sur le littoral n'ont pas eut d'influences sur leur mode de vie, puisque leur seul lien avec le littoral consiste dans la vue sur la mer, et puisque cette vue a été respectée grâce au relief favorable et grâce surement à la volonté des décideurs de ne pas priver cette catégorie sociale d'une vue sur la mer. Pour les habitants dont le lieu d'habitation va servir de terrain pour loger les nouveaux projets, les autorités locales ont choisit la solution simple qui consiste à leur trouver des demeures à la périphérie de Casablanca. Cette solution a modifié complètement le mode de vie de ces habitants à cause des difficultés d'intégrer leurs nouveaux milieux et à cause du mode d'habitation qui ne répond guère à leurs besoins. Le projet Nassim à Sidi Maarouf en est un bon exemple.

Donc cette solution doit être écartée et les autorités locales doivent œuvrer dans le sens d'intégrer les habitants dans leurs nouveaux milieux en leur offrant toute l'aide nécessaire pour s'adapter aux changements spatiaux et économiques, et par conséquent ne pas influencer négativement leurs milieux de vie.

Ce fut la solution que les autorités locales ont adopté pour l'ancienne médina de Casablanca. En effet, devant l'impossibilité de déplacer toute l'ancienne médina pour ce qu'elle représente comme patrimoine historique et culturel de la ville de Casablanca, les autorités locales ont essayé de trouver une certaine homogénéité entre deux espaces tout à fait hétérogènes : un centre d'affaires renommé international, comme il est conçu sur les plans d'aménagement, et une ancienne médina, avec tous ses problèmes.

Pour se faire, une trentaine de projets visant la qualification de la nouvelle médina ont été adoptés et sont réalisés en parallèle avec les projets balnéaires sur le littoral voisin. C'est le genre de solution préconisée, car pour une fois, les responsables n'ont pas appliqué leur solution miracle « déplacer ailleurs » et œuvrent pour faire de l'ancienne médina un site touristique harmonieux avec un centre d'affaire international.

Les aménageurs de l'espace littoral de Casablanca doivent prendre d'avantage en considération le paramètre environnemental et social, car les projets en cours et ceux envisagés sur le littoral menacent sérieusement le patrimoine naturel littoral et l'avenir des habitants de ces zones littorales.

Quant à Agadir, que l'on étudiera plus en détail ci-dessous, au départ elle était seulement une ville balnéaire au Sud du littoral atlantique. Elle s'est vite agrandie et étendue en bénéficiant de l'émergence d'activités diversifiées, distinctes du tourisme balnéaire, sa première vocation compte tenu des nombreuses plages exploitées à proximité de son territoire urbain et dans son voisinage. Les activités qui participent aujourd'hui à l'attractivité qu'elle exerce sur la population de son arrière pays et sur les investisseurs locaux et étrangers, sont des services (transport maritime, tourisme), des produits spéculatifs de l'agriculture, exportés par son port vers les marchés étrangers, ainsi qu'un ensemble d'industries en construction.

Dans cette recherche, nous avons étudié ci-dessus dans le cas de l'Algérie, l'exemple du Grand Annaba. De la même manière, nous étudierons dans les paragraphes suivants de manière plus précise les impacts environnementaux de l'économie du Grand Agadir, sur les ressources et les populations, pour le cas du Maroc.

2.4 - Pressions et artificialisation

Comme dans le cas du territoire littoral de l'Algérie voisine, celui du Maroc subit continuellement une double pression sociale et économique. Cette double pression s'exerce sur ses deux façades, bien que l'attraction qu'exerce sur les populations et les activités économiques sa façade atlantique, soit plus importante que celle exercée par celle méditerranéenne. Cette différenciation dans l'intensité subie et l'attractivité exercée entre les deux façades du territoire littoral se vérifie quand on compare les flux des populations vers chacune des deux façades ainsi que l'élargissement de la panoplie des activités implantées dans chacune d'elles, et la part de chacune d'elles dans la formation du P.I.B.

Ces pressions multiples entraînent l'économie vers la littoralisation, concentrent l'urbanisation sur le territoire littoral et finalement participent à l'artificialisation de ce territoire vulnérable. Ce phénomène d'entraînement inexorable vers la littoralisation économique et sociale se déroule en même temps, comme on l'a vu précédemment, dans le cas du territoire littoral de l'Algérie.

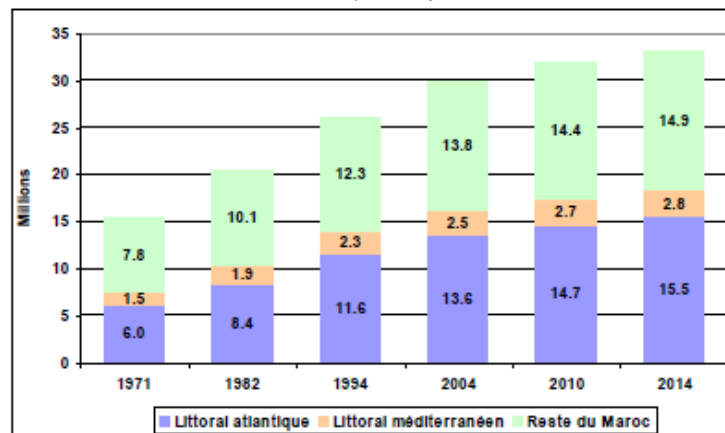
La littoralisation se manifeste essentiellement par la multiplication des projets de développement et d'extension urbaine et d'investissements sur le territoire littoral. Cette multiplication des nouvelles initiatives, soit dans le domaine urbain et de la construction de nouveaux habitats pour les nouvelles populations issues de la migration intérieure vers le territoire littoral, soit en initiant de nouveaux projets d'activités économiques, souligne l'existence d'une forte attractivité du territoire littoral sur les populations et les investisseurs, par rapport aux autres territoires de l'intérieur.

Chacune des trois agglomérations citées, Tanger au Nord, Casablanca au Centre, et Agadir au Sud, joue le rôle, tacitement sous entendu sans pour autant être reconnu statutairement, de capitale régionale par rapport à l'arrière pays rural, qui dépend d'elle et la prolonge. On retrouve le même phénomène dans les principales agglomérations littorales en Algérie.

Une des conséquences économiques et sociales de cette situation, aussi bien dans le cas du Maroc, qu'en Algérie, comme on l'a déjà relevé dans cette recherche, est que les activités et les populations tendent à se concentrer en permanence dans ces agglomérations principales, ou dans leurs voisinages les plus proches. Cette tendance permanente approfondit les crises environnementales et économiques, qui se manifestent par les destructions de ressources naturelles et par là-même, la perte de tout gain que réalise la croissance.

Les données produites ci-dessous permettent d'apprécier l'importance de cette tendance à la littoralisation des concentrations de populations et d'activités.

Figure n° 9 : Localisation Territoriale de la population
(Maroc)



Source : Hazim M. et Fassi Fihri M., 2010.

Les données présentées ci-dessus permettent d'éclairer la tendance à la littoralisation à partir des concentrations de population dans les différents territoires du pays, et apprécier cette concentration à travers son rythme pour ces territoires.

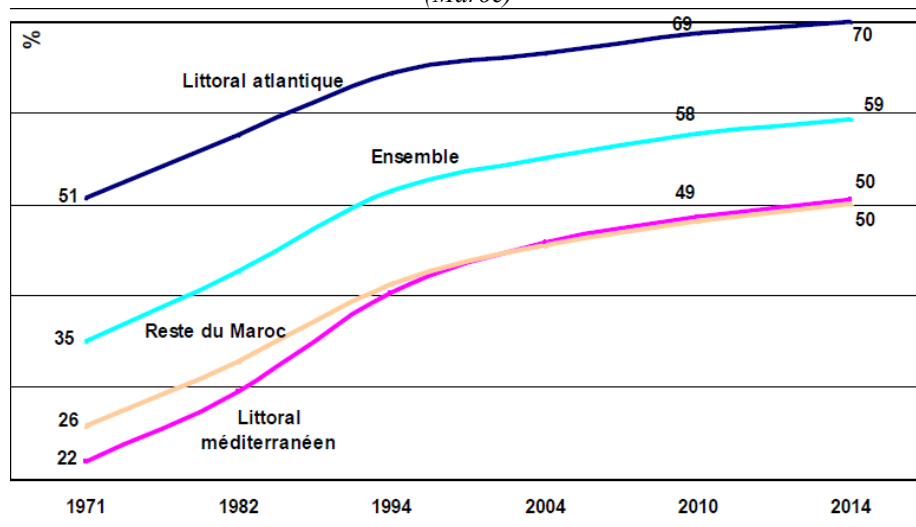
Bien que cette tendance à la littoralisation ne soit pas récente, elle s'est accélérée depuis 1994, année qui a vu la part de la population localisée sur le territoire littoral, supplanter la part de cette population localisée dans les autres territoires du Maroc. En effet, cette part est de 13,9 millions en 1994, 16,1 millions en 2004 et 17,4 millions en 2010. Les estimations réalisées indiquent qu'elle atteindra 18,3 millions en 2014. Comme l'indiquent les données concernant le littoral atlantique, cette partie du territoire littoral du Maroc attire le plus et le plus rapidement, les populations de l'intérieur du pays. Elle concentre aujourd'hui, une majorité relative de la population totale.

Le phénomène urbain sur ce territoire littoral, en particulier sur sa façade atlantique, connaît depuis plusieurs décennies une évolution structurelle similaire à celle vécue en Algérie. Cette évolution se caractérise en particulier par trois éléments :

- a- émergence de plusieurs centres urbains, d'importance diverses (Agadir, Casablanca, Tanger), ce qui entraîne la multiplication des agglomérations satellites autour de ces centres ;
- b- la migration vers ces agglomérations localisées sur le territoire littoral : ce phénomène participe pour environ le tiers de la concentration des populations sur ce territoire vulnérable ;
- c- l'attractivité dominante d'une ville centrale, qui concentre le plus grand nombre d'habitants, ainsi qu'une part majoritaire des activités économiques, par comparaison avec les autres agglomérations. C'est le cas de Casablanca.

Parmi les conséquences économiques et sociales de cette tendance, au Maroc comme en Algérie, il est à souligner l'hypertrophie de l'agglomération centrale, car la plus attractive. L'évolution de cette agglomération entraîne un mimétisme dans l'évolution urbaine des autres, conduisant à l'anarchie urbaine, dans un système de croissance où l'inefficience des usages des ressources et l'accroissement des dommages persistent, annulant tout gain significatif de la croissance.

Figure n° 10 : Concentration Urbaine
(Maroc)



Source : Hazim M. et Fassi Fihri M., 2010.

Cette évolution du phénomène urbain sur le territoire littoral, comme l'indique la figure n° 10, a son pendant en matière économique. Les quatre caractéristiques identifiées ci-dessus, sont soulignées par le fait que ce territoire concentre 61 % de la population urbaine, ainsi qu'environ 80 % des travailleurs permanents des industries, toutes catégories confondues.

Dans le même temps, ces activités industrielles produisent environ 67 % de la valeur ajoutée, ainsi qu'elles concentrent sur la façade océanique 53 % de la capacité touristique et 92 % du commerce extérieur. Les différentes données que l'on a pu obtenir, ainsi que les recoupements entrepris entre diverses sources, se rejoignent dans la constatation que le territoire littoral est le principal lieu d'implantation et d'évolution du système économique du Maroc. C'est en ce sens que les modes de croissance respectifs au Maroc et en Algérie se rejoignent.

Ils sont tous les deux établis sur une base territoriale concentrée et vulnérable, qui conduit à auto-entretenir cette concentration économique même, en l'aggravant par l'attraction sociale que la concentration économique entraîne.

Cela accroît, dans les deux cas, l'artificialisation des territoires littoraux.

Tableau n° 9 : Territoires et Economie

<i>Territoire</i>	<i>Contribution à l'économie</i>	
	<i>Valeur Ajoutée</i>	<i>Commerce Extérieur</i>
<i>Littoral</i>	67 %	92 %
<i>Intérieur</i>	22 %	6 %
<i>Sud</i>	11 %	2 %

Source : Khaoua N.

Cette artificialisation est un des effets de la concentration des populations et des activités sur ce territoire vulnérable. L'évolution de cette concentration qui devient au fil des ans plus dense, entraîne la perte des ressources naturelles des régions littorales et entraîne l'avancée de l'urbanisation de leurs sols. L'artificialisation conduit ainsi à l'accroissement des dommages environnementaux et des pertes de ressources naturelles non renouvelables, ce qui obère d'autant la croissance et la production de valeur par le système économique en place et le mode de croissance qui le caractérise. « *A cet égard, les villes du Maghreb offrent des prototypes de villes saturées et en pleine crises, notamment en Algérie et au Maroc. En effet, la population du Maghreb ne cesse de s'accroître, en nombre comme en influence. Le seuil de 50% de citadins a été franchi dans les trois pays, d'abord en Tunisie, puis en Algérie et enfin au Maroc. Pour la première fois dans l'histoire, dans ces trois pays la population des villes l'emporte sur celle des campagnes. En matière de concentration urbaine, la situation du Maghreb semble se distinguer de celles de nombreuses autres régions de la Méditerranée. Les villes plusieurs fois millionnaires se multiplient avec leur corollaire de difficultés au niveau de la gestion urbaine, le malaise des jeunes du fait des difficultés de la vie, le manque d'infrastructures adéquates, etc.* »¹⁶¹

¹⁶¹ Hadhri M., 2006.

2.5 : Impacts en cours

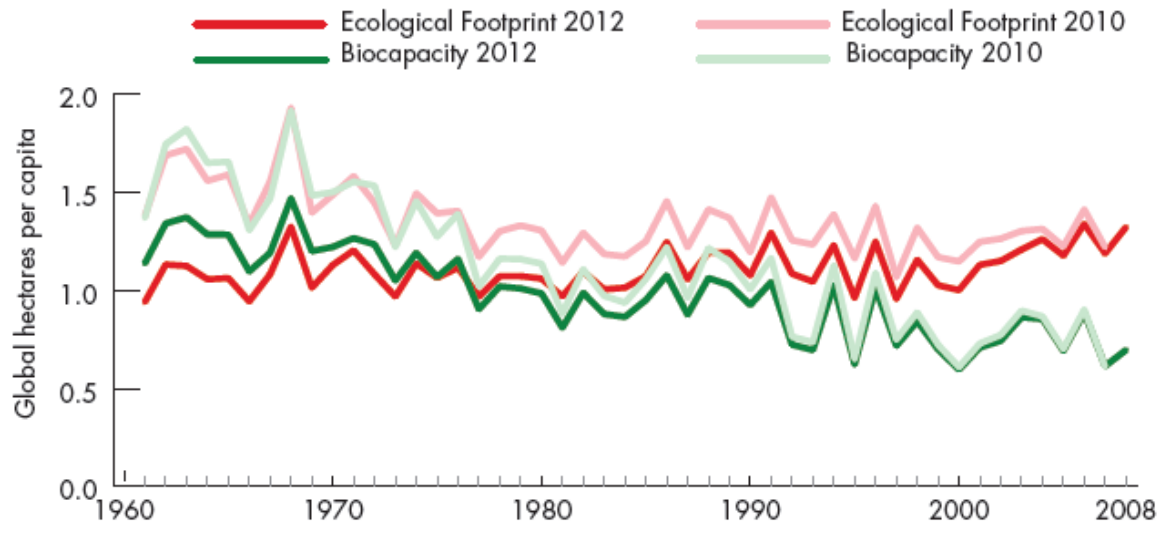
Avant d'apprécier les impacts environnementaux dans leur globalité pour l'économie marocaine, il s'agit de considérer un cas, parmi les trois plus importantes agglomérations urbaines du territoire littoral du Maroc, celui d'Agadir. L'analyse éco environnementale de l'agglomération d'Agadir, considérée comme un « système économique et sociale », est menée selon les hypothèses de la méso analyse éco environnementale et ses catégories économiques et domaines environnementaux. Cette analyse éco environnementale vise à identifier les coûts des dommages et inefficiences environnementales (C.D.I.) pour le système économique de l'agglomération étudiée, pour aboutir à des recommandations de politique économique où la donne environnementale détermine les choix de croissance et de développement, ainsi qu'elle incite les acteurs du marché à participer à ce nouveau mode de croissance, plus écologique et durable que celui en cours. Les estimations des impacts environnementaux et des dommages subits par les ressources et des pertes de croissance que ces impacts et dommages génèrent, renseignent sur l'ordre de grandeur que peuvent prendre ces résultats éco-environnementaux, dans le cas de l'économie du Maroc et pour ce qui concerne son principal territoire d'existence, le territoire littoral. Ces estimations sont d'autant plus pertinentes que plusieurs chercheurs marocains relèvent l'importance de la contribution des ressources naturelles dans l'économie de ce pays. Ainsi, Berraho A. et al, soulignent : « *La richesse biologique du Maroc présente aussi un intérêt socio-économique vital pour le pays. Les ressources biologiques exploitées contribuent à une part importante de la richesse nationale dans différents secteurs de l'économie comme l'agriculture (8 456 000 hectares cultivables, plus du tiers de la population active, 20 % des exportations totales du pays, 25 % de son P.I.B.), l'élevage (un tiers de la production agricole, 40 % de l'emploi rural), la foresterie (8 969 600 hectares, 114 000 emplois permanents ou temporaires, 1,5 Milliard d'unités fourragères /an, bois, liège, chasse) et les pêcheries (production globale d'environ 750 000 tonnes par an, exportations d'une valeur de près de 5 milliards de DH, près de 80 000 emplois)* »¹⁶².

La mesure récente de l'empreinte écologique du Maroc, présentée par la figure n° 11 ci-dessous, renforce l'objectivité et les résultats des estimations et mesures des dommages auxquels aboutit ce travail.

¹⁶² Berraho A. et al, 2006.

Figure n° 11 : Empreinte Ecologique et Bio Capacité

(Maroc 2010 à 2012)

Trends in the Ecological Footprint and biocapacity in 2010 and 2012*Source : Global Footprint Network, 2012.*

La comparaison entre l'empreinte écologique et la bio capacité du territoire du Maroc est l'objet de la figure n° 11 ci-dessus. Cette comparaison indique, pour les années de 2010 à 2012, le maintien d'une tendance plus ancienne d'accroissement systémique de l'écart entre une empreinte écologique de plus en plus forte et une bio capacité de plus en plus limitée. Cet écart s'approfondissant au détriment de la bio capacité, renseigne sur l'accroissement du volume des ressources naturelles perdues au fil de l'accentuation des pressions sociales et économiques résultant du mode de croissance. Il permet également de clarifier le contenu de la littoralisation qui a tendance à s'intensifier à travers l'importance de l'empreinte écologique résultant des pressions des populations et des localisations des activités sur le territoire littoral. Cette empreinte écologique, comparée à la bio capacité de l'ensemble du territoire, lui était légèrement supérieure jusqu'au début des années 1980. Les concentrations urbaines et la densification des localisations des activités économiques sur le territoire littoral, plus importants relativement que pour les autres types de territoire dans la configuration territoriale du Maroc, n'avaient pas jusqu'à cette date, atteint un point de non retour dans la « consommation stérile » (destruction nette de valeurs), que représentent économiquement les consommations, du fait des pressions, des ressources naturelles. Depuis les années 1980,

cette empreinte n'a cessé de croître, dans le même temps où, compte tenu des pressions multiples, la bio capacité des territoires n'a cessé de diminuer. Cette donnée est estimée par rapport à l'ensemble du territoire, alors qu'en fait le territoire utile est celui littoral, là où les pressions sociales et économiques sont les plus intenses. Cela conduit à considérer que l'empreinte écologique par habitant a atteint des niveaux plus élevés sur ce territoire et sa bio capacité ne cesse de décroître à des niveaux plus bas que ne l'indiquent les données ci-dessous. Cette tendance s'accroît encore plus depuis le début des années 2000, période où, comme l'indique la figure n° 11 ci-dessus, l'amplitude de l'écart augmente tendanciellement, entre la bio capacité en diminution et l'empreinte écologique en augmentation. Cette estimation de l'empreinte écologique dans son évolution tendancielle par rapport à la bio capacité, indiquerait une plus grande perte de ressources naturelles non renouvelables si on pourrait l'estimer strictement pour le territoire littoral, là où les pressions économiques et sociales sont les plus importantes. L'analyse économique et environnementale d'une agglomération côtière parmi les deux plus importantes du territoire littoral océanique du Maroc, confirme la tendance soulignée ci-dessus.

2.6 - L'exemple de l'agglomération d'Agadir

L'ensemble urbain et périurbain que forme le Grand Agadir (la ville d'Agadir et son espace avoisinant), est un exemple significatif des pressions sociales et économiques qui s'exercent sur le territoire littoral. Il comprend la ville proprement dite et les agglomérations périurbaines localisées dans son voisinage, comme Taroudant¹⁶³, Aït Melloul¹⁶⁴ et Biougra¹⁶⁵. Ces dernières entretiennent des relations d'échanges sociaux et économiques permanents avec le pôle régional d'Agadir, chef lieu de la wilaya du même nom. La ville comporte plus de 600 000 habitants en 2011 et environ 750 000 habitants forment la population du Grand Agadir. Au plan de l'importance d'Agadir et du Grand Agadir en termes de population, on observe une équivalence nette avec la ville d'Annaba et le Grand Annaba en Algérie, qui ont fait l'objet d'analyses précédemment dans cette recherche.

Diverses activités économiques se pratiquent sur le territoire littoral du Grand Agadir, allant des services (tourisme balnéaire) à l'industrie de transformation, en passant par l'agriculture

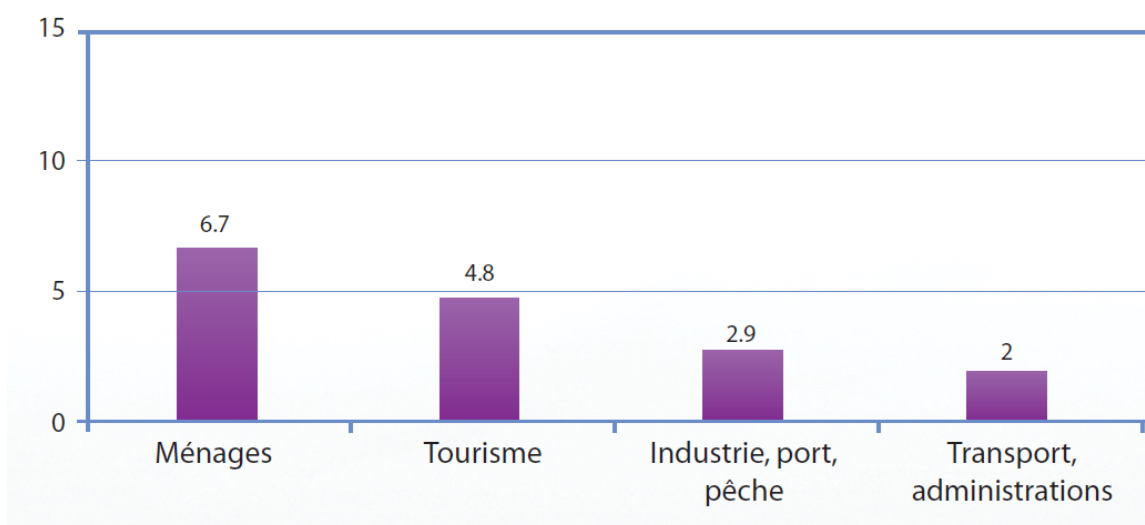
¹⁶³ Depuis le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H.) au Maroc en 2004, la population de Taroudant est passée de 75 000 en 2004 à 86 000 habitants en 2011.

¹⁶⁴ La petite ville d'Aït Melloul, située au Sud d'Agadir à 15 km, est une voie importante de pénétration vers le Sud saharien. Sa population est de 160 000 habitants en 2011.

¹⁶⁵ Celle de Biougra a une population de 28 000 habitants en 2011, en majorité ruraux.

et la pêche, dont le port d'Agadir est l'un des plus importants au Maroc, compte tenu de sa flotte de pêche et du volume pêché annuellement. L'ensemble de ces activités ainsi que la concentration de la population dans la ville, produisent un ensemble d'impacts sur l'environnement et les ressources naturelles du territoire littoral de cette région. Les données reproduites dans le tableau n° 12 ci-après montrent le niveau des coûts de ces impacts par domaine environnemental. Ces coûts sont autant de pertes par rapport à la croissance, et diminuent en fait les succès économiques intrinsèques réalisés dans cette région du territoire littoral. Les coûts des impacts estimés par domaine environnemental, ont leur traduction, également, en termes de coûts selon les catégories économiques définies précédemment. Le tableau n° 13 ci-dessous reproduit les résultats obtenus dans l'estimation des coûts selon les catégories économiques. L'estimation des coûts relatifs des impacts par domaine environnemental, présentée ci-dessous, permet de préciser les parts de croissance perdues du fait de la survenue de dommages environnementaux (pollutions, inefficiences) durant le déroulement des activités économiques sources de cette croissance. Les données du tableau n° 10 indiquent le niveau relatif, en proportion du montant de la Valeur Ajoutée (V.A.) produite, des coûts des impacts environnementaux, par catégories économiques, (Coûts des Dommages et Inefficiences, C.D.I.). Ces coûts impactent négativement le niveau atteint par la croissance, puisqu'ils sont déduits d'une manière ou d'une autre, de cette dernière.

Tableau n° 10 : Coûts des Impacts Economiques
(Grand Agadir)



Source : Pillet G. et al. 2004.

Conformément à la méthode méso analytique¹⁶⁶, l'analyse économique et environnementale du Grand Agadir pose au préalable l'hypothèse que cette région en soi peut être considérer comme un « système économique ». Cette hypothèse permet d'estimer le P.I.B. (en fait le P.I.B.R.) de l'économie du Grand Agadir, en d'autre termes sa valeur ajoutée (V.A.). L'élaboration du tableau de bord de cette économie a permis d'estimer les coûts des impacts environnementaux en pourcentage de la valeur ajoutée (ou P.I.B.R.).

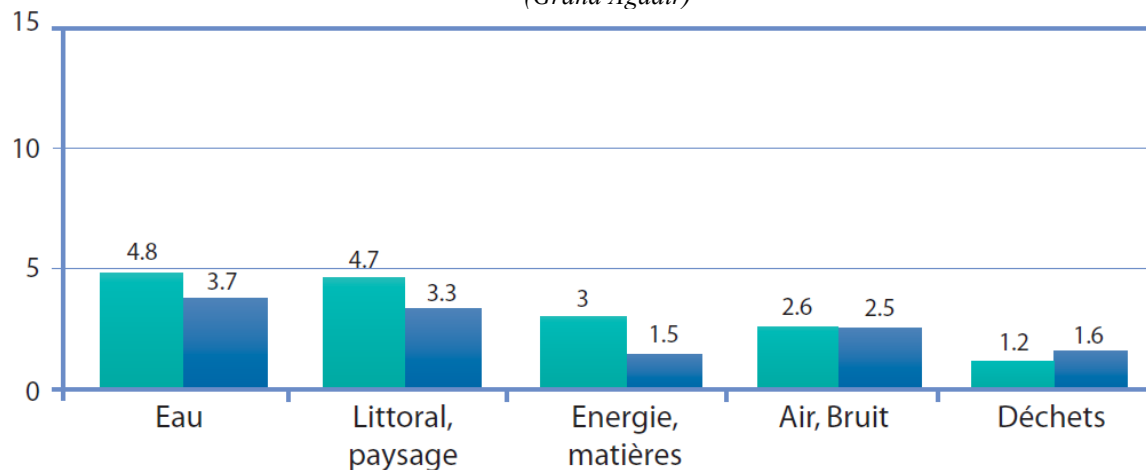
Ces coûts, qui sont autant de pertes de croissance, sont pour 6,7 % de la valeur ajoutée le fait des ménages, pour 4,8 % le fait des activités touristiques, et résultent des activités industrielles dont la pêche pour 2,9 %, mais ils sont le fait pour seulement 2 % en ce qui concerne les activités liées au transport et aux services en général. Au total, plus de 15 % de la valeur ajoutée produite par l'économie régionale du Grand Agadir sont perdu du fait des dommages environnementaux subis dans cette région du territoire littoral du Maroc. Cependant, l'origine de ces pertes subis par la croissance, n'a pas pour source unique les activités économiques se déroulant dans cette région. Pratiquement la moitié (6,7 %) de ces pertes de ressources a pour cause première la concentration sociale de la population dans l'agglomération côtière d'Agadir. La région du Grand Agadir participe au P.I.B. du Maroc pour seulement 2,6 % en 2002. Cet ordre de grandeur n'a pas subi de changements significatifs depuis cette date, compte tenu de l'évolution de l'économie du Maroc. Dans le même temps, peu d'évolution est constaté dans la problématique environnementale au Maroc, où les niveaux des dommages ont plutôt tendance à perdurer, selon la plupart des estimations.¹⁶⁷ Si on prend en compte les coûts des dommages dans l'estimation de la valeur ajoutée du Grand Agadir, la contribution de cette région au P.I.B. diminue de façon significative et s'approche de seulement 1,5 %, malgré son rôle réel dans le développement d'une part du secteur du tourisme et d'autre part des exportations des produits miniers et agricoles. Cette modicité de la participation de la région d'Agadir dans la formation du P.I.B. du Maroc, confirme d'une nouvelle manière au moins deux des résultats de la deuxième partie de ce travail, celles de la concentration de l'économie marocaine à un niveau encore plus restreint sur le territoire littoral (activités économiques concentrées autour du Grand Casablanca et du Grand Tanger), et celle de la tendance à la littoralisation de l'économie et de la population du Maroc. Il est à souligner que le niveau relatif des dommages environnementaux évolue plus rapidement, dans cette région du Grand Agadir, que sa

¹⁶⁶ *Pillet G., 2005.*

¹⁶⁷ *Cf. W.B., 2012.*

contribution à la croissance. Cette contribution ne dépasse pas les 2 % du P.I.B. du Maroc, alors que les dommages environnementaux, tels qu'estimés par la méso-méthodologie, atteignent les 6 % de la valeur ajoutée du Grand Agadir. Les coûts des dommages et des inefficiences par domaine environnemental, sont l'objet du tableau n° 11 reproduit ci-après.

Tableau n° 11 : Coûts des Impacts Environnementaux
(Grand Agadir)



Source : Pillet G. et al. 2004.

Les principaux coûts subis par les domaines environnementaux, sont ceux touchant par ordre d'importance relative, selon les données du tableau n° 11 ci-dessus :

- a- l'eau ;
- b- le littoral et les paysages ;
- c- l'énergie et les matières premières ;
- d- l'air et le bruit ;
- e- les déchets générés par le mode de croissance, non pas seulement à Agadir et sa région, mais dans tout le territoire littoral du pays, qui concentre les principales agglomérations urbaines et la plus grande partie des activités économiques, tous secteurs confondus.

La mesure des coûts des impacts environnementaux, c'est-à-dire la mesure des dommages subis par l'ensemble des ressources naturelles, du fait des pressions économiques et sociales d'un côté (aspects relevant du système adopté en matière d'aménagement du territoire), mais également du fait du mode de croissance, n'est pas chose aisée, en particulier lorsqu'elle vise à mesurer l'ensemble des coûts environnementaux. Aux coûts directs et indirects, s'ajoutent également les inefficiences dans l'usage économiques des ressources naturelles, inefficiences qui sont consubstantielles aux modes de croissance dans les économies en développement

telle que celle du Maroc. L'analyse éco-environnementale du Grand Agadir, ainsi que les données issues des travaux de la Banque Mondiale¹⁶⁸, permettent d'entrevoir des estimations réalistes de ces coûts, pouvant être généralisée à l'économie marocaine dans son ensemble. La mise en rapport du niveau relatif de ces coûts avec le volume du P.I.B., permet également d'entrevoir le niveau du P.I.B.Vert dans le cas du Maroc, au-delà des controverses¹⁶⁹ que suscitent parmi les chercheurs, la définition précise et le mode de calcul de cet indicateur. En effet, il est admis que le P.I.B.Vert recouvre le P.I.B. courant auquel on retranche les coûts provoqués par les dommages environnementaux durant une année. Cependant, cette approche bien conventionnelle, ne recouvre pas nécessairement le sens que peut renfermer l'indicateur « P.I.B.Vert ». En l'absence d'une approche définitive du concept, il est fait état dans ce travail du sens courant accordé au « P.I.B.Vert ». La tentative d'estimation de cet indicateur vise seulement à indiquer un ordre de grandeur, pouvant contribuer à éclairer la tendance de la croissance, et les éventuelles transformations, que cette tendance pourrait connaître dans le cas où le mode de croissance au Maroc (ainsi qu'en Algérie), évoluerait vers un modèle basé sur l'écodéveloppement.

Tableau n° 12 : Croissance, Coûts Environnementaux et PIB Vert
(% du P.I.B. Maroc 2006 à 2010)

<i>Année</i>	<i>P.I.B.</i>	<i>Taux moyen de croissance</i>	<i>Coûts moyens relatifs</i>	<i>P.I.B. Vert</i>
2006	632 918	3%	4 %	607 601
2007	659 290	//	//	632 918
2008	688 843*	//	//	661 289
2009	732 449*	//	//	703 161
2010	764 302*	//	//	733 730

●Le P.I.B. est mesuré en millions de D.H. courants.

* H.C.P., 2010.

Source: Khaoua N.

¹⁶⁸ W.B., 2012.

¹⁶⁹ Thiry G., 2011.

L'analyse du tableau n° 12 ci-dessus aboutit à des résultats confirmés par les travaux internationaux publiés sur les questions en rapport avec l'évolution des coûts des impacts environnementaux par rapport au P.I.B. Le rapport de la Banque Mondiale « Inclusive Green Growth : The Pathway to Sustainable Development », ¹⁷⁰ et dont nous reproduisant les résultats les plus significatifs dans la figure n° 8, le montre. La position des coûts des dommages (pertes de ressources + inefficiences dans leurs usages économiques), par rapport au P.I.B. respectif de l'Algérie et du Maroc, apparaît pratiquement similaire selon l'étude de la Banque Mondiale, parue en 2012. Elle confirme d'une certaine façon les résultats obtenus par le présent travail. Comme nous l'avons souligné, ces coûts en Algérie et au Maroc, ne sont pas parmi les plus élevés au niveau international, ni même parmi les pays M.E.N.A (Cf. cas de l'Egypte, figure n° 8). Il n'empêche qu'ils représentent dans chacun des deux pays, 4 % de leur P.I.B. respectif. Ils sont ainsi supérieurs au taux de croissance enregistré dans chacun des deux. La production de valeurs par leurs modes de croissance est finalement annihilée par les dommages et inefficiences que ces modes entraînent par rapport à leurs ressources et à leurs environnements naturels.

Nous avons déjà relevé précédemment que la comparaison entre les taux de croissance de l'économie et des coûts environnementaux rapportés au P.I.B., porte en elle-même ses propres limites. Ces deux variables ne mesurent ni une même réalité ni une même tendance prise par deux phénomènes distincts. Le taux de croissance indique une variation relative, d'une année « t » à une année « t+1 », de la quantité de valeurs ajoutées produites par le système économique. C'est surtout une mesure de court terme. Par contre, l'estimation relative, par rapport au P.I.B., des coûts des impacts environnementaux, de l'année « t » à l'année « t+n », indique la valeur économique des ressources perdues, dont le stock est non renouvelable à l'échelle humaine et dont la perte a des effets à plus long terme.

Le niveau relatif de ces coûts, s'il est supérieur à celui de la croissance, comme c'est le cas de l'Algérie et du Maroc, indique que même si la croissance en cours augmente, à terme ses résultats seront négatifs car le mode croissance en cours détruit plus de valeurs qu'il n'en produit de nouvelles. L'évolution comparée du taux de croissance et des coûts environnementaux par rapport au P.I.B., permet de souligner plusieurs aspects économiques et environnementaux. Les plus importants à relever parmi ces aspects soulignent une certaine similarité dans la problématique éco-environnementale du Maroc avec celle identifiée précédemment pour le cas de l'Algérie.

¹⁷⁰ W.B., 2012.

1 - Le premier aspect concerne le poids de la croissance et sa qualité, par rapport aux efforts consentis, en particulier en investissements publics. La question de l'efficacité de ces investissements se pose. En particulier, les résultats mitigés en termes de croissance enregistrée tendent à indiquer l'existence d'un problème plus profond d'allocation des ressources publiques, comme dans le cas algérien.

2 - Le deuxième aspect concerne le niveau relatif des coûts environnementaux (dommages et inefficiences environnementales). Ces coûts, en terme économiques et financiers, sont élevés depuis plusieurs années. Le taux de 4% du P.I.B. du Maroc, n'est qu'une estimation sur une période conjoncturelle de court terme. Ce résultat se confirme dans différents travaux récents visant la problématique environnementale dans différents pays de la zone M.E.N.A. et menés par des institutions internationales différentes. Le fait que les méthodes d'évaluations des coûts environnementaux n'ont pas évoluées réellement dans la plupart des pays M.E.N.A. dont le Maroc et l'Algérie, pour des raisons qui ne sont pas strictement techniques, renforce la considération de l'hypothèse que ces coûts, rapportés au niveau atteint annuellement par la croissance, sont encore plus élevés. Cette hypothèse renforce en même temps la considération que l'évaluation de ces dommages reste à parfaire et à systématiser, pour les appréhender dans leur totalité. Une estimation du P.I.B.Vert, permet d'aboutir à des résultats en monnaie locale (dirhams marocains, D.H.) et mentionnés dans la dernière colonne du tableau n° 12 ci-dessus. Comme dans le cas d'estimation du P.I.B.Vert en Algérie, ces résultats ne renseignent pas sur le contenu des activités de croissance générant une production écologique. Ils ne renseignent également pas sur les activités qui impactent négativement le moins l'environnement et les ressources naturelles. Cependant, estimer par contrario les pertes de croissance dues aux dommages environnementaux, contribue à souligner le potentiel de valeur que détruit le mode actuel de croissance. Cette perte de croissance, et compte tenu des analyses des paragraphes précédents, se déroule surtout dans le territoire littoral, là où se concentrent le plus d'activités économiques, et de population.

Ce résultat auquel aboutit cette recherche est similaire à celui obtenu dans le cas de l'Algérie. Il nous conduit de la même manière à adopter **la priorisation de la donne territoriale, avant la donne économique, dans une tentative de définition d'un mode d'écodéveloppement, comme mode de croissance alternative**, en comparaison du mode de croissance en cours.

Chapitre Trois

***L'Ecodéveloppement, une alternative de croissance « durable »
en partenariat avec l'U.E. ?***

L'analyse éco-environnementale effectuée précédemment, indique la profondeur des crises économiques et écologiques qui se poursuivent et s'autoalimentent en Algérie et au Maroc.

Ni l'ouverture économique et la priorisation des exportations de matières premières dont les phosphates et de services touristiques dans un cas, des hydrocarbures dans l'autre, ni le retrait de l'Etat du champ économique, ni les flux des I.D.E. n'ont permis l'augmentation de la croissance à un niveau permettant de répondre aux attentes sociales.

Cependant, l'échec des politiques de croissance dans les deux pays, les dommages environnementaux et pertes de ressources naturelles que ces politiques de croissance génèrent, l'absence de politiques d'aménagement du territoire prenant en considération l'impératif environnemental et les droits au développement et au bien-être des générations futures, dans chacun des deux, tous ces éléments convergent pour orienter l'analyse éco-environnementale de ces deux situations Sud Méditerranéennes vers la préconisation d'une sortie de l'actuel mode de croissance vers un nouveau, basé sur l'écodéveloppement. L'alternative d'un mode de croissance basée sur l'écodéveloppement se justifie doublement par la crise de l'économie et la crise de l'écologie dans chacun des deux pays. L'intérêt de l'écodéveloppement, de notre point de vue, est que les dommages environnementaux ont atteint, en particulier dans les territoires littoraux, un niveau tel dans un système économique en crise, que la solution de la crise du système économique serait seulement une solution qui passerait par la résolution de la crise écologique. Ainsi, le mode de croissance basé sur l'écodéveloppement en Algérie et au Maroc, n'est plus l'objet d'un choix, mais une alternative nécessaire.

La question centrale à ce niveau est celle de définir un mode de croissance éco-environnementale qui puisse concorder avec des situations économiques, environnementales et sociales réelles, celles actuelles de l'Algérie et du Maroc, et en particulier celles de leurs territoires littoraux respectifs.

Si pour l'Algérie, apparaît la nécessité d'une reconfiguration du modèle actuel de croissance, pour le cas du Maroc, compte tenu de l'enracinement de certains choix économiques dans ce pays, la question se pose de la possibilité d'adoption d'un nouveau modèle économique qui romprait avec les priorités actuelles prises par quelques créneaux dominants comme le tourisme balnéaire, l'exploitation des mines de phosphates et l'agriculture d'exportation. Les résultats obtenus par ce travail, indiquent entre autres qu'une part des échecs en matière de croissance, malgré les efforts engagés, sont le reflet des dommages environnementaux et des différentes inefficiences dans l'usage des ressources, en particulier celles naturelles malgré les spécificités de leurs économies et de leurs territoires.

Dans cette troisième et dernière partie, les similitudes observées entre les deux cas tout au long de cette recherche nous conduisent à traiter la question de l'alternative du modèle basé sur l'écodéveloppement pour les deux pays sans les individualiser dans des sections distinctes.

Section 1 : Perspectives de l'écodéveloppement

L'analyse de la politique de croissance, en prenant en compte les coûts des impacts environnementaux souvent exclus du champ de l'analyse économique stricto-sensu, permet de mettre en lumière plusieurs résultats. Tout d'abord, il est nécessaire de caractériser ce mode de croissance, par rapport au statut du « facteur environnemental », comparé à sa mobilisation par les acteurs publics et privés. Les analyses régionales et macroéconomiques faites ci-dessus participent à cette caractérisation. Cette dernière éclaire la pertinence de l'alternative d'un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement, qui fait l'objet de l'ensemble de cette partie non pas seulement dans le cas de l'Algérie mais également pour celui du Maroc. Le mode de croissance en cours mobilise globalement trois facteurs de production : le capital, le travail (capital humain) et la productivité de chacun des deux premiers. Le capital s'accroît grâce aux investissements consentis, dont la plus grande part est publique en Algérie. Le travail est déterminé dans son évolution en même temps par l'évolution démographique et par les performances du système de formation. Le troisième facteur, la productivité, reste structurellement faible dans les cas des deux pays. Elle évolue cependant en fonction du changement technologique intégré par le système économique dans son ensemble. N'apparaît pas jusqu'alors dans ce modèle courant de croissance, la contribution des ressources naturelles et de l'environnement, pourtant jouant un rôle pouvant être assimilé à celui d'un facteur de production, dans la poursuite de la croissance, comme l'ont relevé plusieurs chercheurs¹⁷¹. Si l'environnement et les ressources naturelles participent dans le processus de croissance en tant que « capital productif », ce dernier est appelé à l'être également dans la définition et la mise en application du mode de croissance. Cette intégration passe selon nous par la définition d'une politique économique et environnementale qui, tout en visant l'augmentation relative de la croissance du P.I.B. et du P.I.B.R., vise également la minimisation des externalités environnementales négatives, par rapport à leurs niveaux actuels. C'est ainsi que se justifie selon nous le passage du mode de croissance actuel vers un mode croissance basé sur

¹⁷¹ Bovenberg et Smulders, 1996.

l'écodéveloppement. Les débats et controverses sur le rythme de croissance dans les économies modernes du Nord, compte tenu des limites écologiques impactant les niveaux de bien être atteint et augmentant les risques systémiques, sont de notre point de vue spécifiques aux économies modernes.

1.1. - Croissance et coûts environnementaux

Les coûts environnementaux ne se limitent pas aux coûts des externalités générées par le processus économique, en particulier par les activités de production industrielle, agricole et pour certaines activités de services (tourisme, transport).

Ces externalités ne participent que pour une part des coûts environnementaux. Elles surviennent en aval des activités économiques. Une part des coûts environnementaux prend sa source en amont du processus économique, par exemple lors du choix et de la mobilisation de certains intrants (hydrocarbures, phosphates, etc.) et aussi à l'issue de la distribution et de la consommation des produits par l'utilisateur final (consommateur). L'exemple de cette part des coûts réside dans les déchets, leur gestion, leurs impacts directs et indirects sur l'environnement, les coûts de leur traitement et recyclage.

Parmi les implications de ces coûts environnementaux sur le processus de croissance, deux en particulier peuvent être relevés pour le cas de l'Algérie et également pour le cas du Maroc, semblable jusqu'à un certain point au premier :

1- Les coûts des dommages environnementaux sont relativement plus élevés que les taux de croissance réalisés (4 % du P.I.B. en moyenne par an, selon la Banque Mondiale, de 2000 à 2011 et pour chacun des deux pays).

2 - La politique économique en cours, parce qu'elle conduit chaque année à la persistance de dommages environnementaux importants, s'ampute elle-même de ses possibilités de réaliser les résultats qu'elle se fixe en matière de croissance, d'emplois créés et de revenus.

Dans l'étude éco-environnementale de deux régions des deux territoires littoraux, celle du Grand Annaba et celle du Grand Agadir, il est apparu que les coûts des dommages et inefficiences ont atteint presque le tiers du P.I.B.R. pour le Grand Annaba, et environ 15 % pour le cas du Grand Agadir. Ainsi, le coût des dommages environnementaux induits par l'actuel mode de croissance, égale au moins le tiers de la production annuelle de valeurs ajoutées pour le Grand Annaba et environ 1/6 pour le Grand Agadir. Cela signifie que la production de valeurs ajoutées sur le court terme, est annihilée sur le moyen et long terme, par

l'importance des dommages et gaspillages de ressources naturelles dont, par ailleurs, le caractère non renouvelable (tout au moins à l'échelle humaine), est certain. Au niveau macro-économique, les données disponibles indiquent que jusqu'en 2011, le coût de ces dommages et inefficiences est estimé à 4 % du P.I.B., en moyenne. Ce taux concerne l'ensemble de l'économie d'un territoire national dont plus de 85 % sont désertiques en Algérie, et l'économie du territoire littoral du Maroc, dont la part dans le P.I.B. dépasse largement la moitié. En revanche, ces coûts relatifs, au niveau régional ou au niveau national, restent chaque année, au moins depuis le début des années 2000 et jusqu'en 2011, plus élevés que les taux respectifs de croissance du P.I.B.R et du P.I.B.

La conclusion s'impose d'elle-même : Ce mode de croissance détruit à moyen et long terme plus de valeurs en ressources naturelles, qu'il ne crée de valeurs matérielles chaque année.

Les possibilités de recherche d'un mode alternatif de croissance, doivent en conséquence s'articuler autour de l'émergence d'un P.I.B. Vert , au niveau du territoire qui, tout en étant le plus vulnérable, contient plus de [60 % au Maroc et environ 40 % en Algérie] de l'ensemble des activités économiques, le territoire littoral, car c'est sur ce territoire que se pratiquent le plus les atteintes à l'environnement et les destructions des ressources naturelles.

L'analyse éco-environnementale menée ci-dessus et focalisée sur deux cas parmi les plus importantes régions des territoires littoraux de l'Algérie et du Maroc, a montré que les plus forts dommages environnementaux induisent les coûts les plus élevés relativement. Ces dommages surviennent à un niveau régional, là où s'exercent le plus intensément les pressions conjuguées des concentrations de population et d'activités économiques.

Dans le tableau n° 13 ci-dessous, et portant sur l'estimation du P.I.B. du territoire littoral et du P.I.B.R. de chacune des quatorze régions formant le territoire littoral de l'Algérie, il se dégage la forte corrélation du montant du P.I.B.R. avec d'un côté le nombre d'entreprises dans la région concernée et de l'autre le volume de la population résidente dans cette même région.

Cette corrélation (volume du P.I.B.R. - nombre d'habitants - nombre d'entreprises) éclaire également le niveau de concentration (élevé - moyen - faible) de la population et des activités économiques, dans chacune des quatorze régions du territoire littoral. Ainsi, peut-on avancer, au vu du cas du Grand Annaba, que plus la population et surtout les activités économiques, se concentrent dans une des quatorze régions mentionnées, plus élevé est le coût relatif des dommages et des inefficiences environnementales, par rapport au P.I.B.R. de la région concernée. L'estimation du niveau du P.I.B.R. ne nous semble pas décisive dans l'analyse de l'économie du territoire littoral en Algérie comme au Maroc (bien que cette « économie » soit

éclatée dans sa structuration entre les entités administratives et politiques - Wilaya - qui gèrent, au nom de l'Etat, ce territoire littoral).

Les facteurs qui se dégagent des données du tableau n° 13, conjuguées avec l'ensemble des autres données mises en exergue sur les questions éco-environnementales en rapport avec les spécificités des territoires vulnérables d'Algérie et du Maroc, convergent à notre avis vers la mise en avant d'un « **triolet explicatif** » de la situation éco environnementale dans ces deux pays, telle que l'exprime le taux des coûts environnementaux par rapport au P.I.B.

Tableau n° 13 : P.I.B. du Territoire Littoral
(Algérie 2010)

NUM	WILAYA	Nombre d'entreprises	Population	PIB
01	CHLEF	35 129	1 019 608	426 595
02	BEJAIA	50 621	993 485	272 235
03	TLEMCEM	43 982	990 465	328 153
04	TIZI OUZOU	59 048	1 274 312	400 655
05	ALGER	200 654	2 989 710	396 447
06	JIJEL	27 638	679 462	247 285
07	ANNABA	34 296	644 544	163 891
08	MOSTAG.	23 174	743 103	332 157
09	ORAN	64 785	1 442 081	471 226
10	BOUMERDES	37 460	757 575	217 572
11	EL TARF	17 453	427 281	154 868
12	TIPAZA	26 711	594 839	194 479
13	AIN TEMOUCH.	17 653	382 916	121 182
13	SKIKDA	36 775	926 883	345 444
	Total	675 379	13 866 264	4 072 190

Source : Boumghar M. Y.

Ce triplet explicatif lie trois éléments :

A - Le territoire littoral, vulnérable et étié ;

B - La concentration de population sur ce territoire ;

C - La concentration des activités économiques sur le même territoire vulnérable.

Les estimations du P.I.B.R., indiquent qu'au-delà des résultats quantifiés, c'est l'adjonction des trois éléments ci-dessus, considérés dans leur imbrication, qui éclaire la donne éco environnementale en termes de coûts par rapport au niveau de la croissance.

Selon notre estimation, le P.I.B. en 2010 aurait été légèrement supérieur à 12.000 milliards de dinars courants en Algérie. La vraie valeur du P.I.B. en 2010 était de : 11 859 milliards soit un écart de 2%. Notre tentative d'estimation surestime le P.I.B. de 2% seulement, ce qui peut être considéré satisfaisant, pour tenter une estimation du P.I.B. du territoire littoral. Le P.I.B. du

territoire littoral (ou P.I.B.R.) aurait été en 2010 de l'ordre de 4 072 milliards de dinars soit un peu moins que 40% de la valeur du P.I.B.

Cette estimation du P.I.B.R. pour 2010, aboutissant à l'évaluer à 40 % du P.I.B., nous permet, grâce à l'application des principes de la méso-analyse¹⁷², d'élargir ce niveau relatif annuel à chacune des années formant la période considérée. On obtient ainsi le tableau récapitulatif n° 14 ci-dessous.

Tableau n° 14 : P.I.B.R. et Dynamisme Territorial
(Algérie)

Unité : Milliard de DZ

<i>Année</i>	<i>Entreprises</i>	<i>P.I.B.</i>	<i>P.I.B.R.</i>
2005	1 036 708	7 499 000	1 036 708
2006	1 123 415	8 512 000	3 404 800
2007	1 209 277	9 410 100	3 764 040
2008	1 291 178	11 043 000	4 417 200
2009	1 411 865	10 212 463	4 084 985
2010	1 482 595	11 859 031	4 743 612

Source : Khaoua N.

La question qui se pose consiste en la signification économique, sociale et environnementale, tout au long de la période, que représente ce niveau relatif du P.I.B.R. par rapport au P.I.B. enregistré durant la période considérée.

Comment interpréter ce résultat qui indique que 40 % du P.I.B. en Algérie, et 60 % environ au Maroc, sont produit par des activités économiques localisées sur leurs territoires littoraux ?

Essayer de répondre à cette question, nécessite d'observer au préalable que 60 % du P.I.B. en Algérie et 40 % au Maroc, en moyenne, sont produits en dehors de leurs territoires littoraux. Ces parts du P.I.B. sont ainsi nécessairement produites dans les territoires intérieurs, les plus pauvres dans les deux pays. Dans la mesure où ces territoires ne contiennent pratiquement aucune activité économique de production industrielle ou de services à haute valeur ajoutée, ces parts des deux P.I.B. respectifs ne peuvent résulter que de l'extraction et l'exportation des

¹⁷² Pillet G., 2005.

matières premières minérales, les hydrocarbures liquides et gazeux dans un cas, les phosphates dans l'autre.

Pour apprécier cette réalité, il s'agit de revenir à la configuration géographique du pays, selon ses principales composantes territoriales. Le territoire de l'Algérie est formé de trois ensembles distincts :

- a - Un territoire littoral : son étendue équivaut à environ 4 % de l'ensemble du pays ;
- b - Un territoire de Hauts-plateaux, qui s'étend sur 7 % environ ;
- c - Enfin, le territoire désertique du Sud, qui couvre 89 %.

L'ensemble géographique des Hauts-Plateaux, situé au Sud du territoire littoral, renferme essentiellement des agglomérations urbaines de moyenne et petites tailles, tel que les villes de Saïda à l'Ouest, M'sila au Centre, et Sédrata à l'Est.

Les activités dominantes dans cet ensemble au climat contrasté et rigoureux (étés chauds et arides, hivers froids et secs), sont modestes en termes économiques, essentiellement des activités de type rural : productions céréalières, élevages, etc. Cette modestie se retrouve au niveau de tout le secteur agricole. En effet, l'agriculture participe peu au P.I.B. (6 % en moyenne par an), sans réussir à atteindre un objectif économique-social longtemps mis en avant par l'Etat : assurer l'autosuffisance alimentaire. Dans ce même ordre d'idée, on peut considérer que l'état actuel de l'agriculture démontre l'échec des politiques agricoles, puisque l'Algérie est un des principaux pays importateurs pour les produits agro-alimentaires les plus importants, soit les intrants (machinisme agricole) pour la production agricole locale, et les produits de consommation finale pour les besoins de la population, tels que les céréales, les produits laitiers, le sucre, etc. L'ensemble des activités agricoles, ainsi que celles de la pêche, ne participent au P.I.B. en 2010 qu'à hauteur de 6 %. Ce niveau est pratiquement constant depuis au moins 2006 jusqu'à 2011, avec une tendance structurelle baissière sur le long terme, surtout depuis 1990.

Peu d'entreprises industrielles d'envergure sont localisées sur le territoire des Hauts-Plateaux. Pratiquement toute la demande en biens industriels de cet ensemble géographique est satisfaite à partir des offres issues d'acteurs (producteurs, mais surtout importateurs) localisés pour la majorité d'entre eux dans les grandes villes du territoire littoral. En fin de compte, comme nous l'avons déjà souligné et comme l'indique le tableau n° 15 ci-dessous, seuls 6 % environ du P.I.B. sont produits sur le territoire des Hauts-Plateaux, le reste du P.I.B. est produit en dehors du territoire littoral et de celui des Hauts Plateaux, soit 54 % en 2010. Cette

part supérieure à la moitié du P.I.B. résulte de l'exploitation des hydrocarbures du territoire du Sud (Sahara).

Cette proportion majoritaire du P.I.B. est constituée en fait d'activités d'extraction et de production des matières premières énergétiques (hydrocarbures liquides et gazeux). Ces matières premières sont valorisées à plus de 80 % en l'état sur les marchés internationaux y afférant.

A travers ces éléments pouvant être aisément approfondis et détaillés, ce n'est pas seulement le coût environnemental (pertes de terres arables, pollutions urbaines, etc.) qui est à souligner, mais la connexion de ce coût avec la stérilité du mode de croissance en termes d'emplois nouveaux et de revenus, conjuguée à un élargissement social et économique des activités informelles, dont la plus grande part est constituée d'activités de spéculation et/ou de survie, et non pas de croissance.

Tableau n° 15 : Contributions Territoriales au P.I.B.
(Algérie)

<i>Territoire</i>	<i>Contribution</i>
Littoral	40 %
Hauts - Plateaux	06 %
Sahara	54 %
P.I.B. Algérie	100 %

Source : Khaoua N.

Compte tenu de cette situation économique, où les activités productrices de valeur sont concentrées sur le territoire le plus étié, celui littoral, et où les territoires les plus vastes (ceux des Hauts Plateaux et du Sahara), sont économiquement marginalisés, et considérés uniquement comme des lieux soit d'activités agricoles de subsistance, soit d'activités primaires d'extraction de matières premières, le mode de croissance basé sur l'écodéveloppement se doit de viser le changement de cette logique de mobilisation économique du territoire. Changer la mobilisation économique de chacun des trois principaux territoires (Littoral, Hauts Plateaux, Sud), implique de définir, concomitamment avec un

nouveau mode de croissance structuré autour de nouveaux objectifs économiques, un nouveau Schéma National d'Aménagement du Territoire visant à une intégration nouvelle des trois types de territoires, selon des objectifs à atteindre fixés à partir des analyses sur les résultats économiques et environnementaux du mode de croissance en cours.

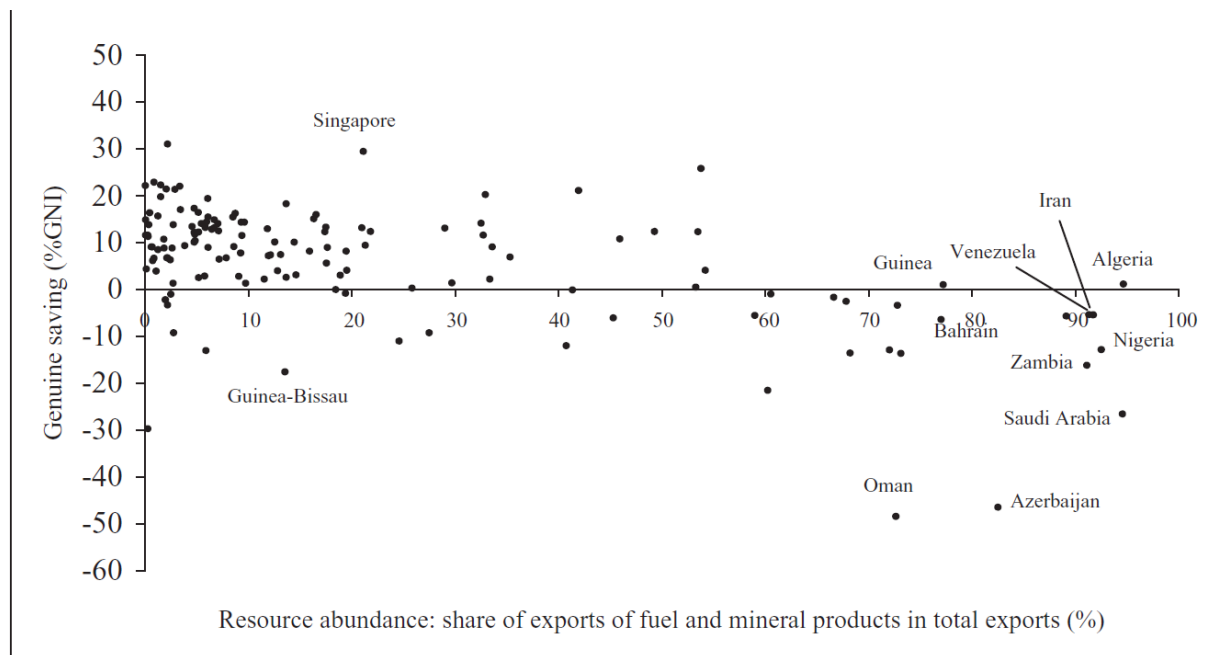
De ce qui précède, émerge un premier résultat : En particulier dans le cas d'économie en développement comme cela est le cas en Algérie et au Maroc, le système économique ne peut évoluer vers la réalisation de la croissance, qu'en synergie avec une politique d'aménagement du territoire. En d'autres termes, le mode de croissance en cours trouve une de ses principales limites dans la localisation des activités sur le territoire littoral. La nécessité de son redéploiement intérieur vers les autres types de territoire, est une urgence, si l'objectif serait d'améliorer le niveau de cette croissance.

Le deuxième résultat est : Cette symbiose entre une politique d'aménagement du territoire en rapport avec la concrétisation d'une politique de croissance ne peut se définir et se mener qu'avec un pilotage public, orientant les acteurs privés, en même temps que pour une localisation des investissements vers des territoires choisis, leur orientation vers des créneaux d'investissements écologiques. Par exemple, en matière de choix de créneaux d'investissement, les pouvoirs publics peuvent initier une tendance de destination des efforts publics vers des créneaux écologiques, qui tout en permettant des créations d'emplois plus nombreux, viseraient à diminuer les dommages environnementaux lesquels constituent environ 6 % du P.I.B. selon notre estimation, si on prend en considération les impacts dus à l'économie informelle. Cet effort nouveau des pouvoirs publics, au même titre que leurs efforts en matière d'infrastructure de services depuis 2004/2005, vise à orienter les acteurs du marché (investisseurs potentiels privés locaux et étrangers), vers les investissements de type écologique, considérés aujourd'hui dans le monde comme des gisements d'emplois et de valeurs nouvelles améliorant les niveaux de bien-être, par rapport à leurs niveaux actuels.

Le champ de ces nouveaux créneaux d'investissement écologique serait très large dans les deux pays concernés par cette recherche. Du traitement des eaux, des déchets solides ménagers, des déchets industriels, des déchets hospitaliers, ces nouveaux créneaux peuvent s'élargir aux procédés et produits favorisant les économies d'énergie, à l'énergie solaire, thermique, éolienne, et jusqu'aux produits concourant à de nouveaux procédés de production dans les activités relevant des différents modes de transport, de la construction de bâtiments et habitats, en passant par de nouveaux procédés de productions agricoles et d'exploitation marchande des terres, etc. Les données disponibles sur l'épargne véritable (ou épargne verte)

et concernant un panel de pays en voie de développement, pour l'année 2004 et selon les estimations de la Banque Mondiale, montrent que pour le cas des pays M.E.N.A. dont l'Algérie, exportateurs de matières premières minérales, comme les hydrocarbures à l'état brut, il n'y a à proprement parler quasiment pas d'épargne véritable, au sens qu'en donne la Banque Mondiale. La figure suivante n° 12 reproduite ci-dessous le montre.

Figure n° 12 : Epargne Véritable et Exportations de Matières Premières



Source: Dietz S. et al., 2007.

Selon la figure n° 12 ci-dessus, il y aurait comme une relation de causalité inverse, liant l'exportation de matières premières minérales à l'état brute et l'épargne véritable : plus cette exportation est importante par rapport au total des exportations du pays concerné, moins l'épargne véritable s'accroît. La plupart des pays en voie de développement exportant principalement des matières premières minérales à l'état brute ont une épargne véritable soit carrément négative, soit proche de zéro, comme c'est le cas de l'Algérie, tout au moins jusqu'en 2004 et selon les estimations de la Banque Mondiale, données sur lesquelles s'est appuyé Dietz S. (2007). La conclusion qui peut être soulignée à ce niveau, est que l'épargne véritable ne peut s'accroître, dans le cas de l'Algérie, que sous la condition d'une diversification des exportations, entraînant le recul de la part des exportations de matières

minérales à l'état brute et l'accroissement dans la composante de ces exportations, des autres types de biens, d'origine industrielle, de services et agricole. Cette condition simple dans son énoncé revient en fait à réformer, transformer l'ensemble de l'économie du pays, considérer son rapport à un nouveau système d'aménagement du territoire qui prendrait en compte la situation économique et environnementale des trois principaux types de territoires. Le but principal serait ainsi la mise en place d'un nouveau mode de croissance basé sur l'écodéveloppement, seule alternative économique pouvant ambitionner d'atteindre des résultats concrets en matière de croissance durable. Cette alternative au mode de croissance actuel pourrait, tout en atteignant les seuils nécessaires en matière d'évolution du P.I.B., préserver l'environnement et les stocks des ressources naturelles, par rapport aux niveaux actuels de dommages irréversibles qu'ils subissent. Les analyses sur les aspects strictement économiques, mentionnés dans les paragraphes ci-dessus, montrent clairement que malgré des investissements, en particulier publics, soutenus et croissants au fil des ans depuis 2005, le taux de croissance à l'échelle nationale reste modeste, pour ne pas dire marginal, quand bien même la crédibilité des données publiées par les organismes institutionnels spécialisés n'est pas souvent assurée.

Se pose alors une question rarement mise en avant par les chercheurs et autres analystes : Comment délimiter les coûts successifs de cette stérilité, en termes de croissance économique, des capitaux investis et prélevés à partir des ressources collectives ?

1.2 - Fiscalité écologique et économie

Pillet G. écrit : *«Une réforme fiscale écologique répond à un mécanisme simple qui lui permet de réaliser un double bénéfice, ou « double dividende ». Le mécanisme s'exerce en deux temps qui peuvent être résumés de la manière suivante :*

** taxation des nuisances que l'on désire diminuer et/ou des ressources naturelles que l'on veut préserver ; cette taxation s'opère par l'intermédiaire d'une combinaison d'instruments économiques et d'instruments juridiques de protection de l'environnement ;*

** utilisation des revenus procurés par ces instruments afin d'abaisser d'autres prélèvements fiscaux (ce qui revient à une redistribution des revenus au sein du système fiscal - et à réformer celui-ci en ce sens). »¹⁷³*

¹⁷³ Pillet G., 2006.

Ainsi, la fiscalité écologique est entendue dans cette recherche comme un des outils de concrétisation d'une politique économique intégrant l'environnement, ainsi que responsabilisant les acteurs quant aux impacts de leurs comportements économiques, dans le cadre d'un modèle d'écodéveloppement des territoires littoraux. Cet outil permettra :

A - la traduction fiscale des objectifs de politique d'écodéveloppement ;

B - l'orientation des investisseurs vers les éco-activités considérées comme primordiales pour la concrétisation de cette politique ;

C - la mise en avant des coûts environnementaux précédemment non pris en compte par les activités polluantes et destructrices des ressources naturelles.

Le modèle suivant, synthétisant les différents éléments ci-dessus, tente de décrire ce système fiscal écologique dans ses moyens et ses principaux objectifs.

Figure n° 13 : Système Fiscal Ecologique

	Objectif fiscal	Objectif d'orientation des comportements
• Sans contrepartie	- Impôts ordinaires (<i>directs et indirects</i>) - Prélèvements sur rentes liées aux ressources naturelles	Impôts écologiques purs (<i>Incitations pures : CO2, ...</i>)
• Contrepartie Couverture coûts	- Emoluments - Redevances (eau) - Charges d'usage (routes, autoroutes)	Taxes écologiques pures (<i>Bruits, trafic aérien, ...</i>)
	Taxes Ecologiques (<i>Charges d'usages et redevances sur la pollution de l'air, les eaux usées, les déchets, les transports, ...</i>)	

Source : Pillet G. & Stéphani E., 2004.

La politique fiscale écologique en Algérie, bien qu'elle soit encore dans ses premiers balbutiements, semble avoir adopté, dans les réglementations en vigueur, ce système fiscal reproduit ci-dessus. La question qui se pose concerne les modalités d'application de cette politique fiscale écologique ainsi que la détermination de ses principales limites qui l'empêchent d'atteindre ses objectifs d'orientation et d'incitation des acteurs vers un modèle

de croissance basé sur l'écodéveloppement. Un exemple concret de ses limites sera analysé plus loin, concernant la fiscalité appliquée en matière de consommation d'eau potable des ménages. Par sa nature même, la fiscalité écologique est destinée à faire supporter les dommages subis par l'environnement et les ressources naturelles à leurs auteurs dûment identifiés, en fonction d'une part de la nature de leurs activités, et d'autre part des rejets que ces activités suscitent. Elle s'oriente vers la taxation des activités économiques polluantes, et en second lieu vers les ménages. Au-delà de l'aspect « sanction financière » d'activités économiques plus polluantes que d'autres, elle a surtout, mise dans le cadre d'un modèle d'écodéveloppement, un caractère d'orientation et d'incitation des entreprises et des investisseurs, vers des activités économiques plus respectueuses de l'environnement et de la nature au sens large. Si elle reste cantonnée dans la taxation du capital, la fiscalité écologique ne produirait que des effets d'incitation longs et maintiendrait indirectement, pour peu que l'inefficacité coutumière des administrations continue, un attrait certain pour l'économie informelle pour certains acteurs économiques cherchant coûte que coûte à fuir leurs obligations fiscales et sociales. Cette situation est celle qui domine aujourd'hui, malgré la batterie de textes de loi et réglementations diverses visant la protection des ressources naturelles et l'environnement, mais peu suivi d'applications.

Par contre, selon nos recherches effectuées sur cette question pour le cas du Maroc, la problématique fiscale en cours se pose en termes de rapport à la politique économique poursuivie. D'un côté, les choix poursuivis d'incitations fiscales pour attirer les investisseurs, en particulier internationaux, ont atteint leurs limites. De l'autre, le fardeau fiscal sur les revenus les plus modestes s'accroît continuellement, ce qui ne permet pas de sortir de l'économie informelle, elle-même source de dommages environnementaux. La transition vers un mode de croissance basé sur l'écodéveloppement impose un préalable : une refondation de la politique fiscale en cours, en conformité avec les objectifs économiques, environnementaux et sociaux d'un mode de croissance basé sur l'écodéveloppement. Cette perspective ne peut être réaliste que couplée à des choix nouveaux réorientant le schéma d'aménagement du territoire vers la moitié orientale du pays.

Ces raisons indiquent que dans les deux cas, ceux du Maroc et de l'Algérie, selon nous, toute fiscalité écologique nouvelle en direction des entreprises et des ménages doit être compléter dans le même temps par des mesures d'application concrète, et prenant en compte les différences de revenus entre catégories sociales et territoires.

La figure n° 14 ci-dessous représente une facture bimensuelle d'eau que reçoivent les ménages en Algérie. Elle indique les mesures fiscales appliquées au prorata des quantités consommées.

Figure n° 14 : Fiscalité et Consommation d'Eau
(Algérie)

Société de l'Eau et de l'Assainissement d'El Tarf et de Annaba
SEATA - SPA
SPA au capital de 1 500 000 000.00 DA

00674

N°: 0601140/En marche : حالة المداد : 576
الدليل القديم : 635
الدليل الجديد : 59
الكمية المستهلكة : 10
نوع الاشتراك : 3م
عدد المساكن : 1

الوحدة : ANNABA
المسند : QUED FURCHA
المسند : QUED FURCHA

رقم الفاتورة : 0601140/2011-03
تاريخ الفاتورة : 14/06/2011
الفترة : 1^{re} TRIM/2011

التطهير		المياه		الكمية	التعليق
المبلغ	سر الوحدة	المبلغ	سر الوحدة		
58.75	2.55	157.50	6.30	25	للمسكن الكمية حسب عدد المسكن شطر واحد (إدارة - تجارة - صناعة - سبلات) الفترة - الفترة للفترة
229.20	7.64	614.40	20.48	30	
51.72	12.93	138.60	34.65	4	
60.00		240.00			
399.67	(2)	1 150.50	(1)		المجموع الجزئي

المبلغ	الكمية	التعليق
36.42	04 %	اتارة اقتصاد الماء
36.42	04 %	اتارة نوعية الماء
177.00	3.00	اتارة التسيير (دينار / 3م)
108.52	07 %	الرسم على القيمة المضافة
358.36	(3)	المجموع الجزئي

1 908.53 3+2+1 المجموع الجزئي

0.00 ديون سابقة

1 908.53 المبلغ بدون طابع :

20.00 المبلغ الجزئي (الضريبة)

1 728.53 المبلغ المستحق

الصك

01 02 SA SA 2542

في حالة عدم تسديد مستحقاتكم في مدة 15 يوما، يؤدي تزايد ترؤسكم وبما دون أي إهمار مسبق و يتعرض المدين لترامة فلتعير

27 JUN 2011

SA - ANNABA -

الحساب البريدي

المادة الجبائية

التعريف الجبائي

BADR 44484 003-00802-3002553000397

000823039003546

Source : S.E.A.T.A.

Le document reproduit ci-dessus représente une facture trimestrielle de distribution d'eau potable à un ménage moyen, datée du troisième trimestre 2011. L'analyse de son contenu, par rapport à la prise en charge, par la fiscalité en vigueur, des dommages environnementaux que subit la ressource naturelle « eau », est très instructive, de notre point de vue.

Ainsi, ce document mentionne deux taxes liées à la consommation de l'eau potable :

- a- Une taxe sur l'économie des quantités consommées. Elle est fixée à 4 % du prix hors taxes facturé au ménage pour les quantités consommées durant la période, soit un bimestre.
- b- Une taxe dite de « qualité de l'eau ». Elle couvre la participation de chaque ménage aux coûts globaux de traitement des eaux usées. Elle est également fixée, selon le document ci-dessus, à 4 % du prix hors taxe du volume d'eau consommée durant la période facturée.

L'analyse de ce document permet d'identifier quelques éléments qui renseignent sur la concrétisation d'une politique fiscale écologique aujourd'hui en Algérie. Ces mêmes éléments seraient également pertinents pour le cas du Maroc, à la lumière des échanges que nous avons avec plusieurs observateurs et chercheurs.

1 - Le niveau des taxes perçues est proportionnel au prix des consommations facturées, comme l'indique le document reproduit par la figure n° 14, sans dépasser un niveau symbolique (4 %).

2 - La destination des fonds ainsi collectés est inconnue. Aucune source, locale (entreprises de gestion et de distribution de l'eau potable), ou nationale (Ministère des Ressources Hydriques, ou bien celui de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Environnement)¹⁷⁴, n'informe publiquement sur la destination des fonds ainsi collectés.

3 - Enfin, cette fiscalité écologique partielle, concerne uniquement la consommation de l'eau potable distribuée aux ménages. Elle semble avoir un caractère limité en matière d'incitation à une certaine rationalité dans la consommation de la ressource par la population et dans le rejet d'eaux usées, du fait même du niveau symbolique de la taxation adoptée.

Elle autorise de s'interroger sur ses implications sur les consommateurs industriels de cette ressource en raréfaction constante, comme l'indiquent les diverses données indiquées précédemment dans ce travail.

4 - L'ensemble des éléments obtenus ci-dessus semble concourir à indiquer que les pouvoirs publics sont acquis à la définition d'une politique fiscale écologique.

5 - En revanche, l'application de cette politique semble dépendre de paramètres extra économiques, qui ne paraissent pas avoir atteint un degré de maturité sociale, et donc politique, suffisant pour permettre une application réelle de cette politique fiscale écologique.

1.3 - Eléments pour un modèle d'écodéveloppement

Tracer les grandes lignes, même sous forme d'ébauche, d'un modèle économique qui intègre à la fois les principes de la durabilité écologique et environnementale du processus économique, tout en visant l'efficacité quantitative et qualitative de la croissance dans un pays, certes dotés de ressources humaines, matérielles et naturelles, mais structurellement en développement, n'est pas chose aisée.

¹⁷⁴ La dénomination de l'ex M.A.T.E. a changée en M.A.T.V.E. [Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Environnement], en 2012, à l'occasion d'un changement de gouvernement. Il est encore trop tôt pour analyser la politique et l'action de cette institution en ce qui a trait à ses attributions en rapport avec cette recherche.

Les controverses et débats concernant les rythmes de croissance écologiquement soutenables dans l'économie moderne, depuis le Rapport Meadows¹⁷⁵ et jusqu'au Rapport Stern¹⁷⁶, sont loin de refléter l'état de l'économie réelle dans les pays Sud tel que ceux objets de ce travail. Ces débats et controverses concordent avec une économie réelle moderne, productive et structurée, ce qui est loin d'être le cas des économies en devenir de l'Algérie et du Maroc. Cela implique une définition non pas d'un modèle économique standard, basé sur les mêmes éléments quantifiés et quantifiables d'une économie moderne, mais un modèle global indiquant la tendance souhaitée pour le changement des structures du mode de croissance vers un modèle basé sur l'écodéveloppement. La tâche est encore plus ardue tout en étant spécifique aux cas étudiés, ceux de l'Algérie et du Maroc, où, et cette recherche espère l'avoir montrer, le souci d'aménagement des territoires n'a eu aucune priorité significative dans les deux cas, ni aucune politique de cohérence en fonction d'objectifs privilégiant l'efficacité dans la mobilisation des ressources selon les caractéristiques territoriales et l'équité dans la répartition sociale des actions de développement et de croissance. L'intégration de l'environnement et des ressources naturelles dans les projets de croissance, continue d'être négligée. Les dommages que l'acte économique, privé et/ou public, dans les étapes successives de son déroulement, fait supporter à ces ressources, ne sont pas l'objet d'intérêt pour les acteurs institutionnels et économiques. En revanche, la notion même d'« écodéveloppement » sous tend l'existence de rapports particuliers et étroits, de la part de tous les intervenants, entre « écologie » et « croissance ». La compréhension de l'écodéveloppement ne s'arrête pas à l'objectif nécessaire de limitation des dommages environnementaux, mais s'étend, dans son sens large, en particulier dans le cas des pays sud méditerranéens comme l'Algérie et le Maroc, en son amont à une politique d'aménagement des territoires qui vise à diffuser la croissance sous un principe double :

A - équité de répartition des ressources entre les régions et leurs populations ;

B - efficacité dans la mobilisation productive des ressources, naturelles, matérielles et humaines.

Ce cadre, tel qu'ébauché ci-dessus, ne se limite pas à un modèle de croissance économique intrinsèque. Le limité à ce strict objectif le vide de son sens, dans la mesure où tout mode d'évolution purement économique, est surdéterminé, en particulier dans les économies en construction telles que l'Algérie et le Maroc, par des facteurs exogènes à l'acte économique

¹⁷⁵ Rapport Meadows, 1972.

¹⁷⁶ Rapport Stern, 2006.

lui-même, et qui en orientent et l'action et ses résultats. Le cadre tracé ci-dessus indique la nature de gouvernance idoine nécessaire pour le changement, celle où la participation, la coopération et le contrat, définiraient les principes qui guideraient un modèle d'écodéveloppement, en lui assurant des conditions de faisabilité. C'est pour cela que, de notre point de vue, proposer une ébauche d'un « Modèle d'Ecodéveloppement » dans le cas de l'Algérie (ainsi que du Maroc), doit tenir compte des conditions générales lui ouvrant des perspectives d'application. Cela conduit à définir les principes qui soutiennent ce modèle pour les cas étudiés. Ces principes visent des objectifs, dont le dépassement des conflits d'intérêts entre les acteurs. Ces principes seraient :

-a- La participation ;

-b- La coopération ;

-c- Le contrat.

Ils s'appliqueraient à l'ensemble des acteurs, qui seraient selon nous :

-1- Les institutions de régulation ;

-2- La société civile ;

-3- Les acteurs économiques.

Le modèle d'écodéveloppement vise à concrétiser trois objectifs liés :

A - Transformer les activités économiques visant la croissance en des activités moins

destructrices de ressources, réalisant leurs objectifs d'efficacité économique et sociale ;

B - Diminuer les pressions économiques et sociales sur le territoire littoral, en orientant les

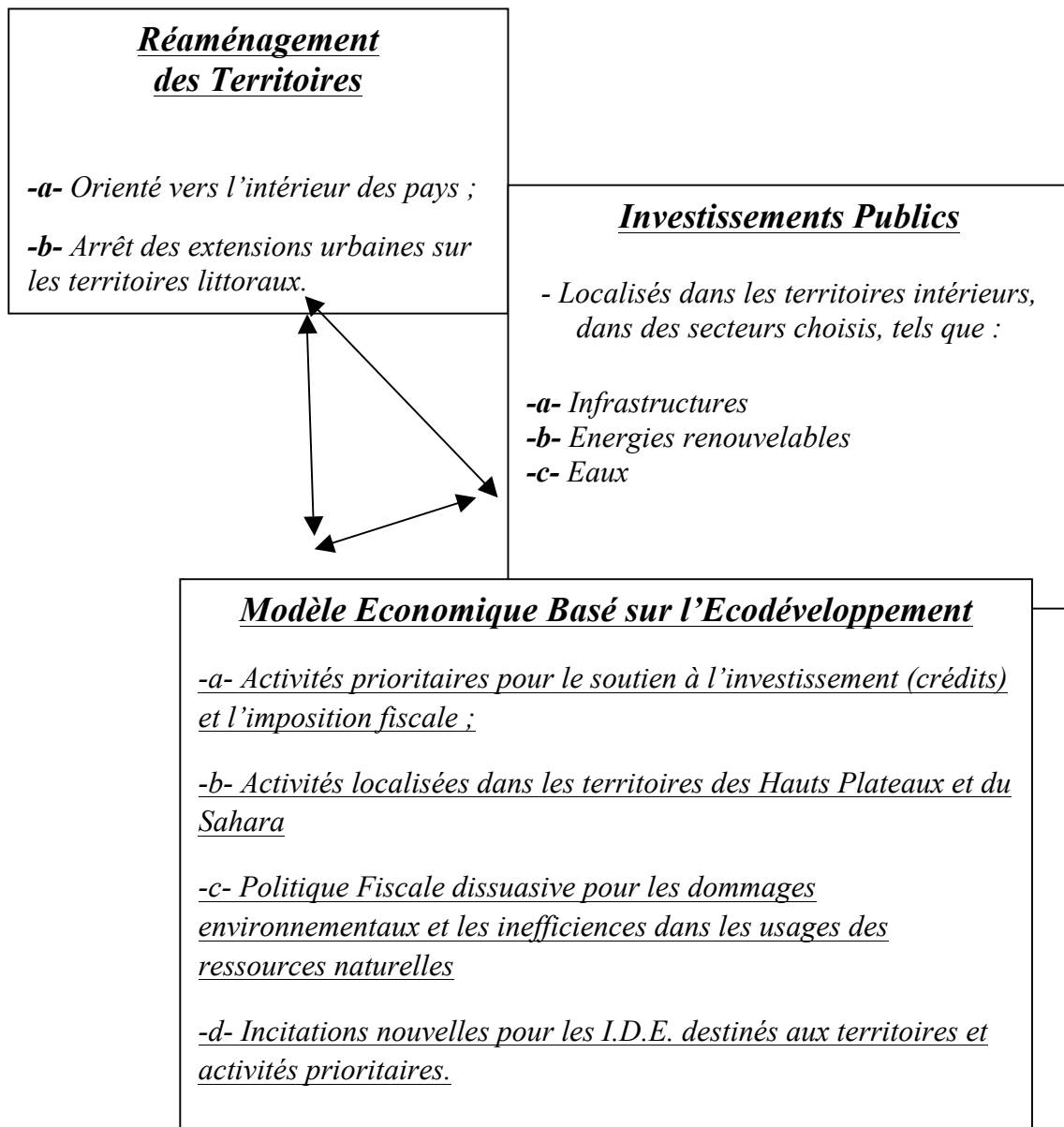
activités et les populations vers les territoires non littoraux.

C - Diminuer les dommages environnementaux.

Les éléments de cette tentative de définition d'un modèle d'écodéveloppement, qui auront été un des résultats de l'analyse du cas du territoire littoral de l'Algérie, sont proposés par la figure n° 15 suivante. Les mêmes conclusions sont opérantes et issues de l'analyse éco environnementale du territoire littoral du Maroc. La similarité des situations économiques et environnementales des deux pays, au-delà des spécificités pouvant être très marquées dans un cas comme dans l'autre, plaide pour l'adoption des mêmes grandes lignes de définition d'un modèle d'écodéveloppement, tout en prenant en compte les spécificités des situations géoéconomiques et environnementales de l'un et de l'autre.

La figure ci-dessous, intitulée « Ebauche d'un modèle d'écodéveloppement : cas de l'Algérie et du Maroc », tente de souligner les plus importants des éléments soulevés ci-dessus.

Figure n° 15 : Ebauche d'un Modèle d'Ecodéveloppement
- Cas de l'Algérie et du Maroc -



Source : Khaoua N.

Comme nous l'avons montré, il ne s'agit pas de présenter un modèle quantitatif, qui serait la mise en rapport de facteurs, mesurant des stimulations quelconques pour en déduire des résultats techniques allant dans un sens ou dans l'autre. Cet exercice utile, n'est fructueux qu'aux conditions d'une réelle économie structurée, où le marché et ses acteurs ont une existence décisive dans l'évolution de l'économie. Dans les deux cas cités, l'économie et ses acteurs n'ont pas encore atteint cette évolution structurée. L'économie est dans ces cas sud méditerranéens encore en construction. Elle est surdéterminée par les pouvoirs politiques.

L'ébauche de ce modèle pour améliorer les objectifs de croissance tout en préservant les ressources naturelles et l'environnement, de notre point de vue, se doit d'être complété par des indicateurs choisis en fonction des deux principaux objectifs à atteindre, l'objectif économique et celui environnemental. Ces indicateurs seraient considérés comme des « **indicateurs de transition** » vers l'écodéveloppement.

Ce travail de recherche nous a permis d'identifier deux de ces indicateurs qui peuvent satisfaire aux objectifs attendus.

A - Indicateur de dimension économique : L'objectif de cet indicateur est de vérifier le degré d'efficacité des actions économiques, par rapport à des objectifs fixés au préalable en matière de croissance intrinsèque, aux niveaux macro (taux de croissance du P.I.B.) et micro économiques (taux de croissance du P.I.B.R.).

B - Indicateur de qualité environnementale : Il concerne l'évaluation des dommages environnementaux et des ressources naturelles et estime leurs coûts économiques et financiers. Les résultats quantifiés obtenus périodiquement et régulièrement permettront de mettre en rapport des proportions en fonction d'une part des stocks connus de ces ressources, des niveaux fixés par les institutions internationales quant aux limites dans lesquelles doivent se maintenir les dommages environnementaux, et d'autre part les niveaux des coûts relatifs ainsi obtenus en les comparant au taux de croissance.

Section 2 : Le Partenariat avec l'U. E.

Cette recherche s'est inscrite dès le départ dans le cadre du partenariat en cours entre chacun des deux pays l'Algérie et le Maroc d'un côté, et l'Union Européenne de l'autre. La recherche d'un mode de croissance basée sur l'écodéveloppement, par les contenus du concept d'« écodéveloppement », ou de « croissance verte », a des implications sur les processus de production, sur les étapes de cette production, dès les choix des matières premières, les choix de l'énergie à utiliser et la manière dont cette énergie a été produite, jusqu'au processus technique lui-même de génération du produit, les qualités environnementales de ce produit ainsi que la nature des déchets et leurs résorption à l'issue de la consommation.

Toutes ses étapes ne peuvent être réalisées par un seul pays, surtout s'il est en voie de développement comme l'Algérie ou le Maroc. Leurs implications sur les plans technologiques, financiers et techniques les désignent comme un horizon à conquérir par la

coopération entre les différents pays du Monde. Cet horizon à conquérir ouvre de nouvelles perspectives à un partenariat plus équitable dans ses résultats avec l'Union Européenne.

Dans son « Rapport 2012 sur le Partenariat Euro-Méditerranéen »¹⁷⁷, le Femise indique : « *Un des objectifs de la croissance inclusive est de réduire les inégalités d'accès aux opportunités, pour les populations pauvres, et plus largement pour les populations qui en sont exclues.* »¹⁷⁸

Les accords de partenariat de l'Algérie et du Maroc, avec l'U.E., une fois revues et réorientés vers l'écodéveloppement, qui peut être considéré comme un mode de croissance visant par essence une croissance inclusive, ont là une possibilité de redynamisation dans un sens qui ne soit pas seulement plus équitable pour chacun des partenaires, mais également prometteur en termes de gains pour chacun d'eux.

On peut se poser la question de savoir en quoi le partenariat en vigueur actuellement avec les pays de l'Union Européenne, gagnerait, du point de vue de l'U.E., à être renouvelé dans le cadre d'un modèle alternatif d'écodéveloppement tel qu'ébauché dans ce travail ?

Tout au long de cette recherche, nous avons tenté de montrer que les systèmes économiques en crise aussi bien en Algérie qu'au Maroc, au-delà de la stagnation structurelle de leurs taux de croissance, butent sur des limites territoriales, elles-mêmes productrices de coûts environnementaux rédhibitoires à toute tentative de dynamisation de cette croissance dans le cadre actuelle. De ce point de vue, les impacts positifs sur les pays de l'U.E. sont par essence limitée et non durables.

Un modèle alternatif basé sur l'écodéveloppement en Algérie et au Maroc, tel qu'ébauché ci-dessus, ouvrira des perspectives autrement plus larges aux diverses industries et savoirs de l'U.E. dans tous les domaines de l'économie verte. Comme il leur ouvrira de vastes territoires non littoraux vierges à tous points de vue, espaces d'investissements et de matérialisation d'une coopération pour le développement durable inexistante dans le cadre actuel des accords de partenariat entre ces deux pays Sud Méditerranéens et l'U.E.

C'est dans cette perspective que les deux paragraphes suivants de ce chapitre tentent de faire le point sur la situation actuelle découlant au jour d'aujourd'hui, de l'application de ces accords dans les deux cas de l'Algérie et du Maroc.

¹⁷⁷ FEMISE, 2012.

¹⁷⁸ FEMISE, 2012.

2.1 - Convergences et divergences

Envisager des perspectives pour un renouveau du partenariat, dans ses volets économiques, suppose certaines conditions préalables.

Une de ces conditions serait de dépasser le cadre actuel en identifiant précisément ses limites. Ces dernières ne sont pas seulement dues aux pratiques commerciales et économiques dans les échanges effectuées suite à l'application des accords. Elles découlent également, selon nous, des conceptions ne correspondant pas à la nature différente, aux plans institutionnels, organisationnels et économiques entre les partenaires tel que l'économie de l'Algérie d'un côté, et l'ensemble de celles des pays membres de l'Union Européenne de l'autre.

Dans un de ses derniers ouvrages, J. E. Stiglitz¹⁷⁹ écrit à ce sujet : *« La libération des échanges est censée bénéficier à un pays parce qu'elle opère un transfert de ressources, de secteurs protégés où ce pays n'a pas d'avantage comparatif vers d'autres branches où il est plus efficace et peut exporter avec plus de succès. Mais, dans les pays en développement, la contrainte qui empêche la croissance de nouveaux secteurs exportateurs n'est pas, en général, le manque de ressources (main-d'œuvre et autres intrants nécessaires à la production) disponibles pour des activités nouvelles. Ces pays ont de vastes réserves de ressources, en particulier humaines, inutilisées ou sous-utilisées. La libéralisation des échanges n'est donc pas nécessaire pour les « libérer » afin de pouvoir les affecter à de nouveaux usages. Sans mesures complémentaires pour alléger les autres contraintes qui entravent le développement des secteurs exportateurs, la libéralisation du commerce, en supprimant la protection des industries nationales qui servent le marché intérieur, pourrait simplement mettre hors jeu les travailleurs et les autres ressources qu'utilisaient ces branches jusque là protégées : dans l'immédiat, ils resteront inemployés. »*¹⁸⁰

Quant aux chercheurs qui ont tracé, dans le cadre du F.E.M.I.S.E.¹⁸¹, le profil de l'économie de l'Algérie en 2006, ils écrivent dès les premières pages de leur étude : *« Il existe un accord sur le diagnostic et certaines grandes directions :*

- *L'Algérie a longtemps souffert du « syndrome hollandais » et de son exposition à la volatilité du cours du pétrole, sa principale ressource.*
- *L'économie n'est pas assez diversifiée, ce dont témoignent tout autant les sources de recettes fiscales que le contenu des échanges extérieurs et souffre socialement d'un fort taux*

¹⁷⁹ Stiglitz J. E. et Charlton A., 2007.

¹⁸⁰ Stiglitz J. E. et Charlton A., 2007.

¹⁸¹ FEMISE, 2006.

de chômage, qui pèse fortement sur la paix sociale et, en conséquence, sur les capacités des gouvernements à réformer. »¹⁸²

Ces deux citations mentionnées ci-dessus, montrent clairement les particularités, en termes de niveau d'achèvement des structures des économies en développement telles que celles de l'Algérie et du Maroc. Chacune de ces deux expériences nationales est certes un cas spécifique. Cependant, en matière d'effets de croissance de leurs économies comme conséquences concrètes des accords de partenariat que chacun des deux pays a engagé avec l'Union Européenne, il demeure qu'ils sont, à cette date, loin de correspondre aux attentes annoncées.

2.2 - Ecodéveloppement et renouveau du partenariat

L'Algérie n'a pas encore adhéré au « Programme Européen de Voisinage » (P.E.V.), institué depuis le début des années 2000 par l'U.E. pour ses voisins de l'Est et du Sud.

Plusieurs années après que la ratification des accords de partenariat, et que leur application sur le terrain permet d'en apprécier les premiers résultats, force est de constater que ces résultats, du point de vue de la croissance économique en Algérie, sont plutôt très décevants, sinon franchement négatifs. En effet, ces accords ont conduit à un démantèlement tarifaire qui, tout en augmentant le manque à gagner financier pour les recettes fiscales du pays, étrangle les rares entreprises algériennes qui veulent encore produire, vendre et subsister, dans un marché local où le moindre produit importé se négocie à des prix défiant toute concurrence du produit similaire local. Manifestement, et quelle que soit les volontés des institutions de permettre à cette situation de perdurer, ses coûts économiques et ses implications sociales sur le marché du travail en Algérie, ne pourront éternellement être niés. De 2012 à 2018, les pertes fiscales résultant du démantèlement tarifaire dans les échanges commerciaux suite aux accords de partenariat avec l'Union Européenne, ont été estimé à environ 7 milliards de dollars américains. Leur redéfinition, dans le cadre d'un nouveau mode de croissance reposant sur l'ecodéveloppement, peut s'envisager en partageant les gains éventuels entre tous les partenaires dans un esprit d'équité.

En revanche, le Maroc en adhérant au programme P.E.V. de l'U.E. depuis quelques années déjà, s'ouvre de nouvelles perspectives de coopération et de partenariat pour le

¹⁸² FEMISE, 2006.

développement. Dans une étude coordonnée par le F.E.M.I.S.E.¹⁸³ sur le profil économique du Maroc, il est relevé que (p. 47) : « *L'ouverture commerciale a progressé, passant de 41% à 52% entre 1977 et 2002, ce qui indique une plus forte insertion dans l'économie mondiale. Les exportations sont passées de 12% à 21% du PIB. Même si la progression des exportations a été légèrement supérieure à celle des importations, avec le taux de couverture des exportations augmentant de 40% en 1977 jusqu'à 66% en 2002, le Maroc enregistre toujours un déficit commercial structurel qui montre les faiblesses du tissu productif, mais aussi la sensibilité aux chocs exogènes.* »

Sa proximité territoriale, économique et sociale avec l'Algérie, se prolonge dans une même situation économique et environnementale où en même temps que l'environnement et les ressources naturelles se dégradent plus rapidement que le niveau atteint par la croissance, le territoire le plus vulnérable, celui littoral, subit le plus les pressions sociales et économiques du fait des multiples attraits qu'il exerce sur les acteurs. Ces résultats justifient de repenser, comme dans le cas de l'Algérie, le modèle de croissance du pays, non de manière exclusive, mais dans ses rapports d'une part aux trois principaux territoires intérieurs, mais également dans les rapports que les acteurs ont vis-à-vis des ressources naturelles, leur valorisation nécessaire et l'environnement dans ses limites de préservation aujourd'hui bien définies par les institutions internationales idoines. La figure n° 15 ci-dessus vise à montrer les tendances nouvelles que peut prendre ce mode de croissance basé sur l'écodéveloppement, pour chacun des deux pays, qui se rejoignent dans l'intense exploitation de leurs territoires les plus vulnérables, ceux littoraux, tout en négligeant leurs territoires intérieurs plus vastes et moins vulnérables.

2.3 - L'écodéveloppement peut-il être une alternative ?

Dans un document récent intitulé « Gestion des Ressources Naturelles et Biodiversité au Maroc, Prospective Maroc 2030 »¹⁸⁴, il est mentionné : « *L'exploitation des ressources naturelles assure une large part de l'économie et conditionne le développement du monde agricole et rural. L'érosion des sols coûte très cher à la collectivité et la lutte antiérosive ne peut devenir réellement efficace que par le développement des montagnes et la gestion patrimoniale des forêts et des autres ressources des bassins versants. Les parcours d'altitude*

¹⁸³ FEMISE, 2004.

¹⁸⁴ Laouina A., 2006.

et les parcours steppiques représentent un bien inestimable dont la surexploitation peut conduire à une crise économique et sociale à brève échéance. Il est donc nécessaire de sauvegarder ces ressources par une politique d'aménagement spatial où l'espèce précieuse et le milieu protégé sont à intégrer en tant qu'éléments dynamiseurs de la conception globale. La mobilisation de moyens humains à l'occasion d'une action de conservation crée une dynamique locale qui influe sur l'ensemble des secteurs. »¹⁸⁵

Le même document ajoute : *« Les ressources naturelles et écologiques constituent une richesse, dont la dégradation peut représenter une contrainte au développement humain et économique et souvent une menace pour l'équilibre social. La prise de conscience est effective de la part des responsables, des opérateurs économiques et de la population en général, du caractère épuisable des ressources et de la dégradation, source d'appauvrissement. Mais la recherche ne s'est pas suffisamment orientée vers l'analyse des secteurs porteurs d'une nouvelle dynamique de développement, en étudiant la contribution possible de la valorisation de l'environnement et du patrimoine, dans l'effort de développement humain et territorial. Ainsi, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité doit aller de pair avec la valorisation des sites d'intérêt écologique par diverses activités comme l'écotourisme ou avec la production agricole biologique et labellisée dans des espaces circonscrits hautement productifs. La composante écologique doit donc être conçue comme base de développement, soutien du développement et non plus comme entrave au développement. »¹⁸⁶*

Les résultats auxquels notre recherche a abouti le confirme, c'est vers ces nouveaux secteurs porteurs d'une nouvelle dynamique, respectant l'impératif écologique, que doivent tendre et les politiques de croissance des deux pays ici étudiés, et les accords de partenariat qui lient chacun d'eux dans une relation de coopération multiple avec l'Union Européenne. Au-delà des marchés conjoncturels où seuls quelques acteurs du Nord et du Sud méditerranéens trouvent leurs seuls intérêts immédiats, les objectifs des pays et institutions Nord et Sud doivent tendre vers des objectifs associant le plus grand nombre sur des générations du Sud et du Nord. Envisagé dans un cadre pareil, l'écodéveloppement ne se limiterai plus à une simple stratégie économique, mais s'élargirait vers une politique de développement des territoires du Sud méditerranéen qui ouvrirai de nouvelles perspectives de coopération et d'échanges multiples avec les économies de l'Union Européenne. C'est en ce sens qu'il serait une

¹⁸⁵ Laouina A., 2006.

¹⁸⁶ Laouina A., 2006.

alternative au partenariat en vigueur actuellement. Après l'analyse des deux cas de l'Algérie et du Maroc, on peut relever que la maîtrise des impacts environnementaux et la diminution des coûts que ces impacts entraînent, à travers l'adoption d'un modèle d'écodéveloppement, est beaucoup plus réalisable dans les pays Sud Méditerranéens d'Afrique du Nord, tels que l'Algérie, et surtout le Maroc, que dans les autres pays MENA. En effet, l'efficacité énergétique par rapport au PIB est plus élevée dans ces deux pays, que dans le reste des pays MENA, tel que l'indique le tableau n° 16 ci-dessous. Enfin, il faut relever que d'une manière générale, la nécessité du changement du modèle de croissance en cours vers un autre basé sur l'écodéveloppement pour les pays MENA, particulièrement ceux Sud Méditerranéens d'entre eux, commence à émerger dans quelques travaux. Le récent « 2012 Med Report »¹⁸⁷ publié par la Banque Mondiale et le Centre d'Intégration Méditerranéenne en est un exemple récent. Il y est relevé : « *Dans les pays Sud et Est Méditerranéens, la demande d'un nouveau paradigme pour la croissance et le développement. La croissance verte offre l'opportunité d'augmenter simultanément la croissance, la création d'emplois et l'équité sociale.* »¹⁸⁸

2.3.1 - Croissance et coûts environnementaux

Le coût énergétique, apprécié à travers l'efficacité par unité d'énergie mobilisée, fait partie des coûts environnementaux qui impactent le rythme de croissance. Pour l'économie du Maroc, et en élargissant les résultats obtenus dans le cas limité du Grand Agadir, il s'avère que l'efficacité énergétique selon le mode actuellement en cours, reste forte et son niveau relatif s'améliore par rapport aux années antérieures ainsi que par rapport à certaines économies de la région M.E.N.A. Les données du tableau suivant ci-dessous n° 16 et résultant des études du M.E.T.A.P.¹⁸⁹, l'indiquent clairement.

Tableau n° 16 : Economie et Efficacité Energétique

¹⁸⁷ W.B & C.M.I., 2012.

¹⁸⁸ Traduction de Khaoua N.; Texte original: "In Southern and Eastern Mediterranean Countries (SEMCs), demand is growing for a new paradigm of growth and development. Green growth provides an opportunity simultaneously to foster economic growth, job creation, and social equity ».

¹⁸⁹ M.E.T.A.P., 2003.

- Maroc - MENA -

	Maroc 1990	Maroc 2000	Pays Méditerranéens & Afrique du Nord 2000
Population (millions d'habitants)	24,7	29,2	
Produit Intérieur Brut (PIB en millions de \$EU)	67431	101720	
Taux de mortalité infantile <5 ans (pour 1 000 naissances)	85	46	56
Croissance du PIB (moyenne annuelle de 1990 à 2000)		2,6 %	3,7%
Accroissement de la population (moyenne entre 1990 et 2000)		1,8 %	2,3%
Espérance de vie à la naissance (nombre d'années)	58	68	68
Taux d'illettrisme des femmes adultes (% des femmes > 15 ans)	75	64	47
Emissions de CO2 par habitant (tonne métrique/habitant)	0,97	1,3	4
Efficacité de l'énergie PIB / unité d'énergie utilisée (1995 \$EU / kg équiv. pétrole)	4,6	3,8	1,6

Source : M.E.T.A.P., 2003.

Dans une étude datant de 2006¹⁹⁰, le même organisme note : « *La totalité des coûts de dommages à l'environnement diagnostiqués dans la zone pilote dégradée est de l'ordre de 131 163 millions DH par an, soit 3,78 à 4,71 % du PIB total de cette zone. En réalité, les coûts totaux des dommages à l'environnement sont susceptibles d'être plus élevés que le coût auquel la présente étude a abouti.* »¹⁹¹

Ce résultat confirme nos différentes estimations dans cette recherche. Il souligne l'importance des coûts environnementaux comme frein à la croissance, indiquant que cette dernière, telle qu'elle est définie en dehors de l'intégration et l'inclusion de la donne environnementale dans le processus, ne peut pas produire de valeurs supplémentaires mais détruit une part de plus en plus importante de cette valeur si on prend en compte ses impacts environnementaux. L'importance de ces coûts supportés par les collectivités intergénérationnelles des deux pays, plaident pour accompagner les changements introduits au niveau des secteurs d'activité, du fait de l'adoption d'un modèle d'écodéveloppement, par une réforme fiscale écologique, qui ne visera pas seulement à sanctionner les dommages environnementaux et les inefficiences dans les usages des ressources, mais créerait les conditions d'incitation des investisseurs vers le choix des secteurs d'activités écologiques.

Nous avons abordé dans la première section de ce travail la problématique que pose la fiscalité économique, dans le cas de l'Algérie.

¹⁹⁰ M.E.T.A.P., 2006

¹⁹¹ M.E.T.A.P., 2006.

L'O.C.D.E. dans une récente étude, définit ainsi la Réforme Fiscale Ecologique : « *La réforme fiscale écologique* » (R.F.E.) recouvre un ensemble de mesures fiscales et de tarification permettant d'obtenir des recettes budgétaires tout en contribuant à atteindre les objectifs environnementaux. La communauté internationale s'est engagée à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (O.M.D.), et en particulier celui d'ordre général consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici l'année 2015. Pour aider à atteindre les O.M.D., les gouvernements des pays en développement doivent mobiliser des ressources pour les investir dans les écoles, les soins de santé, les infrastructures et l'environnement. »¹⁹²

La similarité des situations économiques et environnementales des deux territoires littoraux d'Algérie et du Maroc, au-delà des spécificités pouvant être très marquées dans un cas comme dans l'autre comme on a tenté de le montrer, plaide pour l'adoption des mêmes grandes lignes de définition d'un modèle d'écodéveloppement, tout en prenant en compte dans la définition de l'ébauche de ce modèle, les spécificités des situations géoéconomiques et environnementales de l'un et de l'autre.

2.3.2 - Croissance et transition vers l'écodéveloppement

Un des résultats de cette analyse des territoires littoraux des deux pays objets de ce travail, est que les pressions économiques et sociales que subissent ces territoires vulnérables prennent leur source dans l'organisation urbaine existante dans les deux pays. Ainsi, au même titre que pour celui de l'Algérie, le territoire littoral du Maroc, avec ses deux façades méditerranéenne et océanique, est structuré autour de trois pôles urbains, qui exercent une attractivité auto-soutenue sur les populations et leurs activités. Les conditions générales, à notre avis, de ces territoires littoraux dans chacun des deux cas ont des points communs évidents en matière de pressions économiques et sociales, ainsi que pour les dommages environnementaux en résultant. L'ébauche d'un modèle basé sur l'écodéveloppement et proposée ci-dessus, est sous tendue par la recherche, tout autant que d'une croissance économique plus forte, de la préservation des ressources naturelles dans un cadre permettant le dépassement des conflits d'intérêts entre les différents acteurs.

Plusieurs travaux de recherche confirment la tendance qui se dégage de cette étude. Cette tendance vise en premier lieu à mettre en lumière les potentialités économiques nouvelles

¹⁹² O.C.D.E., 2005.

qu'offre l'écodéveloppement. Elle vise à montrer également que le mode de croissance basé sur l'écodéveloppement dans les territoires les plus porteurs pour la croissance en Algérie et au Maroc, peut être le point nodal de la transition vers une croissance écologique permettant de dépasser la crise économique systémique dans ces deux pays. Malgré les investissements engagés jusqu'à maintenant au Maroc et plus encore en Algérie, un gap structurel demeure entre les taux enregistrés et leurs niveaux nécessaires pour répondre aux besoins d'emplois, de revenus et de sortie de la pauvreté du plus grand nombre. En même temps, la faible croissance relative de chacune des deux économies ne se déroule pas sans dommages environnementaux significatifs et sans destruction des stocks en ressources naturelles par essence non renouvelables. Ainsi, le mode de croissance en cours peut être résumé dans ses grandes lignes communes, au-delà des particularités propres à chaque expérience. Tels qu'ils se dégagent de ce travail, ces éléments communs sont :

- a- Une valorisation internationale de certaines ressources naturelles à fort potentiel marchand : hydrocarbures dans un cas, phosphates et tourisme dans l'autre ;
- b- Une réponse à la demande interne dans la plus grande partie des biens et services par l'accroissement et l'élargissement du spectre des importations ;
- c- Une concentration des populations et des investissements dans les territoires littoraux de chaque pays;

C'est dans l'exécution de ce modèle que les spécificités propres à chacun des pays apparaissent, soit :

- d- plus d'ouverture sur les échanges extérieurs dans l'un que dans l'autre cas ;
- e- plus d'intervention publique dans l'un que dans l'autre.

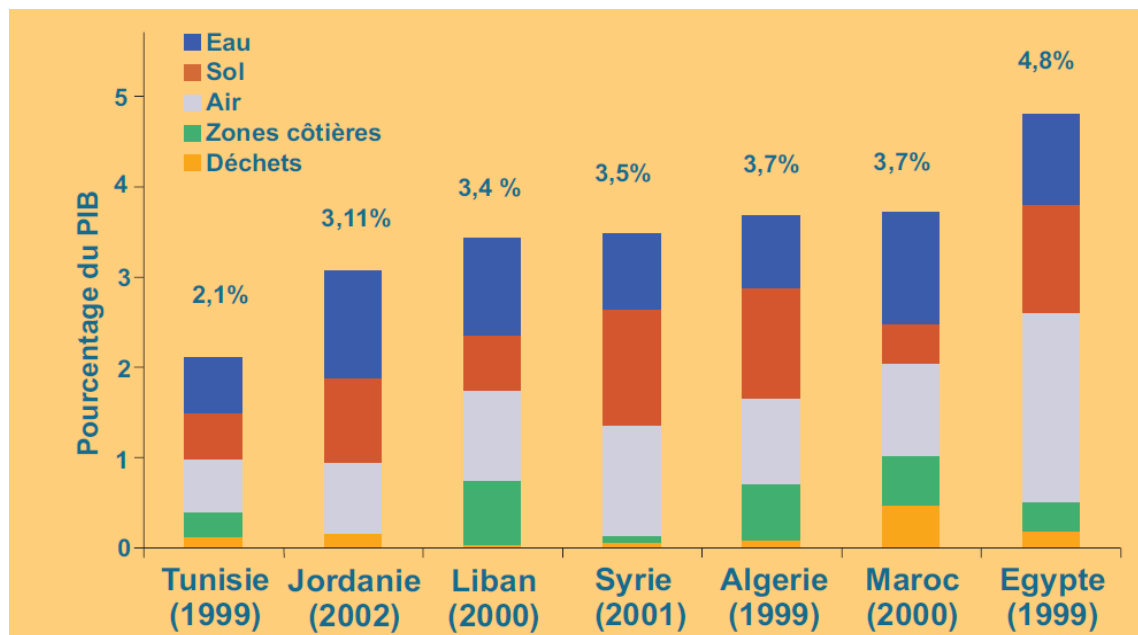
Les résultats économiques et environnementaux sont similaires dans les deux cas :

- aa- les taux de croissance du P.I.B. sont en deçà des niveaux nécessaires pour correspondre aux attentes sociales, en matière de création d'emploi, d'amélioration des niveaux de revenus distribués et plus généralement d'élévation des niveaux de vie,
- bb- les stocks de ressources exploitées s'épuisent, car par nature non renouvelables ;
- cc- les coûts des dommages sont plus élevés, que les niveaux de croissance enregistrée.

Les coûts des dommages en Algérie et au Maroc, ont des caractéristiques similaires. Les données figurant dans la figure n° 16 suivante, élaborée par le M.E.T.A.P.¹⁹³, le confirment.

Figure n° 16 : Coûts par Domaine Environnemental

¹⁹³ M.E.T.A.P., 2004.

- Pays M.E.N.A. -

Source : M.E.T.A.P., 2004.

La transition vers un autre mode de croissance, visant l'amélioration des performances économiques et la diminution de leurs coûts environnementaux, devient dans les deux cas un objectif essentiel. Cette transition constitue un tel effort que son inscription dans un cadre de coopération internationale est un gage de réussite future à atteindre les objectifs visés. L'écodéveloppement peut s'intégrer dans des accords de partenariat renouvelé entre l'Union Européenne et ces deux pays Sud Méditerranéens.

Conclusion Générale***L'Ecodéveloppement : pour un Partenariat « Gagnant – Gagnant »***

Les principaux résultats s'étant dégagés de cette recherche sont résumés six points suivants. Ils tendent à approfondir la conception qui considère que l'écodéveloppement, en visant l'alignement de l'écologie sur l'économie, veut atteindre une situation éco-environnementale nouvelle, où l'ensemble des acteurs réalise un gain, tout en améliorant les objectifs de croissance et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ces six éléments sont :

- 1- Le territoire littoral, aussi bien en Algérie qu'au Maroc, en même temps qu'il est riche en ressources naturelles diversifiées, est un territoire fragile du fait de ses limites relatives par rapport au reste des territoires dans les deux pays. Sa vulnérabilité s'accroît du fait des pressions multiples, dont en particulier celles entraînant des dommages environnementaux, qu'il subit continuellement. Ces pressions le saturent, en particulier en ce qui concerne ses ressources naturelles, tels que les sols et l'eau.
- 2- Ces dommages environnementaux sont souvent irréversibles. En termes économiques et financiers, ces pertes entraînent un coût, orientant à la baisse les résultats déjà faibles de la croissance, soit au niveau du P.I.B., soit à celui du P.I.B.R. de chaque région.
- 3- Poser la question des causes de ces dommages, revient à interroger le système économique dans ces pays. Il se base sur la valorisation extérieure soit de matières premières énergétiques et industrielles brutes, soit de la production agricole et l'exportation de main d'œuvre à bon marché. Il ne présente que peu d'alternatives à une exploitation plus rationnelle de l'ensemble des territoires dans chaque pays. Le peu d'activités de production matérielle qu'il maintient n'est pas conçu pour un usage valorisé et économe des ressources naturelles et de l'environnement. Il n'intègre pas également les coûts des dommages qu'il provoque.
- 4- Dans les conditions décrites ci-dessus, « l'écodéveloppement » se présente comme une alternative pertinente et durable à chacun des deux systèmes en place. L'adoption d'un modèle d'écodéveloppement, tout en réalisant un « big push » en termes de croissance, par rapport aux niveaux actuels, augmentera et diversifiera la production matérielle intérieure et les créations d'emplois, redynamisera sur de nouvelles bases mutuellement bénéfiques, les Accords de Partenariat de chacun des deux pays avec l'Union Européenne.
- 5- Cette alternative de l'éco développement peut s'envisager à partir de la disponibilité de territoires intérieurs relativement vastes : plus de 80 % du territoire de l'Algérie et 50 % de celui du Maroc sont vierges de toutes concentrations urbaines significatives et d'activités économiques importantes. Ces territoires peuvent constituer, dans le cadre général d'un modèle de croissance basé sur l'écodéveloppement, un horizon géographique pour l'orientation nouvelle des implantations urbaines et d'entités de productions économiques.
- 6- L'alternative d'un modèle basé sur l'écodéveloppement est conditionnée par la définition et la mise en place au préalable d'un nouveau système d'aménagement des territoires, orienté vers l'intérieur des deux pays, couplé à des mesures empêchant l'élargissement et la poursuite de l'urbanisation et de tout projet d'artificialisation des territoires littoraux. Cette

conditionnalité est interne au système économique. Elle ne saurait être à elle seule déterminante, en l'absence d'une reconfiguration politique des pouvoirs dans chacun des deux Etats, reconfiguration basée sur une plus grande régionalisation des structures de décision, en lieu et place de la centralisation actuelle.

Ces mesures à court (1 à 3 ans) et moyen termes (3 à 5 ans), dépendent d'une volonté qui ne peut être que celle de l'Etat, susceptible de placer les territoires littoraux des deux pays au centre d'un modèle d'écodéveloppement. Ce préalable de la volonté politique est un élément externe à l'analyse économique et environnementale proprement dite. C'est, en d'autres termes plus techniques, le « facteur exogène P » identifié déjà par Solow R.¹⁹⁴ Ensuite, il s'agira de mettre en place d'abord les moyens d'une connaissance pour une réflexion conduisant à une action adaptée, dotée de moyens adéquats et d'objectifs précis et datés.

Ces moyens de connaissance et de réflexion pour l'action, peuvent être envisagés sous la forme d'un Institut National d'Etudes du Territoire Littoral. L'Union Européenne peut être consultée et sollicitée pour aider à définir les programmes d'études et de recherche dont pourrait se charger un tel Institut, dans chacun des deux pays.

Une deuxième mesure pourrait permettre de disposer de ressources fiscales pour le financement d'une part des investissements nécessaires dans le cadre d'un modèle d'écodéveloppement tout en luttant contre le chômage et l'élargissement social de l'économie informelle. Elle consisterait en l'innovation d'un mécanisme liant ouverture du marché à l'extérieur et gains à l'exportation des produits locaux. Car, l'ouverture économique a entraîné en relativement peu d'années, un coût fiscal, économique et social énorme et continu. Ce coût est constitué de pertes en droits et taxes dues au démantèlement tarifaire progressif, condition de l'ouverture libérale du marché intérieur, de la faillite de centaines d'unités de production publiques et privées n'ayant aucune possibilité d'élever la compétitivité de leurs productions face à l'importation des produits étrangers, et de pertes emplois par centaines de milliers. Dans le cas de l'Algérie¹⁹⁵, les moyens financiers d'engager un tel effort de renouvellement du mode de croissance, existent. Ils résident dans l'amélioration des ressources financières depuis 2005, comme conséquence à la bonne tenue des prix internationaux des hydrocarbures, dont la valorisation internationale forme 98 % des revenus des exportations¹⁹⁶. Ces ressources sont gérées à travers le fonds de régulation des recettes qui contiens le surplus budgétaire estimé à plus de 4 000 milliards de dinars, fin 2012. Quant aux

¹⁹⁴ Solow R., 1956.

¹⁹⁵ Khaoua N. (b), 2010.

¹⁹⁶ C.N.I.S., 2012.

réserves de change, elles ont atteint, en fin d'année 2012, près de 190 milliards de dollars américains. Enfin, le déficit budgétaire de l'Etat reste dans des limites acceptables, estimé qu'il est à environ 1 400 milliards de dinars, soit près de 9 % du P.I.B.

Références

Alfsen K. H. et al, *International experiences with Green G.D.P.*, Statistics Norway, Oslo–Kongsvinger, 2006.

Atkinson, G., Hamilton K., “Saving, growth and the resource curse hypothesis”, *World Development*, 2003.

Atkinson, G., Hamilton, K., “Progress along the path: evolving issues in the measurement of genuine saving”, *Environmental and Resource Economics*, 2007.

Banque d’Algérie, “Rapport 2009”, 2009, Alger.

Banque Mondiale, *Qualité de la croissance*, De Boeck Université, Bruxelles, 2002.

Baron R. et al, *Le financement de la croissance verte*, C.E.D.D., Paris, 2010.

Bellache Y., « L'économie informelle en Algérie, une approche par enquêtes auprès des ménages, cas de Béjaïa », Thèse de Doctorat, Universités de Béjaïa et de Paris Est Créteil, 2010.

Berraho A. et al, « *Biodiversité et Equilibres Ecologiques* », Rabat, 2006.

Blanc F., "Towards Green Growth in Mediterranean Countries: Potential impacts on Jobs Creation", Femise Annual Conference, Marseille, France, 2011.

Bovemberg A. L., Smulders S. A., "Transitional Impacts of Environmental Policy in an Endogenous Growth Model", *International Economic Review*, Vol. 37, n° 4, 1996.

Brown B., *Eco-Economie*, Seuil, Paris, 2003.

Chabane M., « L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion », *Cahiers de la Méditerranée*, 81 | 2010.

Chadli M. et al., « Alger, hypertrophie et exclusion territoriale », *Les Cahiers du CERIUM*, vol.1, n°1, Montreal, 2012.

Civili F. S., "The Land-Based Pollution of the Mediterranean Sea: Present State and Prospects", *IEMed Mediterranean Yearbook*, Barcelona, 2010.

C.M.P.E.P.S., « Note Problématique », Paris, 2008.

C.M.E.D., *Notre Avenir à tous*, Oxford University Press, 1987.

C.N.I.S., « Statistiques du Commerce Extérieur de l'Algérie », 1/2012, Alger.

C. N. R. C., « Données sur les entreprises », Alger, 2012.

C.R.E.G., « Equilibres », Alger, 2012.

Corden, W. M. et Neary, J. P., "Booming Sector and De-Industrializations in a small Open Economy", *The Economic Journal*, vol.92 n° 368, 1982.

Croitoru L., et Sarraf M., (Ed.), *The Cost of Environmental Degradation, Case studies from the Middle East and North Africa*, The World Bank, Washington, 2010.

Daguet S. et al., « Analyse MESO-économique des coûts et bénéfices environnementaux du Grand Annaba(Algérie) », *Ecosys Genève et Sba Lausanne*, 2008.

Dietz S. et al., *Corruption, the resource curse and genuine saving*, Environment and Development Economics, Cambridge University Press, 2007.

European Environment Agency, *The European Environment, State and Outlook 2010: Marine and Coastal Environment*, Copenhagen, 2010.

Encel F., *Comprendre la géopolitique*, Col. Essais, Seuil, Paris, 2009.

Faucheux S. et Levarlet F., *Energy-economy-environment models*, In : Bergh J. (van den), *Handbook of Environmental and Resource Economics*, Edward Elgar Publishing, Northampton, Massachusetts, USA, 2002.

FEMISE, *Report on the Euro-Mediterranean Partnership*, Marseille, 2012.

FEMISE, *Profil Pays Algérie 2005*, Femise, Marseille, 2006.

FEMISE, *Profil Pays Maroc 2004*, Femise, Marseille, France, 2004.

Ferrari S., « La relation développement - croissance : une analyse bioéconomique », *Ieres Journées du Développement*, GRES, Université Montesquieu, Bordeaux, France, 2004.

Ferreira, S., Hamilton, K., Vincent, J.R., “Comprehensive Wealth and Future Consumption: Accounting for Population Growth”, *The W. B. Economic Review*, 2008.

Gadrey, J., Jany-Catrice, F., *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, Paris, 2007.

Gaulier G. et Kousbetzoff N., *La mesure des liens entre environnements et croissance*, In : CEPII, *L'économie mondiale*, La Découverte, col. Repères, Paris, 2007.

Global Footprint Network, *The National Footprint Accounts, 2011 edition*, Global Footprint Network, Oakland, CA, USA, 2012.

Hadhri M., « Environnement et Développement Durable en Méditerranée, un nouveau vecteur de Coopération et de Partenariat Nord/Sud », *Université La Manouba, Tunis*, 2006.

Hafsi T., (S.la dir. de), *Le développement économique de l'Algérie, expériences et perspectives*, Casbah Editions, Alger, 2011.

Hala A. A. et Albin T., « The Environment and the Economy in the Arab World », *E.R.F., Policy Research Report n° 37*, 2012.

Hamilton K., « La viabilité de la politique budgétaire dans les pays tributaires des exportations de minéraux », *Banque d'Algérie et Institut du F.M.I.*, Alger, 2010.

Hamilton K., “G.N.P. and genuine savings”, *C.S.E.R.G.E., University College London and University of East Anglia, London*, 1995.

Hamilton K., Clemens M., “Genuine Saving in Developing Countries”, *World Bank Economic Review*, 1999.

Hartwick J. M., “Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources”, *The American Economic Review*, vol. 67, n° 5, 1977.

Hazim M., Fassi Fihri M., « Littoral marocain, un poids économique et démographique important », *H.C.P., Rabat*, 2010.

H.C.P., « Chiffres Clés 2010 », *Direction des Statistiques, Rabat*, 2011.

J.O.R.A., « Loi n° 02-02, portant sur la protection et la valorisation du littoral », *Alger*, 2002.

Khaoua N., "Migration from North Africa: a Southern View of Social and Legal Impacts with Reference to the Algerian Case", *VII M.R.M., E.U.I./R.S.C.A.S., Italy*, 2006.

Khaoua N., « Les enjeux de la gestion de l'eau en Algérie : inégalités, risques et gouvernance », *Colloque International, L.A.D.Y.S.S., Tunisie*, 2009.

Khaoua N. (a), "Socio-economic Approaches in Urban Waste Management in a Protected Area: The Case of the Algerian City El Kala", *X M.R.M., E.U.I. /R.S.C.A.S., Italy*, 2010.

Khaoua N. (b), "The Sonatrach Oil Company, Algeria: development lever or Instrument of power?" In Beltran A., "A comparative history of national oil companies", P. Lang, Paris, 2010.

Khaoua N. (a), « Enquêtes auprès des acteurs économiques, sociaux et institutionnels 2011/2012 », 2012.

Khaoua N. (b), « Lutte contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles, Méthodologies de Politiques et d'Actions à partir du Cas de l'Algérie », *Observatoire du Sahara et du Sahel, Tunis*, 25 & 26 Janvier 2012.

Khaoua N. (c), « L'attractivité du territoire », *Cours en Post graduation Spécialisée, Département d'Economie, Université Badji Mokhtar*, 2011/2012.

Laurent E., « Faut-il décourager le découplage ? », *Revue de l'O.F.C.E., 120*, Paris, 2011.

Lemelin A., Mainguy, P., « Revue des méthodes d'estimation du produit intérieur brut régional », *Statistique Canada, Ottawa*, 2009.

Magnan A., « La vulnérabilité des territoires littoraux au changement climatique : mise au point conceptuelle et facteurs d'influence », *I.D.D.R.I, Paris*, 2009.

Mankiw N.G., Romer D., Weil D.N., "A contribution to the empirics of economic growth", *Quarterly Journal of Economics*, 1992.

Maradan D., « Prospérité et enjeux environnementaux : quelle croissance pour demain ? » *Association Les 4 Vents, 13/03, Fribourg, Suisse*, 2012.

M.A.T.E., *Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement*, Alger, 2000.

M.A.T.E., *Le littoral, stratégie et action*, Alger, 2004.

M.E.T.A.P., *Climate Change Adaptation in the Water Sector in the Middle East and North Africa: A Review of Main Issues*, 2012.

M.F., « Journée d'Etude sur les finances publiques », Alger, 2012.

Mombiola F., "The Effects of Climate Change on Food Security in the Mediterranean Region", *IEMed Mediterranean Yearbook, Barcelona*, 2010.

Mouhoubi S., *Les vulnérabilités : cas de l'Algérie*, E.N.A.G., Alger, 2011.

Nieddu M., « Le patrimoine comme relation économique », *Economie Appliquée*, t. LX, n°3, Paris, 2007.

Nicolai J. P., « Le concept de vulnérabilité », O.T.C, *Lettre n° 37*, Paris, 2007.

O.C.D.E., « Indicateurs clés d'environnement », Paris, 2004.

O.C.D.E., « *La réforme fiscale écologique axée sur la réduction de la pauvreté* », Paris, 2005.

O.C.D.E., *L'Observatoire de l'O.C.D.E.*, n° 292, Paris, 2012.

O.E.C.D., "Towards Green Growth, Monitoring progress: OECD Indicators", Paris, 2011.

O.N.S., « Démographie Algérienne, N° 600 », Alger, 2012.

Ostrom E., *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles, 2010.

Ould Aoudia J., « Croissance et Réformes dans les pays Arabes Méditerranéens », *AFD*, 2006.

P.A.M., *Une contribution de l'écologie à la prospective des régions côtières de la Méditerranée*, U.N.E.P, 1994.

Pearce D.W., Atkinson, G., "Capital Theory and the Measurement of Sustainable Development", *Ecological Economics*, 1993.

Péridy N. et al., *The Economic Costs of Climate Change in MENA countries: A Micro-Spatial Quantitative Assessment and a Survey of Policies*, Femise, Marseille, 2012.

Pillet G., Stéphani E., « Réforme Fiscale Ecologique, Eléments d'ordre méthodologique », *Ecosys*, Genève, 2004.

Pillet G. et al. « Tableau de bord méso-économique des coûts et bénéfices environnementaux du Grand Agadir. Résultats et guide méthodologique », *Ecosys*, Genève, 2004.

Pillet G., *Economie de l'environnement, Ecologie de l'économie*, Heilbing & Lichtenhahn, Bâle, Munich, Genève, 2006.

Pillet G. et al., "Meso Environment - Economic Analyses, Methodology and Main Results – Industry and Urban Communities in the Arab Countries", *SMIA*, Genève, 2005.

Pillet G. et al., “Emternalities -Theory and Assessment”, In: M. T. Brown (ed.), *Emergy Synthesis - Theory and Applications of the Emergy Methodology*, Proceedings of the First Biennial Emergy Analysis Research Conference, Gainesville, FL, USA, 2001.

Pillet G., *Economie écologique*, Georg, Suisse, 1993.

Rahmani C., « L’environnement et les énergies renouvelables », *1ere Conférence Ministérielle du Dialogue 5+5*, Oran, Algérie, 2010.

Requier-Desjardins D., « Territoires - Identités - Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires*, 2009.

Sari C., *Algérie et Maroc : quelles convergences économiques ?*, Cabrera Editions, 2011.

Solow R. M., “On the Intergenerational Allocation of Natural Resources”, *The Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 88, n° 1, 1986.

Solow, R. M., “A contribution to the theory of economy growth”, *Quarterly Journal of Economics*, 1956.

Statistics New Zealand, “Regional GDP Concepts, Sources and Methods”, *Wellington*, 2007.

Stiglitz J.E., Charlton A., *Pour un commerce mondial plus juste*, A. Fayard, Paris, 2007.

Swan T. W., “Economic growth and capital accumulation”, *Economic Record*, 1956.

Talahite F. et al., “Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie”, *8th M.R.M., R.S.C.A.S.*, Montecatini, 2007.

Temmar A. H. *La transition de l’économie émergente, références théoriques, stratégies et politiques*, O.P.U., 2011.

Thiry G., *Au-delà du P.I.B. : Un Tournant Historique. Enjeux Méthodologiques, Théoriques et Épistémologiques de la Quantification*, Thèse de Doctorat, Université Catholique de Louvain, 2012.

Tuerk A. et al., “Green Investment Schemes, First Experiences and Lessons learned”, *C.C.C.S.E.P.*, 2009.

U. E. (a), « Instrument Européen de voisinage et de Partenariat : Maroc: Document de Stratégie 2007-2013 », *Bruxelles*, 2009.

U. E. (b), « Instrument Européen de voisinage et de Partenariat : Algérie: Document de Stratégie 2007-2013 », *Bruxelles*, 2006.

U.N.E.P., *Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts from Economic Growth*, International Resource Panel, 2011.

U.N.E.S.C.O., *Vulnérabilité et Adaptation aux Impacts du Changement Climatique sur la Rive Sud du Bassin Méditerranéen*, Rabat, Maroc, 2010.

Vallaud P., *Atlas Géostratégique de la Méditerranée Contemporaine*, Presses de l'Université de Saint Joseph, Beyrouth, Liban, 2011.

Verreault L., « L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics? », *L.E.P.P.M.*, Montreal, 2011.

Vivien F.D., « Le « patrimoine naturel » : un ouvrage d'analyses économiques et de politiques potentielles dans le domaine de l'environnement », in : Barrère C. et al. (dir.), *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie une nouvelle pensée du patrimoine*, L'Harmattan, Paris, 2005.

W.B. & C.M.I., *Toward Green Growth in Mediterranean Countries*, 2012 Med Report, The World Bank, Washington, 2012.

W.B., *Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development*, The World Bank, Washington, 2012.

W.B., *World Development Report 2010, Development and Climate Change*, The World Bank, Washington, 2010.

W.B., *Where is the Wealth of Nations? Measuring Capital for the 21st Century*, The World Bank, Washington, 2006.

Wilaya d'Annaba, *Bilan annuel, Annaba*, 2010.

Wilaya d'El Tarf, *Bilan annuel, El Tarf*, 2010.

Wilaya de Skikda, *Bilan annuel, Skikda*, 2010.

W.R.I., *Decision Making in a Changing Climate - Adaptation Challenges and Choices*, Washington, 2011.

Zuindeau B., « L'analyse des externalités environnementales: un essai régulationniste », *Université Mendès France, Grenoble*, 2000.

Annexes

Annexe n°1

De l'ensemble des difficultés qu'a eu à affronter cette recherche, nous mentionnons deux:

- 1, Les procédures administratives bureaucratiques et longues appliquées en Algérie, d'abord par la Banque d'Algérie (la Banque centrale dont les services chargés des opérations monétaires avec l'étranger sont centralisés à Alger).
- 2, Les procédures appliquées par la banque Société Générale Algérie en application des directives de la banque d'Algérie, pour libérer obligatoirement en monnaie locale et à un « taux de change administré », les financements accordés par les institutions étrangères (telle que le FEMISE) aux chercheurs locaux, sont pénalisant pour le financement du projet de recherche. Il est apparu que ces libérations des financements reçus de l'étranger, dans les conditions imposées pour le taux de change, ne sont effectives qu'après une procédure longue et harassante, durant laquelle les chercheurs concernés sont accaparés à suivre les méandres bureaucratiques les retardant d'autant pour démarrer l'organisation de leur recherche.
- 3, Une des conséquences directes et paradoxales des obstacles relevant de la politique nationale des changes et du système bancaire en place en Algérie (décrits succinctement ci-dessus) est que lors de la préparation matérielle de la réunion du groupe de recherche à Annaba (Algérie) en vue de lancer les travaux de ce projet, nous nous sommes trouvé dans l'obligation de recourir au marché parallèle des changes en vue de pouvoir financer un titre de transport pour un collègue résidant au Maroc, alors que la réception des fonds finançant ce projet a été libellée sans autre choix possible en Dinars Algériens dont le taux de change est fixé administrativement, imputant les fonds en euros de près de 37 % de leur contrevalet en Dinars par rapport au marché non administré.
- 4, Même pour les chercheurs universitaires locaux initiant des projets financés par des organismes basés en France tels que le FEMISE, il est impossible de disposer d'un visa Schengen en vue d'effectuer des séjours de recherche pour mener à bien leur projet. En effet, le Consulat Général de France à Annaba a refusé d'accepter la demande de Visa au coordinateur de ce projet au motif que le contrat de recherche FEM 34-04 présenté dans le dossier de demande de visa, n'est pas rédigé en langue française. Il n'est pas acceptable également par le consulat, si sa traduction de l'anglais au français serait effectuée localement par un organisme agréé.

Annexe n°2

Jusqu'à maintenant, l'environnement, les ressources naturelles, à l'exclusion de celles valorisées à l'international (hydrocarbures, phosphates, etc.), les impacts des dommages environnementaux en général, bien que coûtant des parts plus élevées chaque année en termes de croissance, sont le parent pauvre de l'architecture institutionnelle dans les deux pays.

En Algérie, ces questions dorénavant cruciales pour toute politique de croissance et de développement, sont à la charge d'un Ministère qui se charge formellement (selon sa dénomination officielle) en premier « de l'Aménagement du Territoire », et seulement ensuite « de l'Environnement » et accessoirement « de la Ville », (terme ajouté à cette dénomination lors du remaniement gouvernemental effectué en fin d'année 2012).

Par contre, au Maroc les questions spécifiques de l'environnement et des ressources naturelles, en dehors des phosphates, sont reléguées de manière plus franche aux dernières préoccupations d'un Ministère aux vastes et diverses attributions, le M.I.N. (Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement).

Les impacts environnementaux, tels que les pollutions, pertes et gaspillages de ressources naturelles comme l'eau, les sols, les forêts, la biomasse, etc., les pathologies humaines que ces pollutions provoquent, les freins que ces impacts entraînent sur l'évolution du taux de croissance et plus généralement sur l'économie, sont reléguées loin des priorités par les sphères politiques des deux pays, l'Algérie et le Maroc. Les études, enquêtes et autres rapports élaborés sur ces questions cruciales sont :

- 1 - Rendues publiques très parcimonieusement, leur diffusion est le plus souvent confinée dans les cercles très restreints des administrations centrales des deux pays.
- 2 - Ces documents ne sont jamais mis à la disposition des opinions publiques, ni à celle des structures d'enseignement et de recherche universitaires, pour leur exploitation par les chercheurs, associations idoines, etc.
- 3 - Les rares documents distribués en dehors des cercles restreints des institutions gouvernementales, le sont paradoxalement en direction des organismes internationaux, comme l'U.N.E.P., la Banque Mondiale, le P.N.U.D., etc.
- 4 - Pour ce documenter sur ces questions, le chercheur intéressé à plus intérêt à contacter et visiter les sites web de ces organismes internationaux, que ceux de son propre pays.